



Annemasse Agglo
ANNEMASSE-LES VOIRONS AGGLOMÉRATION

DIRECTION DES AFFAIRES GÉNÉRALES
Suivi des Assemblées
Suivi par Odile BOSSE-PLATIERE

PROCES-VERBAL

Réunion du
Conseil Communautaire
Du 12 juin 2013 à 18h30

Présents :

Commune d'AMBILLY :

Madame Marie-Christine EGGER,
Messieurs Jean-Louis CONUS, Guillaume MATHELIER, Jean-Pierre VINCENTI,

Jean-Michel DURET représenté par Philippe VIEU, suppléant,
Salah KERAIM représenté par Jean-Pierre VINCENTI,

Commune d'ANNEMASSE :

Mesdames Christelle DEMOLIS, Annie DEROME, Anne LIBERSA, Louiza LOUNIS, Corine VERDONNET,

Messieurs André BECQUET, Robert BORREL, BURGNIARD Robert, Christian DUPESSEY, Louis MERMET, Eric MINCHELLA, Bernard PACTHOD, Gilles RIGAUD, Bernard SAGE VALLIER,

Michel BOUCHER représenté par Eric MINCHELLA,
Karim RBEH représenté par Brigitte JANDOT suppléante,

Commune de BONNE :

Monsieur Patrick CONDEVAUX,

Yves CHEMINAL représenté par Marie Claire TEPPE suppléante,

Commune de CRANVES-SALES :

Madame Georgette ROUILLAT,
Messieurs Claude ANTHONIOZ ROSSIAUX, Claude CORVI,

Bernard BOCCARD représenté par Claude CORVI,
Bernard TILLE représenté par Jean PELLOUX suppléant,

Commune d'ETREMBIERES :

Messieurs Maurice GIACOMINI, Didier BAUD, Alain BOSSON, Jacky TONOLI,

Commune de GAILLARD :

Mesdames Nadège ANCHISI, Nathalie MAGNIN,
Monsieur Jean-François VUICHARD,

Renée MAGNIN représentée par Jean-François VUICHARD,
Jean-Paul BOSLAND représenté par Antoine BLOUIN suppléant,
Françoise MAGDELAINE représentée par Maurice SIMON suppléant,
Stéphane PASSAQUAY représenté par Nadège ANCHISI,
Isabelle VINCENT représentée par Anouk PIGNY suppléante,

Commune de JUVIGNY :

Messieurs Georges DELEVAL, Denis MAIRE,

Guilhem BEDOIAN représenté par Denis MAIRE,

Commune de LUCINGES :

Madame Nathalie TOUREILLE,

Monsieur Christian GRAND,

Christine BURKI représentée par Louis BROUZE suppléant,

Commune de MACHILLY :

Madame Catherine DEREMBLE,

Monsieur Jacques BOUVARD,

Ginette GANZER représentée par Catherine DEREMBLE,

Commune de SAINT-CERGUES :

Mesdames Danielle COTTET, Josiane RUSSO,

Messieurs Bernard BALSAT, Gabriel DOUBLET,

Commune de VETRAZ-MONTHOUX :

Mesdames Michelle AMOUDRUZ, Véronique FENEUL, Liliane MONET,

Messieurs Jean-Pierre BELMAS, Jean-Claude LAMBERT, Jacques LARATTE,

Mireille LECLERQ représentée par Michelle ALPSTEG suppléante,

Commune de VILLE-LA-GRAND :

Mesdames Josette CLAUDE, Martine SANTIN,

Messieurs Raymond BARDET, Alain LETESSIER,

Joseph SOCQUET JUGLARD représenté par Nadine JACQUIER suppléante,

Excusés : Mesdames Agnès CUNY, Kheira FIL, Céline BURKI, Sandrine GENTIL, Messieurs Jacques MEYLAN, Pierre FIGUIERE, Christophe PIGUET, Olivier FUCHS, Jean-Luc SOULAT, Jean-Paul PLAGNAT, Daniel DE CHIARA, Maurice LAPERROUSAZ,

Secrétaire de séance : Nadège ANCHISI,

Assistent :

Mesdames Michèle BIGEARD, Odile BOSSE-PLATIERE, Isabelle CHATILIEZ,
Laure DANIELIAN, Joëlle DUPONT,

Messieurs Pierre BOSSON, Jean-Paul COSTAZ, Sébastien DENJEAN, Stéphane
SALVATGE,

Madame Najet TERKI, suppléante de la commune d'Annemasse,

Messieurs BATEIGTS et BREDA de la FOL 74 pour le point VI-A

ORDRE DU JOUR

I. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE.....	5
II. APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 AVRIL 2013.....	5
III. COMPTE RENDU DES DELEGATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU BUREAU	5
IV. COMPTE RENDU DES DELEGATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU PRESIDENT	6
V. AFFAIRES GENERALES.....	7
A. INSTALLATION DE MONSIEUR DIDIER BAUD DELEGUE DE LA COMMUNE D'ETREMBIERES	7
VI. INTERVENTIONS.....	7
A. PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2012 DU SYNDICAT MIXTE DE DEVELOPPEMENT DE L'HOPITAL INTERCOMMUNAL ANNEMASSE BONNEVILLE	7
VII. DIRECTION SOLIDARITES EDUCATION ET CULTURE.....	9
A. JEUNESSE - RAPPORT D'ACTIVITES 2012 DU DELEGATAIRE POUR LA GESTION DU SERVICE PUBLIC DU CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT DE LA BERGUE.....	9
B. JEUNESSE - CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT DE LA BERGUE – FIXATION DE TARIFS POUR LES MERCREDIS EN DEMI-JOURNEE AVEC REPAS	9
C. PRESENTATION DES ACTIONS 2012 D'ANNEMASSE AGGLO EN MATIERE DE COHESION SOCIALE.....	10
D. CONSEIL LOCAL DE SANTE MENTALE DE L'AGGLOMERATION ANNEMASSIENNE – PRESENTATION DU PROTOCOLE D'ENGAGEMENT PARTENARIAL ET DE LA DEMARCHE ENGAGEE	11
E. ACTION SOCIALE ET POLITIQUE DE LA VILLE – CONVENTION D'OBJECTIFS A INTERVENIR AVEC L'ASSOCIATION VIA 74.....	12
F. ACTION SOCIALE ET POLITIQUE DE LA VILLE – CONVENTION D'OBJECTIFS A INTERVENIR AVEC L'ASSOCIATION MAISON COLUCHE DES RESTAURANTS DU CŒUR HAUTE-SAVOIE.....	12
G. ACTION SOCIALE ET POLITIQUE DE LA VILLE – CONVENTION D'OBJECTIFS A INTERVENIR AVEC L'ASSOCIATION YELEN.....	13
H. ACTION SOCIALE ET POLITIQUE DE LA VILLE – CONVENTION D'OBJECTIFS A INTERVENIR AVEC L'ASSOCIATION ADIE	14
I. ACTION SOCIALE ET POLITIQUE DE LA VILLE – CONVENTION D'OBJECTIFS A INTERVENIR AVEC L'ASSOCIATION APRETO.....	14
VIII.DIRECTION PROSPECTIVE TERRITORIALE.....	15

A.	TRANSPORT - PROJET DE TRAMWAY – DOSSIER D’ENQUETE PARCELLAIRE.....	15
IX.	RESSOURCES COMMUNES	17
A.	FINANCES – VERSEMENT D’UNE SUBVENTION AU TITRE DE L’AIDE A L’INVESTISSEMENT AU SYNDICAT MIXTE DE DEVELOPPEMENT DE L’HOPITAL INTERCOMMUNAL ANNEMASSE BONNEVILLE.....	17
B.	FINANCES – BUDGET DES AFFAIRES GENERALES.....	18
1.	EXAMEN DU COMPTE ADMINISTRATIF 2012.....	18
2.	EXAMEN DU COMPTE DE GESTION 2012.....	18
3.	AFFECTATION DES RESULTATS 2012	18
C.	FINANCES – BUDGET DE L’EAU.....	19
1.	EXAMEN DU COMPTE ADMINISTRATIF 2012.....	19
2.	EXAMEN DU COMPTE DE GESTION 2012.....	19
3.	AFFECTATION DES RESULTATS 2012	20
D.	FINANCES – BUDGET DE L’ASSAINISSEMENT.....	20
1.	EXAMEN DU COMPTE ADMINISTRATIF 2012.....	20
2.	EXAMEN DU COMPTE DE GESTION 2012.....	20
3.	AFFECTATION DES RESULTATS 2012	21
E.	FINANCES – BUDGET DES ORDURES MENAGERES.....	21
1.	EXAMEN DU COMPTE ADMINISTRATIF 2012.....	21
2.	EXAMEN DU COMPTE DE GESTION 2012.....	21
3.	AFFECTATION DES RESULTATS 2012	22
F.	FINANCES – BUDGET DES TRANSPORTS URBAINS	22
1.	EXAMEN DU COMPTE ADMINISTRATIF 2012.....	22
2.	EXAMEN DU COMPTE DE GESTION 2012.....	22
3.	AFFECTATION DES RESULTATS 2012	23
G.	FINANCES – BUDGET DES INTERVENTIONS ECONOMIQUES.....	23
1.	EXAMEN DU COMPTE ADMINISTRATIF 2012.....	23
2.	EXAMEN DU COMPTE DE GESTION 2012.....	23
3.	CLOTURE DU BUDGET INTERVENTIONS ECONOMIQUES	24
H.	FINANCES – BUDGET DES ZONES D’AMENAGEMENT ECONOMIQUES.....	25
1.	EXAMEN DU COMPTE ADMINISTRATIF 2012.....	25
2.	EXAMEN DU COMPTE DE GESTION 2012.....	25
3.	AFFECTATION DES RESULTATS 2012	26
I.	FINANCES – BUDGET IMMOBILIER D’ENTREPRISES.....	26
1.	EXAMEN DU COMPTE ADMINISTRATIF 2012.....	26
2.	EXAMEN DU COMPTE DE GESTION 2012.....	26
3.	AFFECTATION DES RESULTATS 2012	27
J.	FINANCES – EXAMEN DES TARIFS 2013 D’ANNEMASSE AGGLO.....	27
K.	RESSOURCES HUMAINES – MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS CREATION D’UN POSTE DE CHARGE DE DEVELOPPEMENT PREVENTION ZONE DE SECURITE PRIORITAIRE (ZSP) ET CONSEIL INTERCOMMUNAL DE SECURITE ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE (CISPD)	28
X.	QUESTIONS DIVERSES.....	29
A.	DATE PREVISIONNELLES DES PROCHAINS CONSEILS COMMUNAUTAIRES.....	29

I. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Madame Nadège ANCHISI est désignée secrétaire de séance.

II. APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 AVRIL 2013

Le procès-verbal du 10 avril 2013 est approuvé à l'unanimité.

III. COMPTE RENDU DES DELEGATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU BUREAU

Bureau du 14 mai 2013

⇒ N° B-2013-84 – transmise le 15 mai 2013 à la Sous-Préfecture
Sollicitation du maintien de la subvention FEDER de 23 873 € pour l'opération Atelier Santé Ville, inscrite dans le Projet Urbain Intégré d'Annemasse-Agglomération au titre de l'Axe II fiche action 8 du Document d'Objectif et de Mise en Œuvre du Programme Opérationnel FEDER- Objectif « Compétitivité et Emploi », en Rhône Alpes. Ces crédits étant intégralement affectés au fonctionnement de l'Equipe Mobile Psychosociale, le taux d'intervention est, par conséquent, ramené à 69 %.

⇒ N° B-2013-85 – transmise le 15 mai 2013 à la Sous-Préfecture
Autorisation donnée au Président pour passer, signer, exécuter :
- L'avenant n°1 relatif à la régularisation de l'exercice 2012 au marché d'assurance flotte automobile,
- L'avenant n°2 relatif à l'ajustement de la prime provisionnelle pour l'exercice 2013 au marché d'assurance flotte automobile,
Le montant global des deux avenants est de – 2 050.99 € TTC

⇒ N° B-2013-86 – transmise le 15 mai 2013 à la Sous-Préfecture
Traitement et transport des déchets bois - Autorisation donnée au Président pour signer le marché avec la société TRIGENIUM, pour un montant maximum annuel de 120 000,00 euros hors taxes et selon les prix du bordereau de prix unitaires.

⇒ N° B-2013-87 – transmise le 15 mai 2013 à la Sous-Préfecture
Décision de déclarer sans suite pour motif d'intérêt général les lots 2, 8 et 9 de la consultation pour les actions de formation hygiène et sécurité à destination des agents d'Annemasse Agglomération, des éléments de définition des besoins étant à corriger ou préciser.

⇒ N° B-2013-88 – transmise le 15 mai 2013 à la Sous-Préfecture
Décision de recruter un adjoint technique de 1^{ère} classe non titulaire en qualité de Chauffeur de Bennes à Ordures Ménagères à compter du 1^{er} juin 2013, à temps complet, sur la base d'un contrat de droit public. La rémunération afférente à cet emploi est fixée en référence au 2^{ème} échelon d'adjoint technique de 1^{ère} classe.

Bureau du 21 mai 2013

⇒ N° B-2013-89 – transmise le 22 mai 2013 à la Sous-Préfecture
Avis favorable au projet de révision du PLU de VILLE-LA-GRAND.

⇒ N° B-2013-90 – transmise le 22 mai 2013 à la Sous-Préfecture
Avis défavorable au projet de modification n°4 du PLU de VILLE-LA-GRAND.

⇒ N° B-2013-91 – transmise le 22 mai 2013 à la Sous-Préfecture
Recrutement de cinq emplois d'avenir, à temps complet, à compter du 1^{er} juin 2013, pour intégrer les services : Espaces Verts, Bâtiment menuiserie, Culture, Secrétariat de direction de la solidarité, Aménagement et Grands Projets.

Ces contrats de droit privé prendront la forme d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi (C.A.E.) de 3 ans au maximum (avec un mois d'essai) et sont réglementés par le Code du Travail.

La rémunération sera basée sur le SMIC horaire appliqué au temps de travail (35h hebdo). Comme les apprentis, les « emplois d'avenir » bénéficieront des prestations d'action sociale accordées par la collectivité (titres-restaurant, CNAS et de toute autre action à venir).

Bureau du 28 mai 2013

⇒ N° B-2013-92 – transmise le 29 mai 2013 à la Sous-Préfecture

Attribution d'une subvention de 33 000 € à l'association La Maison Coluche des Restaurants du Cœur de Haute-Savoie pour l'exercice 2013, au titre d'une participation au fonctionnement du centre d'hébergement d'urgence et de stabilisation d'Ambilly, se décomposant en deux versements :

- un acompte de 16 500 €, versé dès à présent, dans l'attente de l'Assemblée générale,
- le versement du solde de la subvention soit 16 500€, après validation de la convention 2013-2014 par le Conseil Communautaire et après transmission des bilans comptables suite à l'Assemblée Générale de la Maison Coluche.

⇒ N° B-2013-93 – transmise le 3 juin 2013 à la Sous-Préfecture

Convention pour la télédéclaration et le prélèvement de la contribution de solidarité en faveur des travailleurs privés d'emploi à intervenir avec le Fond de Solidarité et le Comptable public.

⇒ N° B-2013-94 – transmise le 29 mai 2013 à la Sous-Préfecture

Versement d'une subvention d'un montant de 36 314 € à l'association YELEN au titre de l'exercice 2013 se décomposant de la manière suivante :

- un acompte de subvention de 18 157 €, dès à présent,
- le solde de la subvention de 18 157 €, après validation de la convention 2013-2015 par le Conseil Communautaire.

IV. COMPTE RENDU DES DELEGATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU PRESIDENT

⇒ N° D-2013-67 – transmise le 13 mai 2013 à la Sous-Préfecture

Marché d'Assistance à maîtrise d'ouvrage pour le suivi et la mise en œuvre du Schéma Directeur des Systèmes d'Informations (SDSI) d'Annemasse Agglo – Choix du cabinet VICQ CONSULTANTS selon les prix unitaires figurant à l'acte d'engagement.

⇒ N° D-2013-68 – transmise le 13 mai 2013 à la Sous-Préfecture

Marché de travaux de sondages pour repérage des réseaux enterrés et études de sol – Choix du groupement BARBAZ/RAMPA/CLAPASSON selon les prix unitaires prévus au bordereau des prix et pour un montant maximum de commande de 150 000 € H.T. par an.

⇒ N° D-2013-69 – transmise le 13 mai 2013 à la Sous-Préfecture

Marchés de construction d'un réseau Eaux Usées et réhabilitation d'une conduite Assainissement Eaux Pluviales rue du Môle et rue des Alpes à ANNEMASSE :

lot n°1 : Travaux d'eau et d'assainissement rue du Môle et rue des Alpes : choix de la société SAS BARBAZ, pour un montant de 282 279,95 € hors taxes ;

lot n°2 : Travaux d'enrobés rue du Môle et rue des Alpes : choix de la société COLAS RHONE ALPES AUVERGNE, pour un montant de 37 985,48 € hors taxes ;

⇒ N° D-2013-70 – transmise le 23 mai 2013 à la Sous-Préfecture

Servitude à intervenir avec le Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de Haute-Savoie (SYANE) Route de Corly sur la commune de VETRAZ-MONTHOUX dans le cadre de l'amélioration des réseaux électrique et télécom.

⇒ N° D-2013-71 – transmise le 31 mai 2013 à la Sous-Préfecture

Remise gracieuse de créance restant due relative à une facture d'eau et d'assainissement.

⇒ N° D-2013-72 – transmise le 23 mai 2013 à la Sous-Préfecture
Marché de prestations de services relatifs aux missions de coordination de Sécurité et de Protection de la Santé pour des opérations de niveau II et III – Choix du cabinet GUY PIERRE CERDA pour des montants prévus au bordereau des prix unitaires.

⇒ N° D-2013-74 – transmise le 23 mai 2013 à la Sous-Préfecture
Eau Potable & Assainissement – Servitudes publiques d'aqueduc, lieu-dit Les Chenevières Nord parcelle B 1629 commune de GAILLARD à intervenir avec Madame Marie-Claire CHENU, moyennant le versement d'une indemnité globale de 735 €.

V. AFFAIRES GENERALES

A. INSTALLATION DE MONSIEUR DIDIER BAUD DELEGUE DE LA COMMUNE D'ETREMBIERES

Par courrier du 17 mai 2013, Madame Frédérique GRAND fait part de sa démission en tant que déléguée communautaire de la commune d'ETREMBIERES.

Le Conseil Municipal d'ETREMBIERES, dans sa séance du 10 juin 2013, a élu Monsieur Didier BAUD pour la remplacer.

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré à l'unanimité,

PREND ACTE de cette nouvelle désignation.

VI. INTERVENTIONS

A. PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2012 DU SYNDICAT MIXTE DE DEVELOPPEMENT DE L'HOPITAL INTERCOMMUNAL ANNEMASSE BONNEVILLE

ANNEMASSE AGGLO adhère au Syndicat Mixte de Développement de l'Hôpital Intercommunal ANNEMASSE BONNEVILLE (SMDHAB).

Monsieur Bernard SAGE VALLIER Vice-Président du SMDHAB, rappelle que ce syndicat regroupe 7 intercommunalités, Annemasse Agglo, Communauté de Communes Faucigny Glières, Communauté de Communes du Pays Rochois, communauté de Communes des Quatre Rivières, Communauté de Communes Arve Salève, Communauté de Communes de la Vallée Verte, Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple du Haut Giffre et 10 communes isolées. Ses missions sont les suivantes :

- Réaliser les études foncières préalables à la construction de l'hôpital,
- Acquérir les terrains nécessaires à sa construction par tous les moyens prévus par la procédure d'utilité publique,
- Apporter les viabilités au droit de ces terrains.

Avec la livraison de l'hôpital, ses missions sont essentiellement administratives.

Monsieur SAGE VALLIER présente quelques chiffres clés du budget 2012 :

Dépenses de fonctionnement : 159 185.30 €, répartis en trois postes principaux :

- Charges à caractère général : 16 000 €,
- Intérêt d'emprunt : 97 820 €,
- Amortissement des subventions d'équipement : 45 327 €.

Recettes de fonctionnement : 173 924.69 € dont 154 718.50 € correspondant à la participation des communes et intercommunalités membres.

Dépenses d'investissement : 279 097.53 € répartis en quatre postes principaux :

- Viabilités réseau et câbles + maîtrise d'œuvre : 50 660 €,
- Viabilités participation au collecteur d'eaux usées : 77 326 €,
- Remboursement du capital de la dette : 150 215 €,
- Matériel informatique : 880 €.

Recettes d'investissement : 550 753.11 € répartis en trois postes principaux :

- *FCTVA : 222 0107 €*
- *Reliquat de la subvention du SMDEA : 70 000 €,*
- *Participation des collectivités : 147 393 €,*
- *Dotation aux amortissements et provisions : 45 327 €,*
- *Solde d'exécution de la section d'investissement reporté : 65 925.36 €.*

Concernant l'exercice 2013, le Trésorier Principal a formulé une recommandation au SMDHAB relative au remboursement anticipé de la somme de 200 000 € afin de clore l'emprunt contracté pour la construction de l'établissement, non pas en 2026 mais en 2022. Il faut pour cela l'accord de l'ensemble des membres du Syndicat. Annemasse Agglo sera donc saisi prochainement sur la question.

Concernant les parkings, il s'avère qu'ils sont trop petits. Certains éléments n'ont pas été pris en compte lors de l'élaboration du projet et notamment :

- *Le chevauchement des services lors de la relève (- 200 places),*
- *L'augmentation du nombre de patients plus importante que prévue (+10% de l'activité) ; il cite l'exemple de l'activité du service maternité : 1 700 accouchements pratiqués contre 1 200 prévus).*
- *Transports en commun encore peu utilisés car peu efficaces. Il faut compter 45 mn du centre d'Annemasse pour rejoindre l'hôpital et le cadencement est peu élevé.*

Cela représente un déficit global approximatif de 200 places de parking. L'hôpital dispose d'un terrain de 4 ha sur lequel pourrait être envisagée une extension du parking. Par ailleurs, un plan de transport urbain est en cours et devrait rentrer en vigueur en septembre 2013.

Monsieur DUPESSEY souhaite donner quelques informations concernant le fonctionnement de l'hôpital. Une délégation de la structure, dont Monsieur SADDIER et lui-même, a été reçue au Ministère de la Santé. Cet hôpital a aujourd'hui une attractivité renforcée, avec un plateau technique de qualité. Son activité croissante en est la preuve. Or, l'Agence Régionale de la Santé n'a toujours pas versé les dotations de fonctionnement prévues dans le cadre de l'équilibre financier de la structure. De plus, il serait envisagé une fusion avec l'hôpital de SALLANCHES ; les élus locaux sont formellement opposés à un tel projet. Ils l'ont donc fait savoir à Madame le Ministre.

Arrivée de Monsieur Louis MERMET.

Concernant le manque de places de parking, Monsieur DUPESSEY confirme la réflexion en cours d'extension sur un terrain appartenant au Syndicat. Concernant la desserte de l'hôpital par les transports publics, il souhaite voir aboutir au plus vite le projet de syndicat mixte spécifique, préalable indispensable.

Monsieur DELEVAL précise que l'autorisation de remboursement anticipée de l'emprunt ne concerne pas Annemasse Agglo, sa participation ayant été versée sous forme de subvention d'équipement amortissable dont le dernier versement sera ce soir proposé au vote.

Il rappelle également l'effort consenti par Annemasse Agglo dès l'ouverture de l'hôpital pour mettre en place une desserte depuis l'agglomération, effort qui a un coût.

Par courrier en date du 01 mars 2013, Monsieur le Président du SMDHAB a transmis à ANNEMASSE AGGLO son rapport d'activités 2012.

En application de l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'assemblée délibérante d'ANNEMASSE AGGLO est invitée à prendre acte de ce document.

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré à l'unanimité,

PREND ACTE du rapport d'activités 2012 du Syndicat Mixte de Développement de l'Hôpital Intercommunal ANNEMASSE BONNEVILLE.

**Arrivée de Monsieur Jacques BOUVARD.
Départ de Monsieur Gilles RIGAUD qui donne procuration à Monsieur Bernard SAGE-VALLIER.**

VII. DIRECTION SOLIDARITES EDUCATION ET CULTURE

A. JEUNESSE - RAPPORT D'ACTIVITES 2012 DU DELEGATAIRE POUR LA GESTION DU SERVICE PUBLIC DU CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT DE LA BERGUE

Par convention de délégation de service public, la Communauté d'Agglomération Annemasse – Les Voirons Agglomération (ANNEMASSE AGGLO), a confié la gestion du Centre Aéré Pierre Martin, à la Fédération des Œuvres Laïques de Haute-Savoie (FOL 74) pour la période 2011-2016.

Un comité de suivi technique, composé de représentants d'ANNEMASSE AGGLO et de la FOL 74, se réunit régulièrement et assure en partenariat la mise en œuvre de la délégation de service public.

La commission Jeunesse Action Scolaire est informée des activités développées par le Centre Aéré au cours de l'année. Elle a examiné, lors de la réunion du 27 mai 2013 le rapport du délégataire transmis par la FOL 74, qui dresse le bilan de la gestion 2012 du Centre Aéré Pierre Martin, dans le cadre du projet éducatif défini par ANNEMASSE AGGLO.

Le 11 juin 2013, la Commission Consultative des Services Publics Locaux a été saisie et a pris connaissance de l'ensemble de ces éléments.

Messieurs BATEIGTS et BREDA de la FOL 74 présentent le rapport d'activités.

Présentation en annexe au procès-verbal.

Monsieur DELEVAL remercie Messieurs BATEIGTS et BREDA pour leur présentation et la qualité du service proposé au centre aéré.

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE le rapport du délégataire pour l'année 2012 tel qu'il est présenté en annexe.

B. JEUNESSE - CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT DE LA BERGUE – FIXATION DE TARIFS POUR LES MERCREDIS EN DEMI-JOURNEE AVEC REPAS

L'article 23 de la convention de délégation de service public signée avec la Fédération des Œuvres Laïques de Haute-Savoie pour la gestion du Centre Aéré Pierre Martin, précise qu'il appartient à Annemasse Agglo, sur proposition du délégataire, de fixer les tarifs liés aux différentes activités proposées par le Centre de Loisirs sans Hébergement (CLSH).

Suite à la mise en place de la réforme des rythmes scolaires dès septembre 2013 pour certaines communes de l'Agglomération Annemassienne, le Centre Aéré propose d'accueillir les enfants terminant l'école en fin de matinée le mercredi.

Il est donc proposé une nouvelle tarification pour la demi-journée avec repas :

Tarif de base Annemasse Agglo :

Tranche tarifaire	Quotient Familial	Tarif demi-journée Agglo		Tarif demi-journée Hors Agglo	
		Sans repas	Avec repas	Sans Repas	Avec repas
1	entre 0 et 800	4.25	6.25	12.65	14.65
2	entre 801 et 1200	5.65	7.65	13.50	15.50
3	entre 1201 et 1600	7.05	9.05	14.60	16.60
4	entre 1601 et 2000	8.40	10.40	15.70	17.70
5	entre 2001 et 2500	9.85	11.85	16.85	18.85
6	entre 2501 et 3000	11.25	13.25	17.95	19.95
7	supérieur ou égal à 3001	12.50	14.50	20.20	22.20

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE la nouvelle tarification pour la demi-journée du mercredi avec un repas à compter du 1^{er} septembre 2013.

C. PRESENTATION DES ACTIONS 2012 D'ANNEMASSE AGGLO EN MATIERE DE COHESION SOCIALE

Monsieur DELEVAL rappelle que le Conseil Communautaire a délégué un certain nombre de ses attributions au Bureau Communautaire, dont le vote de subventions aux associations et aux organismes publics, gardant l'examen des conventions d'objectifs correspondantes. Cette délégation a été mise en place à la condition que soit présenté annuellement au Conseil un récapitulatif des subventions attribuées sur l'exercice précédent. C'est le récapitulatif 2012 qui est présenté ce soir.

Monsieur BARDET ajoute que le Conseil sera amené également à examiner au cours de la présente séance un certain nombre de conventions d'objectifs, qui fixent le cadre d'intervention des associations qui bénéficient d'un subventionnement de l'Agglomération. Il tient par ailleurs à souligner la qualité du travail fait au quotidien par ces associations mais aussi les différentes commissions de l'Agglo qui examinent chacune de leurs demandes.

Monsieur BARDET note que l'on peut s'étonner du montant global important de ces subventions, mais il souligne que les interventions des associations financées sont indispensables au maillage social du territoire.

Monsieur DENJEAN présente l'organisation de la Direction de la Solidarité Education et de la Culture, outil de structuration de la politique de cohésion sociale à l'échelle du territoire de l'Agglomération.

Il souligne que les compétences relevant de cette direction sont des compétences spécifiques, non partagées avec les communes.

Présentation, diaporama et tableau d'analyse des partenariats conventionnés et des engagements financiers, annexée au procès-verbal.

Monsieur DELEVAL note que l'ensemble des actions relevant de la Direction des Solidarités de l'Education et de la Culture représente un engagement financier de l'ordre de 1.5 M€, montant qu'il convient de rapporter au budget global de fonctionnement des Affaires Générales qui s'élève à plus de 37 M€, soit 4.5 %. De plus, une partie importante de ces 1.5 M€ est consacrée à la gestion d'équipements communautaires, suite au transfert de compétences des communes.

Monsieur DENJEAN précise que le tableau financier présenté ne fait pas apparaître les charges de fonctionnement de l'EBAG ainsi que celles concernant la gestion du GLCT (Groupement Local de Coopération Transfrontalière) pour l'exploitation du téléphérique du Salève.

Monsieur BORREL rappelle que toutes ces interventions de l'Agglomération répondent à une réalité du terrain. La Communauté d'Agglomération a été créée en 2007 et c'est à ce moment là que la Direction de Monsieur DENJEAN a été mise en place. On peut être fier de ce qui a été fait depuis. Il s'est en effet passé beaucoup de choses en 6 ans au niveau des 12 communes mais aussi à l'échelle transfrontalière avec le territoire genevois.

Monsieur BORREL indique qu'il ne sera pas présent dans la future équipe issue des élections municipales de mars 2014 ; il a apprécié le travail collectif réalisé jusqu'à présent, sans arrière pensée des uns et des autres. Il remercie l'ensemble des élus et souhaite que cela continue ainsi.

Concernant l'orientation donnée par le gouvernement en matière de politique pour les habitants des zones concernées, Madame Nathalie MAGNIN souligne que dorénavant, seul le critère du revenu médian sera retenu pour pouvoir bénéficier des aides de l'Etat. Or ce critère est défavorable à l'Agglomération ; il ne tient pas compte de la spécificité frontalière du territoire. Il va donc falloir que l'agglomération prouve cette spécificité pour continuer à être identifié comme un territoire labellisé.

Monsieur DUPESSEY insiste sur le fait que l'enjeu est très important. Les élus travaillent directement en lien avec le Préfet de la Haute-Savoie et le Sous-Préfet pour faire remonter leurs inquiétudes au niveau du Ministère de la Ville. Monsieur François Lamy, Ministre de la Ville, sera sur l'Agglomération le 29 juin prochain. Ce sera l'occasion d'évoquer directement avec lui la spécificité de ce territoire.

D. CONSEIL LOCAL DE SANTE MENTALE DE L'AGGLOMERATION ANNE MASSIENNE – PRESENTATION DU PROTOCOLE D'ENGAGEMENT PARTENARIAL ET DE LA DEMARCHE ENGAGEE

Madame Nathalie MAGNIN présente le protocole d'engagement partenarial relatif à l'accès aux soins des personnes présentant un trouble psychique et leur maintien dans leurs logements, dont l'approbation avait été déléguée au Président par le Conseil Communautaire dans sa séance du 13/03/2013.

Ce protocole est basé sur un constat : le logement est souvent le lieu de manifestation des premières difficultés des personnes en fragilité psychique. Face à ce phénomène, les intervenants, qu'ils soient bailleurs, élus locaux et travailleurs sociaux se sentent souvent démunis.

Les acteurs du territoire ont donc décidé de se réunir au sein d'un Conseil Local de Santé Mentale en se donnant pour objectif de favoriser et consolider les partenariats dans un but de faciliter le maintien et l'accès au logement des personnes présentant un trouble psychique.

A travers ce protocole, il est question de modéliser un outil évaluable qui formalise les pratiques afin de :

- réunir les conditions pour favoriser et réussir l'insertion des personnes fragilisées en milieu ordinaire,
- tisser un réseau social autour des personnes pour faciliter leur maintien dans le logement.

Protocole finalisé en annexe au procès-verbal.

Départ de Monsieur Claude ANTHONIOZ ROSSIAUX.

E. ACTION SOCIALE ET POLITIQUE DE LA VILLE – CONVENTION D’OBJECTIFS A INTERVENIR AVEC L’ASSOCIATION VIA 74

Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale 2007-2014 énonce, au titre des objectifs prioritaires de la thématique « *Citoyenneté* », la nécessité de « *développer la justice de proximité* ». Il s’agit notamment de « *donner aux citoyens la possibilité de bénéficier d’informations juridiques à travers l’accueil de la Maison de la Justice et du Droit et les permanences d’accès au droit, mais aussi apporter des compétences professionnelles d’aide aux victimes pour les personnes ayant subi une infraction pénale.* »

VIA 74 est une association départementale dont l’objet est d’apporter une aide aux personnes victimes d’une infraction, en leur proposant une écoute, une information juridique, une aide administrative et, le cas échéant, un soutien psychologique.

Le partenariat entre Annemasse Agglo et l’association VIA 74 fait l’objet d’une convention pluriannuelle qu’il convient d’actualiser.

Par conséquent, un projet de convention a été élaboré entre Annemasse Agglo et l’association VIA 74 pour la période 2013-2015. Cette nouvelle *convention pluriannuelle d’objectifs* précise les conditions et les modalités du partenariat entre l’association et Annemasse Agglo.

A travers ce document, l’association s’engage à organiser son intervention autour des quatre axes suivants :

- accueillir et informer gratuitement les victimes d’infractions sur leurs droits et leurs devoirs,
- expliquer les démarches à entreprendre auprès des services administratifs et les orienter, si nécessaire, vers des professionnels, des structures spécialisées,
- accompagner les victimes dans leurs démarches,
- assurer, le cas échéant, un soutien psychologique.

La Commission Action Sociale / Politique de la Ville s’est prononcée favorablement sur ce projet de convention lors de sa séance du 04 juin 2013.

Le Conseil Communautaire, entendu l’exposé du rapporteur, après en avoir délibéré à l’unanimité des suffrages exprimés, Monsieur Louis MERMET ne participant pas au vote,

APPROUVE les termes de la convention intervenant entre Annemasse Agglo et l’association VIA 74,

AUTORISE le Président à signer cette convention couvrant les exercices 2013-2014-2015, ainsi que tout document se rapportant à ce dossier.

F. ACTION SOCIALE ET POLITIQUE DE LA VILLE – CONVENTION D’OBJECTIFS A INTERVENIR AVEC L’ASSOCIATION MAISON COLUCHE DES RESTAURANTS DU CŒUR HAUTE-SAVOIE

Dans le cadre de sa politique globale de Solidarités, Annemasse Agglo énonce, au titre des objectifs prioritaires de la thématique « hébergement », la nécessité de développer des réponses adaptées aux besoins en termes d’hébergement d’urgence et d’insertion (ou de stabilisation).

Le partenariat entre Annemasse Agglo et la MAISON COLUCHE a fait l’objet d’une convention pluriannuelle arrivée à échéance le 31 décembre 2012. Un projet de convention actualisée a été élaboré entre Annemasse Agglo et l’Association LA MAISON COLUCHE DES RESTAURANTS DU CŒUR HAUTE-SAVOIE pour la période 2013-2014.

L’objet de la présente convention est de préciser l’ensemble des interventions que l’association LA MAISON COLUCHE DES RESTAURANTS DU CŒUR HAUTE-SAVOIE s’engage à développer sur le territoire d’Annemasse Agglo.

LA MAISON COLUCHE DES RESTAURANTS DU CŒUR HAUTE-SAVOIE s'engage à faire fonctionner le centre d'hébergement d'urgence et de stabilisation sis Rue des Négociants sur la commune d'AMBILLY, pour une capacité d'accueil de 30 places (15 en Urgence, 15 en Stabilisation) conformément aux statuts de l'association de la MAISON COLUCHE DES RESTAURANTS DU CŒUR HAUTE-SAVOIE et conformément aux modalités et principes définis ci-après :

- ① Moyens spécifiques et modalités de fonctionnement du centre d'hébergement d'urgence et de stabilisation ;
- ② Public accueilli ;
- ③ Modalités d'admission ;
- ④ Principes de fonctionnement et suivi du public accueilli dans le cadre d'un parcours résidentiel ;
- ⑤ Partenariat avec les acteurs associatifs locaux ;
- ⑥ Implication dans la mise en œuvre du schéma local d'hébergement d'urgence et d'insertion.

La Commission Action Sociale et Politique de la Ville du 23 avril 2013 et le Bureau Communautaire du 30 avril 2013 ont donné un avis favorable au projet de convention 2013-2014 à intervenir entre Annemasse Agglo et l'Association de la MAISON COLUCHE DES RESTAURANTS DU CŒUR HAUTE-SAVOIE.

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE les termes de la convention à intervenir entre Annemasse Agglo et l'Association de la MAISON COLUCHE DES RESTAURANTS DU CŒUR HAUTE-SAVOIE pour la période 2013-2014,

AUTORISE le Président à signer cette convention et tout autre document se rapportant à ce dossier.

G. ACTION SOCIALE ET POLITIQUE DE LA VILLE – CONVENTION D'OBJECTIFS A INTERVENIR AVEC L'ASSOCIATION YELEN

Le partenariat entre Annemasse Agglo et l'Association YELEN a fait l'objet d'une convention pluriannuelle d'objectifs échu le 31 décembre 2012. Un projet de convention actualisée a donc été élaboré entre Annemasse Agglo et YELEN pour la période 2013-2015.

Cette convention vise à poursuivre la *démarche globale d'accompagnement, de médiation et d'intégration* portée par l'association YELEN en direction des populations africaines des quartiers identifiés comme territoires prioritaires de la Politique de la Ville et plus largement dans l'agglomération annemassienne.

A ce titre, l'association YELEN s'engage à développer son intervention autour de cinq axes principaux :

1. Médiation sociale et accès au droit : améliorer la compréhension de l'environnement social, contribuer à l'orientation des publics vers les services de droit commun et les structures existantes, apporter une réponse de proximité aux problèmes quotidiens rencontrés par la population d'origine africaine ;
2. Lutte contre le repli communautaire : favoriser la participation des habitants et accompagner les initiatives locales ;
3. Lutte contre les différentes formes de discriminations : susciter la réflexion et l'action sur les représentations auprès de la population, des acteurs de terrain et des institutions
4. Insertion sociale et professionnelle : travailler à faciliter l'accès ou le retour à l'emploi, en lien avec le Service Public de l'Emploi Local et les services du Conseil Général ;
5. Mise en place d'actions de sensibilisation autour des questions liées à l'immigration, en direction des acteurs de terrain et des institutionnels.

La Commission Action Sociale et Politique de la Ville du 23 avril 2013 et le Bureau Communautaire du 30 avril 2013 ont donné un avis favorable au projet de convention pluriannuelle d'objectifs 2013-2015 à intervenir entre Annemasse Agglo et YELEN.

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE les termes de la convention pluriannuelle d'objectifs à intervenir entre Annemasse Agglo et l'association YELEN, pour la période 2013-2015,

AUTORISE le Président à signer cette convention et tout autre document se rapportant à ce dossier.

H. ACTION SOCIALE ET POLITIQUE DE LA VILLE – CONVENTION D'OBJECTIFS A INTERVENIR AVEC L'ASSOCIATION ADIE

Le partenariat entre Annemasse Agglo et l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE) fait l'objet d'une convention pluriannuelle d'objectifs arrivée à échéance le 31 décembre 2012. Il convient donc de la réactualiser.

Ce projet de convention précise les conditions et les modalités du soutien financier apporté chaque année par Annemasse Agglo à l'association.

A travers ce document, l'association s'engage à aider les personnes en difficulté à créer leur propre emploi en levant les blocages institutionnels au développement du travail indépendant.

Concrètement, l'association fournit une prestation gratuite d'évaluation, d'accompagnement et de financement de micro projets à des personnes qui disposent des minima sociaux et ne peuvent espérer obtenir seules un crédit bancaire.

L'ADIE développe son intervention en lien avec la Direction des Solidarités de l'Education et de la Culture d'Annemasse Agglo, avec des partenaires techniques (Maison de l'Economie et du Développement (MED), établissements de crédits, chambres consulaires), mais également avec les partenaires du secteur social (DIRECCTE, Pôle Emploi, Commission Locale d'Insertion (CLI), travailleurs sociaux, Mission Locale, ...).

La Commission Action Sociale et Politique de la Ville du 23 avril 2013 et le Bureau Communautaire du 30 avril 2013 ont donné un avis favorable au projet de convention pluriannuelle d'objectifs 2013-2015 à intervenir entre Annemasse Agglo et l'ADIE,

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE les termes de la convention pluriannuelle d'objectifs à intervenir entre Annemasse Agglo et l'ADIE pour la période 2013-2015,

AUTORISE le Président à signer cette convention et tout autre document se rapportant à ce dossier.

I. ACTION SOCIALE ET POLITIQUE DE LA VILLE – CONVENTION D'OBJECTIFS A INTERVENIR AVEC L'ASSOCIATION APRETO

Le partenariat entre Annemasse Agglo et l'APRETO (Association de Soins, de Réduction des risques et de Prévention des Addictions) a fait l'objet d'une convention pluriannuelle d'objectifs arrivée à échéance le 31 décembre 2012. Un projet de convention actualisée a donc été élaboré entre Annemasse Agglo et l'APRETO pour la période 2013-2015.

L'objet de la présente convention est de préciser l'ensemble des interventions que l'APRETO s'engage à développer sur l'agglomération annemassienne.

Les interventions de l'APRETO sont fixées par ses statuts, en leur article 2, précisant les buts de l'association :

- ✓ L'accueil, le soin et l'insertion des personnes ayant des pratiques addictives, usagers de drogues ou de substances psychoactives en particulier,
- ✓ La réduction des risques et des dommages sanitaires et sociaux des personnes ayant des pratiques addictives, usagers de drogues ou de substances psychoactives en particulier
- ✓ La prévention des pratiques addictives, usages de drogues ou de substances psychoactives en particulier,
- ✓ La prévention des maladies infectieuses, SIDA, hépatites tout particulièrement,
- ✓ L'accueil et la prise en charge de l'entourage familial et des proches des personnes accueillies,
- ✓ La formation des partenaires locaux en matière de prise en charge et de prévention des pratiques addictives, d'usages de drogues ou de substances psychoactives en particulier,
- ✓ La recherche en matière de pratiques addictives, usages de drogues, ou de substances psychoactives en particulier.

Ces interventions sont également décrites au travers des objectifs généraux du *projet thérapeutique de novembre 2009* de l'association :

- ✓ Améliorer l'état de santé physique et psychologique des personnes consommatrices de substances psychoactives,
- ✓ Accompagner les familles et l'environnement social des personnes usagères de drogues dans une perspective de soutien et de prévention,
- ✓ Prévenir l'initialisation des usages de substances psychoactives et le passage d'un usage à une dépendance dans une optique globale d'éducation et de promotion de la santé.

La Commission Action Sociale et Politique de la Ville du 23 avril 2013 et le Bureau Communautaire du 30 avril 2013 ont donné un avis favorable au projet de convention pluriannuelle d'objectifs 2013-2015 à intervenir entre Annemasse Agglo et l'APRETO.

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés, Monsieur Alain BOSSON n'ayant pas participé à la délibération et au vote,

APPROUVE les termes de la convention pluriannuelle d'objectifs à intervenir entre Annemasse Agglo et l'APRETO pour la période 2013-2015,

AUTORISE le Président à signer cette convention et tout autre document se rapportant à ce dossier.

Départ de Madame Nathalie MAGNIN.

VIII. DIRECTION PROSPECTIVE TERRITORIALE

A. TRANSPORT - PROJET DE TRAMWAY – DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE

Par délibération en date du 24 septembre 2008, intitulée « transports en communs structurants : accord de principe sur le tracé de tramway et la mise en œuvre d'un Bus à Haut Niveau de Service », ANNEMASSE AGGLO a décidé d'engager les études et les procédures nécessaires à la réalisation du projet de Tramway.

Par délibération en date du 25 novembre 2009, le Conseil Communautaire d'ANNEMASSE AGGLO a lancé, conformément aux articles L300-1 et L300-2 du Code de l'Urbanisme, une concertation préalable au projet de création d'une ligne de tramway.

Par délibération en date du 5 avril 2011, le Bureau Communautaire a autorisé le Président à signer avec le groupement Territoire38/Teractem (anciennement SEDHS) un marché de mandat de maîtrise d'ouvrage intégrant une mission foncière et la réalisation du dossier parcellaire.

Par délibération du 28 Septembre 2011, le Conseil Communautaire a approuvé le bilan de la concertation préalable et a validé le programme du projet.

Par délibération du 9 Mai 2012, le Conseil Communautaire a mandaté le Président pour saisir Monsieur le Préfet de Haute-Savoie en vue de l'instruction du dossier d'enquête préalable à la

déclaration d'utilité publique puis prendre toute disposition dans le cadre des démarches nécessaires à la bonne exécution de cette procédure.

Considérant les incertitudes en matière de négociations amiables à mener avec les propriétaires et afin d'assurer la maîtrise foncière des biens situés dans le périmètre du projet, une procédure d'enquête parcellaire est à mener parallèlement à la procédure d'utilité publique en cours. Elle vise à identifier avec précision le nombre et l'emplacement des parcelles et des propriétaires qui doivent faire l'objet d'une expropriation, et mettre à jour les informations les concernant. Il est rappelé qu'Annemasse Agglo privilégie au maximum les acquisitions amiables, la phase judiciaire de la procédure d'expropriation ne sera menée que sur les parcelles considérées comme bloquantes sur lesquelles la démarche amiable n'a pas aboutie.

Ainsi, les démarches foncières ont démarré en juillet 2012 et depuis bientôt une année, tous les propriétaires concernés par le projet ont, soit reçu un courrier les informant de l'emprise nécessaire, soit été contactés directement.

Plus précisément, tous les propriétaires impactés par le projet ont reçu un courrier :

- fin novembre 2012 pour la commune de GAILLARD,
- fin décembre 2012 pour la commune d'AMBILLY,
- fin janvier 2013 pour la commune d'ANNEMASSE.

Tous les propriétaires les plus impactés (32 comptes de propriétés) ont déjà été rencontrés. Au total, à ce jour, 107 propriétaires ont été rencontrés sur 133 comptes de propriété (80%). Pour certains comptes de propriété, la rencontre n'est pas possible car il s'agit de successions non réglées ou de SCI devenues inactives et dont seule l'expropriation pourra régler le transfert de propriété.

- o Pour la commune de GAILLARD : 41 propriétaires rencontrés sur 54 comptes de propriété,
- o Pour la commune d'AMBILLY : 34 propriétaires rencontrés sur 37 comptes de propriété,
- o Pour la commune d'ANNEMASSE : 32 propriétaires rencontrés sur 42 comptes de propriété,
- o Total : 133 comptes de propriété – 107 rencontrés (80 %).

Ces rencontres ont permis d'optimiser au mieux le foncier nécessaire et trouver parfois des solutions avec le propriétaire pour diminuer l'impact.

Le planning de la procédure parcellaire prévoit l'obtention d'un arrêté de cessibilité en février 2014 et une ordonnance d'expropriation en avril 2014. Ainsi, les négociations amiables se poursuivront jusqu'à cette date, voire même jusqu'au jugement fixant l'indemnité lorsque la procédure sera menée jusqu'à son terme.

Conformément à la délibération du 9 Mai 2012, le Conseil Communautaire est appelé à se prononcer sur le dossier parcellaire qui définit le périmètre d'acquisition envisagé. Les communes concernées (Annemasse, Ambilly, Gaillard), avec qui le travail a été engagé depuis le démarrage du projet, ont d'ores et déjà approuvé ce périmètre.

Par ailleurs l'évolution des études de Projet depuis le lancement de la procédure DUP ont permis d'affiner le projet et notamment l'emplacement d'une sous-station électrique dont l'enjeu foncier était stratégique. Cette décision nécessite la mise en comptabilité du PLU de Gaillard, laquelle sera effectuée dans le cadre de l'enquête publique unique. En effet le projet d'implantation d'une sous-station est compatible avec le règlement de la zone UA mais pas avec celui de la zone UB. Ainsi l'article UB2 du règlement de zone sera complété comme suit :

Rédaction actuelle : « La distance comptée horizontalement de tout point d'une construction au point le plus proche d'une limite de zones UC ou UH doit être supérieure ou égale à 10 m. »

Rédaction future : « La distance comptée horizontalement de tout point d'une construction au point le plus proche d'une limite de zones UC ou UH doit être supérieure ou égale à 10 m, hors ouvrages techniques nécessaires au tramway. »

Dans un souci de meilleure lisibilité et de compréhension pour le public ainsi que pour des raisons de planning, il a été validé avec la Préfecture le fait de mener une enquête publique

unique avec la procédure d'Utilité Publique. Cette enquête conjointe aura lieu du 12 août au 27 septembre 2013.

Monsieur MATHÉLIER note que le travail fait par TERACTEM, mandatée sur l'opération, est plutôt bien perçu à AMBILLY, notamment par les commerçants. 34 propriétaires ont déjà été contactés sur 37. Pour l'instant, le retour est plutôt positif, Un accord à l'amiable sera sans doute trouvé pour la plupart des commerces impactés par le projet.

Monsieur BORREL ajoute que les services ne rencontrent pas non plus de difficultés sur les communes d'ANNEMASSE et GAILLARD. Les réunions publiques ont eu un impact positif. On se rend compte qu'en informant au mieux les propriétaires, on arrive à trouver une solution, l'objectif restant de passer le maximum de dossiers à l'amiable.

Monsieur BORREL tient à remercier Monsieur BOGET de TERACTEM pour le travail réalisé en direction des propriétaires.

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré à l'unanimité,

VALIDE le dossier parcellaire et le périmètre d'acquisition nécessaire au bon déroulement du projet de tramway,

DECIDE de mandater le Président pour saisir Monsieur le Préfet de Haute-Savoie en vue de l'instruction du dossier d'enquête parcellaire,

AUTORISE Monsieur le Président à prendre toutes dispositions dans le cadre des démarches nécessaires à la bonne exécution de cette procédure jusque dans ses phases administrative et judiciaire et notamment, saisir Monsieur le Préfet pour la prise de l'arrêté de cessibilité,

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document relatif à cet objet,

MANDATE le Président pour saisir Monsieur le Préfet de Haute-Savoie en vue de l'instruction du dossier de mise en compatibilité du document d'urbanisme (PLU) de la commune de Gaillard,

AUTORISE Monsieur le Président à prendre toute disposition dans le cadre des démarches nécessaires à la bonne exécution de cette procédure,

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document relatif à cet objet.

IX. RESSOURCES COMMUNES

A. FINANCES – VERSEMENT D'UNE SUBVENTION AU TITRE DE L'AIDE A L'INVESTISSEMENT AU SYNDICAT MIXTE DE DEVELOPPEMENT DE L'HOPITAL INTERCOMMUNAL ANNEMASSE BONNEVILLE

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Développement de l'Hôpital Intercommunal ANNEMASSE BONNEVILLE (SMDHAB) a accepté le principe qu'Annemasse Agglo participe à l'investissement sous forme d'un apport en capital et non sous forme d'une participation aux annuités d'emprunt.

A ce titre, l'Agglo a déjà versé, sous cette forme, une participation pour l'achat des terrains et une partie de la viabilisation pour un montant de 1 145 653.65 €.

Sur la base des éléments transmis par le SMDHAB, le montant total des dépenses effectuées pour l'acquisition des terrains et la viabilisation au 31/12/2012 s'élève à 5 138 430.80 €.

Sur cette base, le calcul de la participation d'Annemasse Agglo est retracé dans le tableau joint en annexe.

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE le versement d'une somme de 266 956 €, sous forme d'une subvention d'équipement amortissable sur 15 ans suivant le principe de l'amortissement linéaire à compter de l'année suivant celle du versement,

DIT que la dépense en résultant sera imputée sur le crédit ouvert à cet effet au budget des Affaires Générales 2013, article 2041581, gestionnaire FIN.

Départ de Monsieur Maurice SIMON qui suppléait Madame Françoise MAGDELAINE.

B. FINANCES – BUDGET DES AFFAIRES GENERALES

1. EXAMEN DU COMPTE ADMINISTRATIF 2012

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur Guillaume MATHELIER, Monsieur Georges DELEVAL s'étant retiré avant les opérations de vote, entendu l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE le Compte Administratif 2012 des Affaires Générales.

Présentation en annexe au procès-verbal.

2. EXAMEN DU COMPTE DE GESTION 2012

Après s'être fait présenter les Budgets Primitif et Supplémentaire de l'exercice 2012, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2012,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2011, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2012 au 31 décembre 2012, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2) Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2012 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur Guillaume MATHELIER, Monsieur Georges DELEVAL s'étant retiré avant les opérations de vote, entendu l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE le Compte de Gestion des Affaires Générales, dressé pour l'exercice 2012 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur.

3. AFFECTATION DES RESULTATS 2012

La comptabilité du service public des Affaires Générales est tenue depuis le 1^{er} janvier 1997 conformément à l'instruction M14 qui stipule que le résultat de la section de fonctionnement doit être affecté par l'assemblée délibérante compétente.

Le résultat de fonctionnement 2012 du budget des Affaires Générales est de 8 145 261.02 €, auquel il convient d'ajouter le résultat de clôture 2012 du budget des Interventions Economiques 287 681.70 €, soit un total à affecter de 8 432 942.72 €.

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur Guillaume MATHELIER, Monsieur Georges DELEVAL s'étant retiré au moment du vote, entendu l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement 2012 du budget des Affaires Générales comme suit :

En autres réserves, article 1068, section affaires générales :	5 457 459.39 €
En report à nouveau, article 002, section affaires générales :	2 975 483.33 €
Soit un total de :	8 432 942.72 €

C. FINANCES – BUDGET DE L'EAU

1. EXAMEN DU COMPTE ADMINISTRATIF 2012

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur Guillaume MATHELIER, Monsieur Georges DELEVAL s'étant retiré avant les opérations de vote, entendu l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Présentation en annexe au procès-verbal.

2. EXAMEN DU COMPTE DE GESTION 2012

Après s'être fait présenter les Budgets Primitif et Supplémentaire de l'exercice 2012, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2012,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2011, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2012 au 31 décembre 2012, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2) Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2012 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur Guillaume MATHELIER, Monsieur Georges DELEVAL s'étant retiré avant les opérations de vote, entendu l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE le Compte de Gestion de l'Eau, dressé pour l'exercice 2012 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur.

3. AFFECTATION DES RESULTATS 2012

La comptabilité du service public de production et de distribution de l'eau est tenue depuis le 1^{er} janvier 1992 conformément à l'instruction M49 qui stipule que le résultat de la section d'exploitation doit être affecté par l'assemblée délibérante compétente.

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur Guillaume MATHELIER, Monsieur Georges DELEVAL s'étant retiré avant les opérations de vote, entendu l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation 2012 du budget de l'Eau comme suit :

En réserves réglementées, article 1064, Section Eau Distribution :	6 000.00 €
En autres réserves, article 1068, Section Eau Distribution :	1 424 726.79 €
En report à nouveau, article 002, Section Eau Distribution :	758 294.99 €
Soit un total de :	2 189 021.78 €

D. FINANCES – BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT

1. EXAMEN DU COMPTE ADMINISTRATIF 2012

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur Guillaume MATHELIER, Monsieur Georges DELEVAL s'étant retiré avant les opérations de vote, entendu l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE le Compte Administratif 2012 de l'Assainissement.

Présentation en annexe au procès-verbal.

2. EXAMEN DU COMPTE DE GESTION 2012

Après s'être fait présenter les Budgets Primitif et Supplémentaire de l'exercice 2012, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2012,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2011, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2) Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2012 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur Guillaume MATHELIER, Monsieur Georges DELEVAL s'étant retiré avant les opérations de vote, entendu l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE le Compte de Gestion de l'Assainissement, dressé pour l'exercice 2012 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur.

3. AFFECTATION DES RESULTATS 2012

La comptabilité du service public de l'Assainissement est tenue depuis le 1^{er} janvier 1992 conformément à l'instruction M49 qui stipule que le résultat de la section d'exploitation doit être affecté par l'assemblée délibérante compétente.

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur Guillaume MATHELIER, Monsieur Georges DELEVAL s'étant retiré avant les opérations de vote, entendu l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation 2012 du budget de l'Assainissement comme suit :

En autres réserves, article 1068, Section Eaux Pluviales :	234 263.61 €
Section Eaux Usées :	2 761 536.33 €
En report à nouveau, article 002, Section Eaux Pluviales :	5 241.70 €
Section Eaux Usées :	2 169 563.71 €
Soit un total de :	5 170 605.35 €

E. FINANCES – BUDGET DES ORDURES MENAGERES

1. EXAMEN DU COMPTE ADMINISTRATIF 2012

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur Guillaume MATHELIER, Monsieur Georges DELEVAL s'étant retiré avant les opérations de vote, entendu l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE le Compte Administratif 2012 des Ordures Ménagères.

Présentation en annexe au procès-verbal.

2. EXAMEN DU COMPTE DE GESTION 2012

Après s'être fait présenter les Budgets Primitif et Supplémentaire de l'exercice 2012, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2012,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2011, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2012 au 31 décembre 2012, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2) Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2012 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur Guillaume MATHELIER, Monsieur Georges DELEVAL s'étant retiré avant les opérations de vote, entendu l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE le Compte de Gestion des Ordures Ménagères, dressé pour l'exercice 2012 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur.

3. AFFECTATION DES RESULTATS 2012

La comptabilité du service public des Ordures Ménagères est tenue depuis le 1^{er} janvier 1997 conformément à l'instruction M14 qui stipule que le résultat de la section de fonctionnement doit être affecté par l'assemblée délibérante compétente.

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur Guillaume MATHELIER, Monsieur Georges DELEVAL s'étant retiré avant les opérations de vote, entendu l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement 2012 du budget des Ordures Ménagères comme suit :

En autres réserves, article 1068, Section Ordures Ménagères :	2 938 078.72 €
En report à nouveau, article 002, Section Ordures Ménagères :	843 472.57 €
Soit un total de :	3 781 551.29 €

F. FINANCES – BUDGET DES TRANSPORTS URBAINS

1. EXAMEN DU COMPTE ADMINISTRATIF 2012

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur Guillaume MATHELIER, Monsieur Georges DELEVAL s'étant retiré avant les opérations de vote, entendu l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE le Compte Administratif 2012 des Transports Urbains.

Présentation en annexe au procès-verbal.

2. EXAMEN DU COMPTE DE GESTION 2012

Après s'être fait présenter les Budgets Primitif et Supplémentaire de l'exercice 2012, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2012,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2011, celui de tous les titres de recettes émis

et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2012 au 31 décembre 2012, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2) Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2012 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur Guillaume MATHELIER, Monsieur Georges DELEVAL s'étant retiré avant les opérations de vote, entendu l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE le Compte de Gestion des Transports Urbains, dressé pour l'exercice 2012 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur.

3. AFFECTATION DES RESULTATS 2012

La comptabilité du service public des Transports Urbains est tenue depuis le 1^{er} janvier 1997 conformément à l'instruction M43 qui stipule que le résultat de la section d'exploitation doit être affecté par l'assemblée délibérante compétente.

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur Guillaume MATHELIER, Monsieur Georges DELEVAL s'étant retiré avant les opérations de vote, entendu l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation 2012 du budget des Transports Urbains comme suit :

En réserves réglementées, article 1064 :	9 718.01 €
En autres réserves, article 1068 :	1 605 783.19 €
En report à nouveau, article 002 :	775 593.84 €
Soit un total de :	2 391 095.04 €

G. FINANCES – BUDGET DES INTERVENTIONS ECONOMIQUES

1. EXAMEN DU COMPTE ADMINISTRATIF 2012

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur Guillaume MATHELIER, Monsieur Georges DELEVAL s'étant retiré avant les opérations de vote, entendu l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE le Compte Administratif 2012 des Interventions Economiques.

Présentation en annexe au procès-verbal.

2. EXAMEN DU COMPTE DE GESTION 2012

Après s'être fait présenter les Budgets Primitif et Supplémentaire de l'exercice 2012, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux de

mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2012,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2011, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2012 au 31 décembre 2012, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2) Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2012 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur Guillaume MATHELIER, Monsieur Georges DELEVAL s'étant retiré avant les opérations de vote, entendu l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE le Compte de Gestion des Interventions Economiques, dressé pour l'exercice 2012 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur.

3. CLOTURE DU BUDGET INTERVENTIONS ECONOMIQUES

Vu la délibération n° C-2012-213 du 7 novembre 2012 du Conseil Communautaire arrêtant définitivement les comptes de l'opération ZAC des Erables,

La ZAC des Erables est aujourd'hui achevée et l'ensemble des écritures comptables et budgétaires se rapportant à l'opération ont été passées et décrites dans la comptabilité du budget annexe Interventions Economiques créé spécifiquement pour cette opération.

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur Guillaume MATHELIER, Monsieur Georges DELEVAL s'étant retiré avant les opérations de vote, entendu l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE de clôturer rétroactivement le budget Interventions Economiques à compter du 31 décembre 2012. L'intégralité de l'actif et du passif sera transféré au budget des Affaires Générales par opérations non budgétaires, conformément au tableau ci-dessous,

Annemasse Agglo Budget général : tableau d'intégration des comptes du budget interventions économiques (IE) en date du 31/05/2013

Comptes	Solde Annemasse Agglo Budget Général avant intégration (au 31/05/2013, pour information)		Montants budget Intervention Economique à intégrer		Solde Annemasse Agglo Budget Général après intégration du budget Intervention Economique dissous (solde au 31/05/2013, pour information)	
	D	C	D	C	D	C
1021		16 874 914,71		428 581,60		17 303 496,31
10228				9 671,44		9 671,44
1068		38 383 475,70		433,72		38 383 909,42
110		8 145 261,02		287 681,70		8 432 942,72
1312		2 660 196,32		198 276,41		2 858 472,73
1313		3 071 328,85		133 538,01		3 204 866,86
2031	4 575 163,31		34 214,44		4 609 377,75	
2111	5 829 706,92		382 015,78		6 211 722,70	
2121	6 660,36		1 238,48		7 898,84	
28031		56 140,82		34 214,44		90 355,26
4514*		674 928,62	674 928,62		674 928,62	674 928,62
total (pour vérification équilibre balance)			1 092 397,32	1 092 397,32		

* compte de contrepartie du compte 515 du BG

DIT que les services fiscaux seront informés de la clôture de ce budget soumis au régime de la TVA,

DEMANDE à Monsieur le Trésorier de procéder aux écritures non budgétaires de transfert des comptes d'actif et de passif au budget des Affaires Générales.

H. FINANCES – BUDGET DES ZONES D'AMENAGEMENT ECONOMIQUES

1. EXAMEN DU COMPTE ADMINISTRATIF 2012

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur Guillaume MATHELIER, Monsieur Georges DELEVAL s'étant retiré avant les opérations de vote, entendu l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE le Compte Administratif 2012 des Zones d'Aménagement Economiques.

Présentation en annexe au procès-verbal.

2. EXAMEN DU COMPTE DE GESTION 2012

Après s'être fait présenter les Budgets Primitif et Supplémentaire de l'exercice 2012, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2012,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2011, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2012 au 31 décembre 2012, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2) Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2012 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur Guillaume MATHELIER, Monsieur Georges DELEVAL s'étant retiré avant les opérations de vote, entendu l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE le Compte de Gestion des Zones d'Aménagement, dressé pour l'exercice 2012 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur.

3. AFFECTATION DES RESULTATS 2012

La comptabilité du service public des Zones d'Aménagement Economique est tenue depuis le 1^{er} janvier 1997 conformément à l'instruction M14 qui stipule que le résultat de la section de fonctionnement doit être affecté par l'assemblée délibérante compétente.

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur Guillaume MATHELIER, Monsieur Georges DELEVAL s'étant retiré avant les opérations de vote, entendu l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement 2012 du budget des Zones d'Aménagement Economique comme suit :

En report à nouveau, article 002 :	1 337 736.64 €
Soit un total de :	1 337 736.64 €

I. FINANCES – BUDGET IMMOBILIER D'ENTREPRISES

1. EXAMEN DU COMPTE ADMINISTRATIF 2012

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur Guillaume MATHELIER, Monsieur Georges DELEVAL s'étant retiré avant les opérations de vote, entendu l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE le Compte Administratif 2012 Immobilier d'Entreprises.

Présentation en annexe au procès-verbal.

2. EXAMEN DU COMPTE DE GESTION 2012

Après s'être fait présenter les Budgets Primitif et Supplémentaire de l'exercice 2012, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagnés des états de

développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2012,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er mai 2012 au 31 décembre 2012, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2) Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2012 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur Guillaume MATHELIER, Monsieur Georges DELEVAL s'étant retiré avant les opérations de vote, entendu l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE le Compte de Gestion de l'Immobilier d'Entreprises, dressé pour l'exercice 2012 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur.

3. AFFECTATION DES RESULTATS 2012

La comptabilité du service public des Affaires Générales est tenue depuis le 25 février 2011 conformément à l'instruction M14 qui stipule que le résultat de la section de fonctionnement doit être affecté par l'assemblée délibérante compétente.

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur Guillaume MATHELIER, Monsieur Georges DELEVAL s'étant retiré avant les opérations de vote, entendu l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement 2012 du budget Immobilier d'Entreprises comme suit :

En report à nouveau, article 002 :	543 313.81 €
Soit un total de :	543 313.81 €

Départ de Monsieur Jean-Pierre VINCENTI qui avait la procuration de Monsieur Sallah KERAIM et qui donne procuration à Monsieur Guillaume MATHELIER.

Départ de Monsieur Alain LETESSIER.

J. FINANCES – EXAMEN DES TARIFS 2013 D'ANNEMASSE AGGLO

Afin d'équilibrer les différents budgets, il convient d'actualiser les différents tarifs à appliquer par Annemasse-Agglo en 2013 dans les conditions définies dans le document annexé à la présente délibération.

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE ces nouveaux tarifs à appliquer pour 2013, conformément aux tableaux ci-joints.

K. RESSOURCES HUMAINES – MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS CREATION D'UN POSTE DE CHARGE DE DEVELOPPEMENT PREVENTION ZONE DE SECURITE PRIORITAIRE (ZSP) ET CONSEIL INTERCOMMUNAL DE SECURITE ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE (CISPD)

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Communautaire, de fixer l'effectif des emplois nécessaires au bon fonctionnement des services.

Bien qu'installé le 1^{er} avril 2004, le CISPD (Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance) n'a jamais disposé de *moyens techniques spécifiques* pour fonctionner, s'appuyant uniquement sur les ressources en personnel existantes au sein du service Politique de la Ville. Depuis 2008, la mise en œuvre opérationnelle de ce dispositif par la direction des Solidarités est donc difficile.

Dans le cadre de la circulaire du ministre de l'Intérieur du 30 juillet 2012, relative à la mise en œuvre des zones de sécurité prioritaires, l'instauration d'une Zone de Sécurité Prioritaire (ZSP) sur les communes d'Ambilly, Annemasse et Gaillard, et la nécessité évidente de coordonner les actions développées dans le cadre de cette ZSP avec les démarches déployées au titre du CISPD sur l'ensemble du territoire de l'agglomération, représentent une opportunité réelle de donner sens et dynamisme aux politiques locales de *prévention*, de *prévention de la délinquance* et de *sécurité*.

En matière d'actions de *prévention*, l'Etat entend s'appuyer sur les moyens et la « maîtrise du territoire » des communes et de l'EPCI pour concrétiser sur le terrain les orientations de la Cellule de coordination opérationnelle du partenariat, instaurée dans le cadre du dispositif ZSP sous la responsabilité de Monsieur le Sous-Préfet.

La traduction des orientations de la Cellule de coordination ZSP en plan d'action opérationnel et coordonné à l'échelle du territoire de l'agglomération annemassienne ne pourra être effective qu'à la condition de mobiliser les moyens techniques adéquats. C'est pourquoi, lors de la séance du mardi 30 avril 2013 du Bureau Communautaire, après avoir examiné le *Relevé de décisions* de la réunion d'installation de la Cellule de coordination opérationnelle du partenariat de la Zone de Sécurité Prioritaire (ZSP), les élus ont estimé nécessaire de formaliser au sein des services d'Annemasse Agglo, un poste de chargé de développement Prévention – ZSP/CISPD, autour des missions suivantes :

- Assurer le fonctionnement du groupe d'appui technique de la *Cellule de Coordination Prévention* de la Zone de Sécurité Prioritaire (ZSP) de l'agglomération annemassienne,
- Assurer la mise en œuvre opérationnelle, en lien et en partenariat avec les communes de la ZSP, du programme d'action élaboré par la *Cellule de Coordination Prévention* de la ZSP,
- Assurer le suivi technique et l'animation du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) et de ses groupes de travail,
- Assurer la coordination technique entre les démarches portées et mises en œuvre au niveau des communes et l'échelon intercommunal, en lien avec les acteurs du territoire,
- Assurer l'instruction des dossiers déposés auprès du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) dans le cadre des programmes d'action CISPD/ZSP et Politique de la Ville.

Annemasse agglo a d'ores et déjà obtenu l'accord de l'Etat pour mobiliser une enveloppe de 17 500 € au titre de la programmation 2013 du Fonds Interministériel de la Délinquance (FIPD) pour la mise en place de ce poste.

Madame AMOUDRUZ note que le dispositif de ZSP est à priori temporaire. A son terme, qu'advient-il du poste ?

Monsieur DELEVAL répond que ce dispositif a été créé pour fonctionner plusieurs années. L'Agglo avisera lorsqu'il sera levé.

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE de créer un emploi permanent, à temps complet, à compter du 15 juin 2013, de « Chargé de Développement Prévention – ZSP/CISPD », cadre d'emplois des attaches territoriaux.

DIT que la dépense en résultant sera imputée sur le crédit ouvert à cet effet au budget supplémentaire des Affaires Générales 2013 et suivants chapitres 012.

X. QUESTIONS DIVERSES

A. DATE PREVISIONNELLES DES PROCHAINS CONSEILS COMMUNAUTAIRES

- MERCREDI 03 JUILLET 2013
- MERCREDI 11 SEPTEMBRE 2013
- MERCREDI 02 OCTOBRE 2013

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h55.

La secrétaire de séance,

Nadège ANCHISI,

Le Président,

Georges DELEAVAL,



Rapport d'activité

Année 2012



En 2012, le centre a accueilli des jeunes :
En centre de loisirs: 118 jours
En accueil de classes : 14 jours

Période 1

**Mercredis de
Sept à
décembre
Vacs
tousaint
Vacs Noël**

Période 2

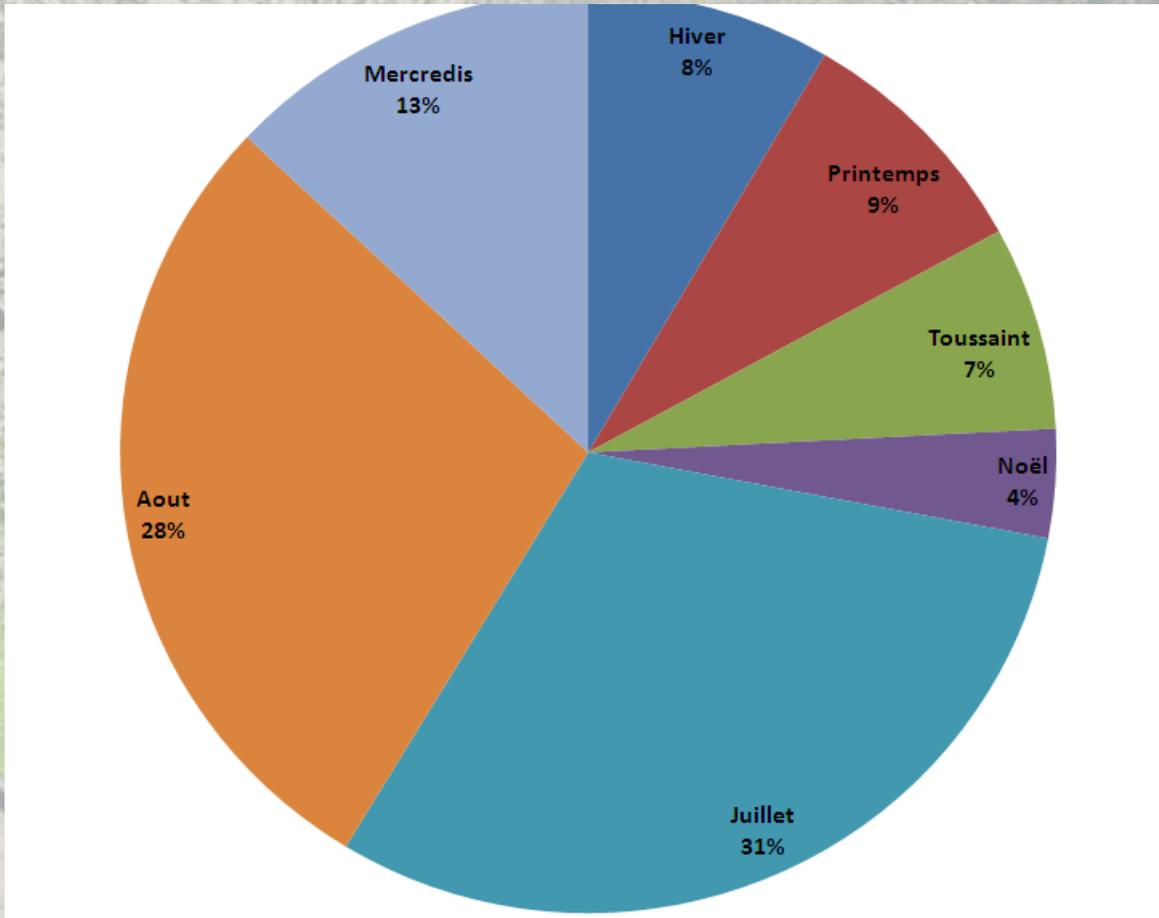
**Mercredis de
Janv à mars
Vacs d'hiver**

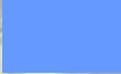
Période 3

**Mercredis
D'avril à juin
Vacs de
printemps**

Période 4

**Vacances
d'été
Juillet/Aout**



-  Mercredis
-  Hiver
-  Printemps
-  Juillet
-  Aout
-  Toussaint
-  Noël

Evolution en journées enfants de 2007 à 2012

2007	2008	2009	2010	2011	2012
13816	15538	15838	15976	16540	16608



Annemasse **Agglo**

Annemasse - Les Voirons Agglomération

www.agglo-annemasse.com



FEDERATION
DES ŒUVRES
LAIQUES
DE HAUTE-SAVOIE



CENTRE DE
LA BERGUE



Les activités





Annemasse **Agglo**

Annemasse - Les Voirons Agglomération

QUALITÉ DE VIE - DÉVELOPPEMENT DURABLE



FEDERATION
DES ŒUVRES
LAIQUES
DE HAUTE-SAVOIE

74



CENTRE DE
LA BERGUE

74

Les activités nature





Annemasse **Agglo**

Annemasse - Les Voirons Agglomération

Qualité de vie - Développement durable

Les mini camps



CENTRE DE
LA BERGUE

74





Les camps





Annemasse **Agglo**

Annemasse - Les Voirons Agglomération

Qualité de vie pour tous



CENTRE DE
LA BERGUE

74

Les semaines





L'équipe permanente

Directeur

Jérôme Breda

**Adjoint
Pédagogique
1**

Laura Kocon

**Animateur
pédagogique
2**

Kévin Chaleil

Secrétaire

Aurélie Hubert

**2
personnels
de ménage**

Md Bidal et Dolomez



Annemasse **Agglo**

Annemasse - Les Voirons Agglomération

Qualité de vie - Développement durable



Le service volontaire européen

Ses missions :

Centre de loisirs

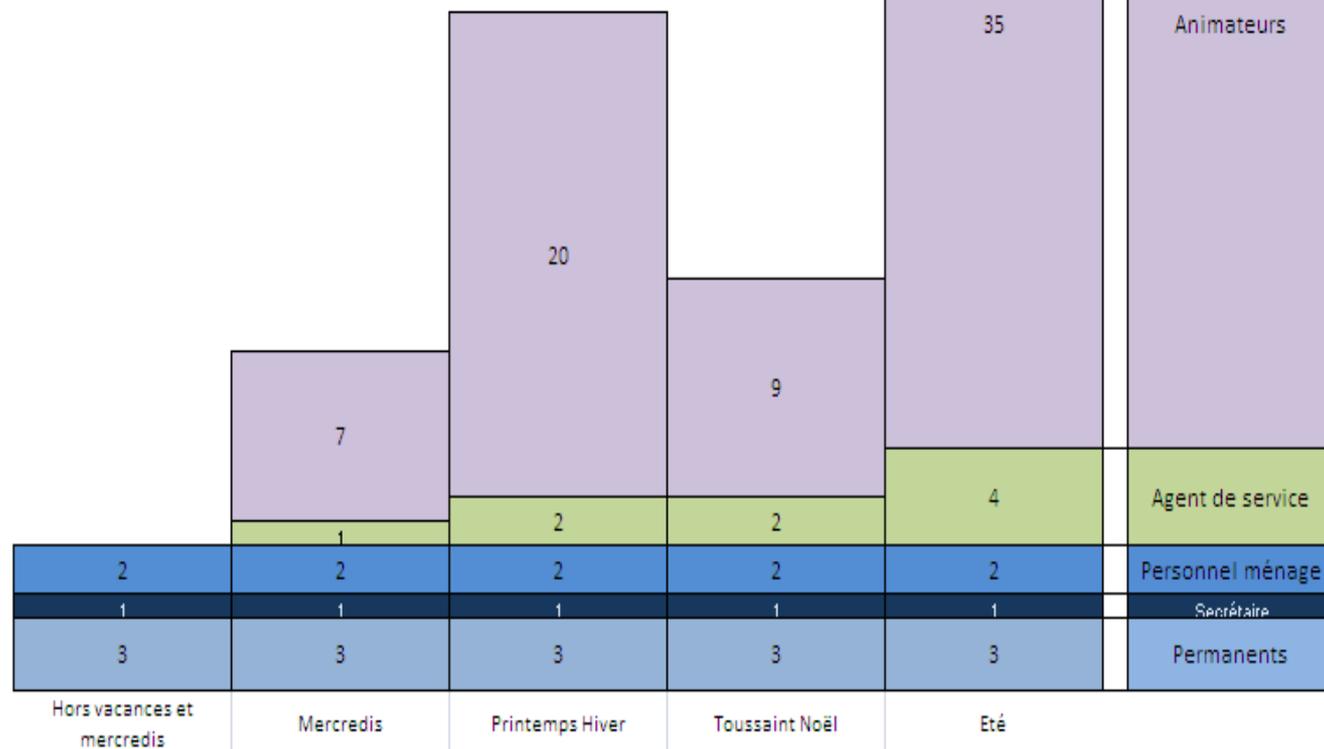
Activité nature

Rénovation de la
mini ferme

Camps



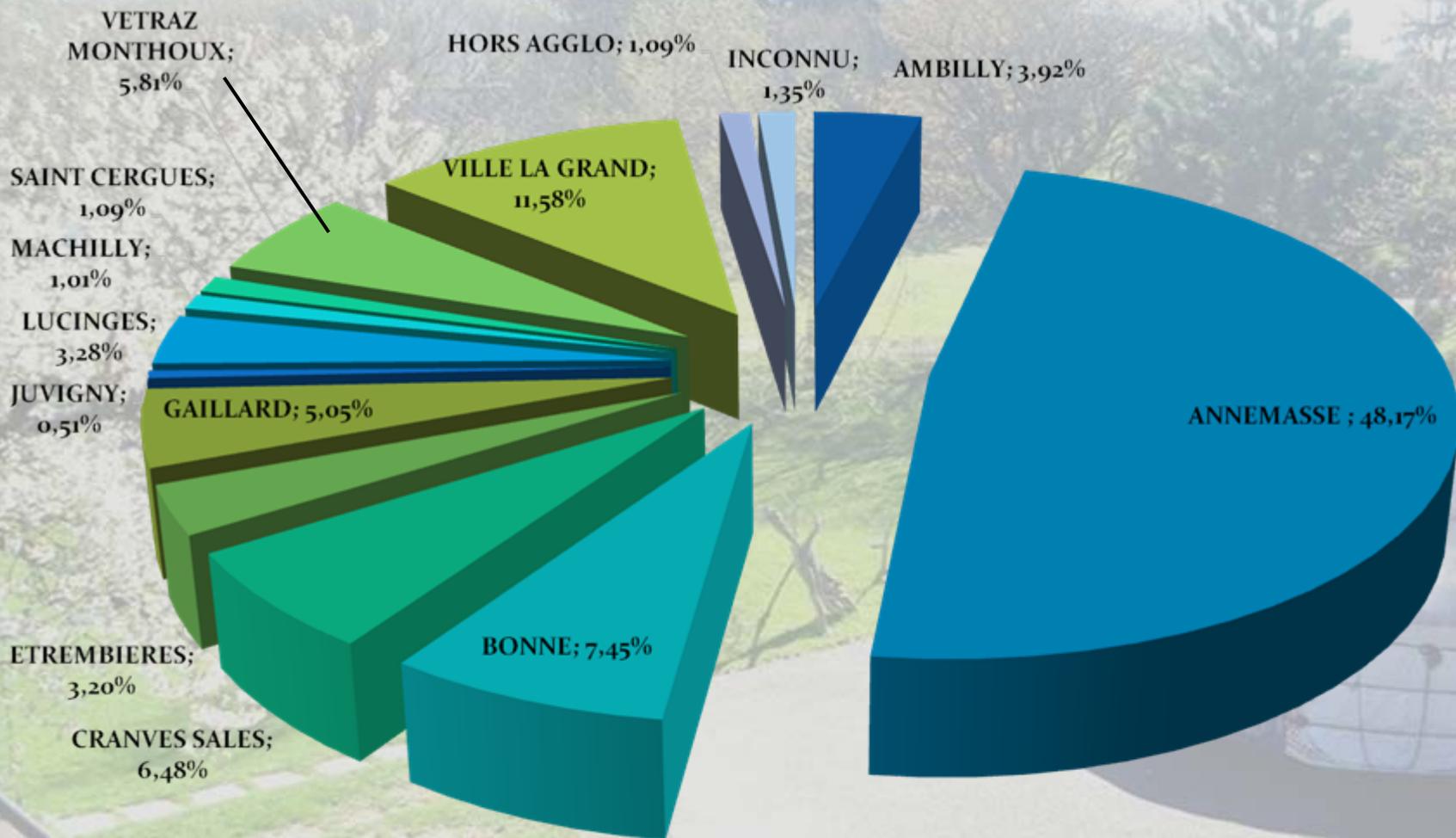
L'équipe vacataire



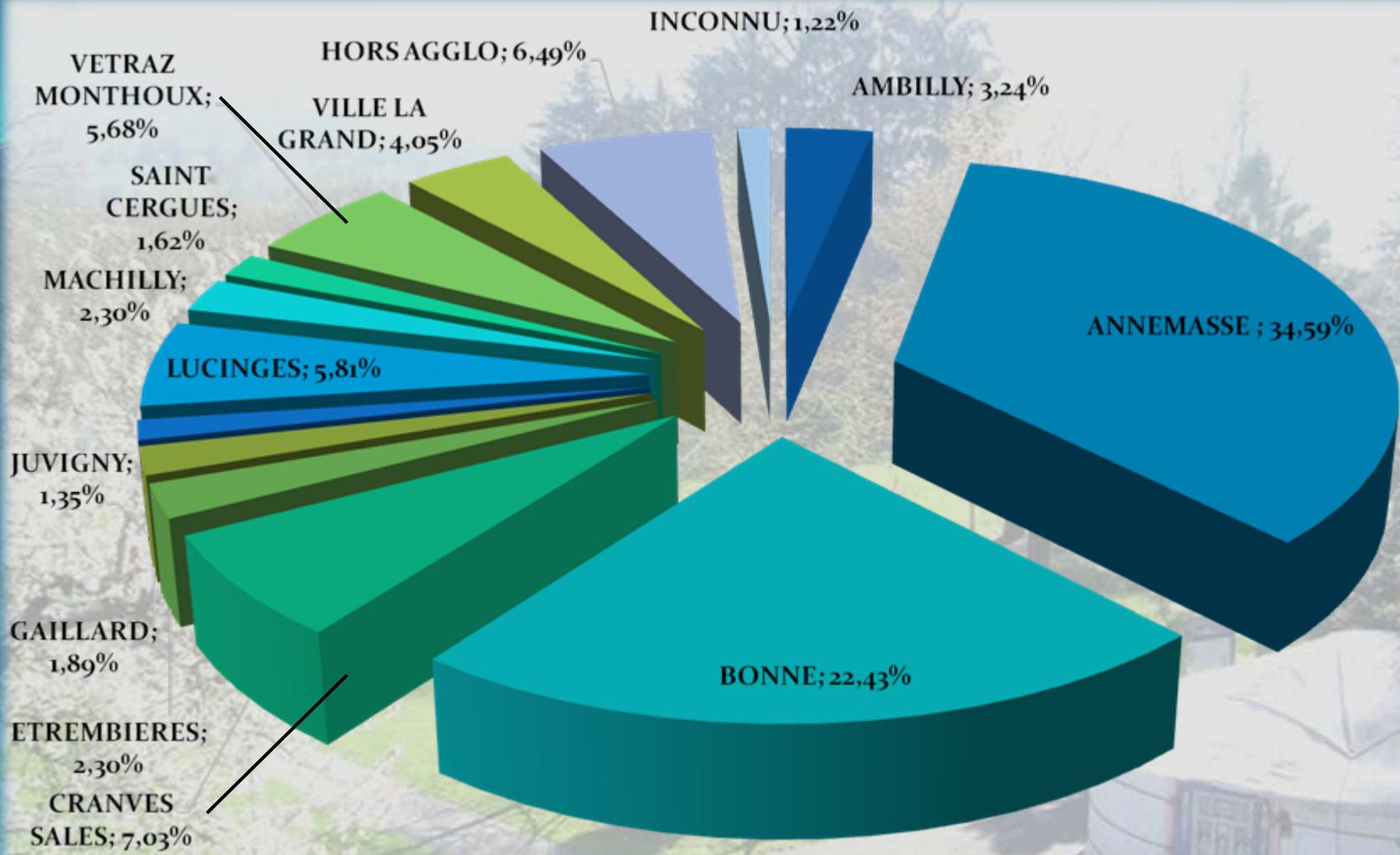
2	Adjoints
2	Assistant sanitaire
2	Surveillant piscine
35	Animateurs
4	Agent de service
2	Personnel ménage
1	Secrétaire
3	Permanents



Quelques chiffres sur la fréquentation du centre



Eté 2012



Mercedis 2012



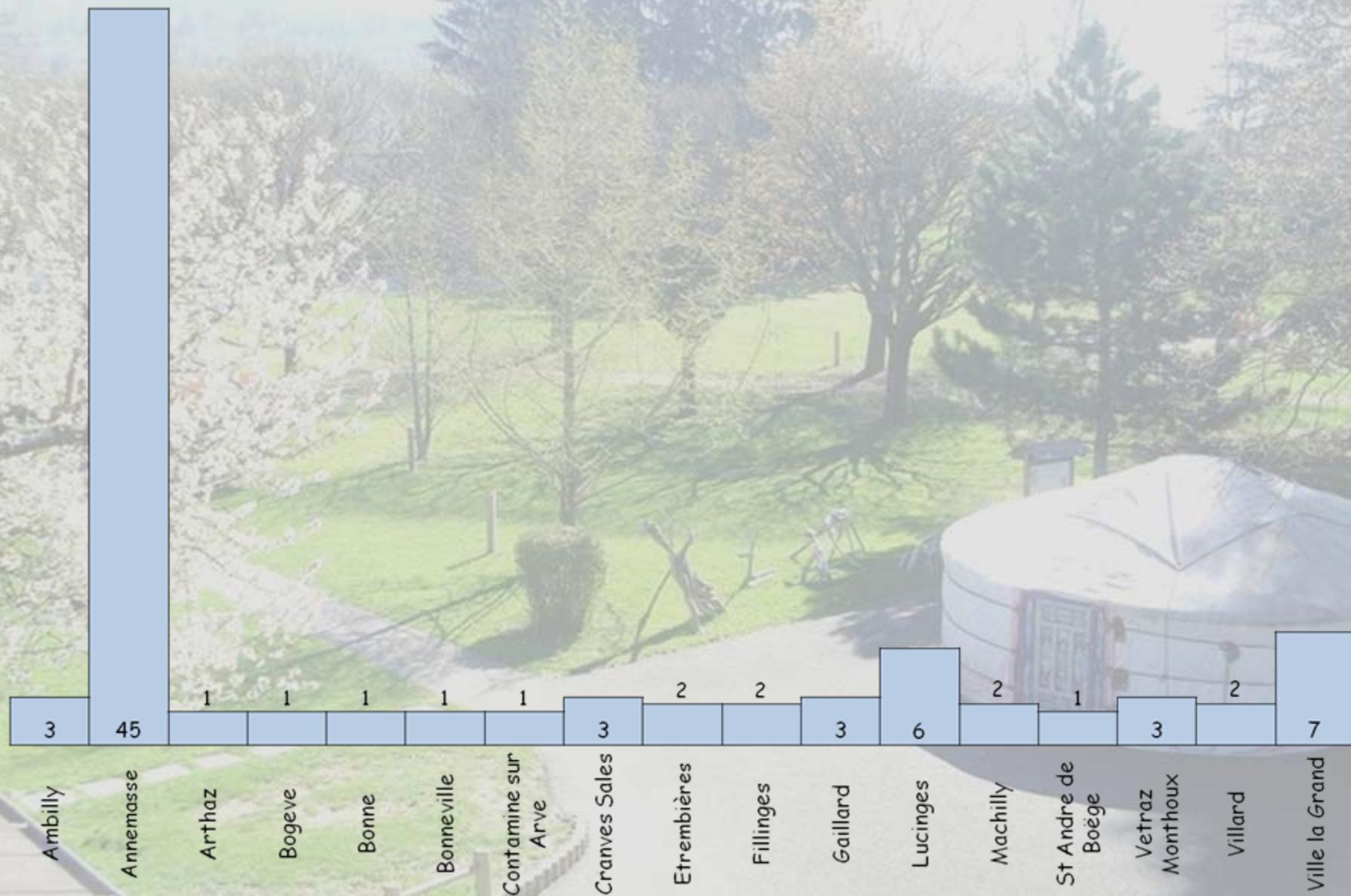
Liste d'attente

Lorsqu'un séjour est complet, l'équipe du centre met en place une liste d'attente pour les personnes souhaitant s'inscrire.

Cette liste permet de parer aux éventuelles annulations et de mesurer la demande.

Les listes d'attentes sont toujours inférieures à la demande réelle du fait de la diffusion des informations par internet, les affiches devant le centre et le bouche à oreille.

Liste d'attente été 2012



N° compte	Nature des dépenses	Réalisé 2011	Budget 2012	Réalisé 2012
600151	Activités	33 565	41 880	41 074
600151	Mini ferme pédagogique	5 862	3 000	3 412
605050	Petit matériel éducatif	6 349	6 630	6 030
606100	Fluide (eau, gaz, électricité)	24 200	26 520	34 886
616210	Alimentation (repas)	49 197	53 856	52 833
606200	Alimentation (goûter, en-cas, mini-camps)	20 874	20 460	16 607
606220	Alimentation Produits terroir CED	329	3 000	2 522
606310	Produits d'entretien (hygiène)	4 839	5 814	6 077
606400	Fournitures bureau	2 965	3 570	3 504
606600	Carburant	5 275	4 876	4 457
606810	Pharmacie	832	765	780
613200	Redevance affermage	450	153	150
613510	Location matériel (dont photocopieuse)	2 819	3 570	3 337
613560	Contrat entretien piscine (y compris hivernage)	3 122	5 100	1 758
613561	Maintenance informatique, logiciel	6 759	7 140	5 431
615000	Gros entretien	Annemasse Agglo	Annemasse Agglo	
615010	Entretien et réparations	2 507	3 060	4 885
616800	Assurances	8 727	6 630	5 758
618630	Formation bénévoles	4 567	1 530	510
621000	Intervenants pédagogiques	0	2 040	2 363
622610	Commissaire aux comptes	2 000	2 040	2 040
623000	Publicité	3 987	4 590	6 165
625000	Transport activités + circuits agglo + loc véhicule + depl. personnel	47 600	67 320	50 274
626000	Frais PTT Tel/Fax Internet	9 166	8 670	8 762
627200	Frais bancaire	335	510	383
628840	Petit matériel entretien	6 201	7 140	6 299
630000	Impôts (taxe habitation, ordure)	163	1 020	157
640000	Permanents	140 896	164 424	150 712
640000	Animateurs	188 697	205 428	189 500
681000	Amortissements	1 034	4 080	2 316
	SOUS-TOTAL MONTANT FORFAITAIRE	583 317	664 816	612 980
650000	Gestion, comptabilité, paie, bilan	46 250	47 430	47 430
	TOTAL DEPENSES	629 567	712 246	660 410

	SOUS-TOTAL MONTANT FORFAITAIRE	583 317	664 816	612 980
650000	Gestion, comptabilité, paie, bilan	46 250	47 430	47 430
	TOTAL DEPENSES	629 567	712 246	660 410

DSP INDEXE

N° compte	Nature des recettes	Réalisé 2011	Budget 2012	Réalisé 2012
706110	Frais d'inscription	253 933	250 850	278 546
706206	Participation familles			
706206	Bons vacances CAF	54 205	55 956	50 016
706206	Prestations de service CAF	71 337	43 860	48 978
708110	Logement/Repas Personnel	2 171	4 080	3 832
	Autres	2 412	1 530	838
706150	Compensation financière Annemasse Agglo	304 500	355 970	355 970
<i>706150</i>	<i>Reversement Annemasse Agglo</i>	<i>-21 843</i>		<i>-36 682</i>
	TOTAL RECETTES	684 283	712 246	701 498
	RESULTAT	54 716		41 088



Annemasse **Agglo**
Annemasse - Les Voirons Agglomération

Direction des Solidarités, de l'Éducation et de la Culture *- DSEC -*

**Conseil Communautaire
12 juin 2013**

Organisation de la DSEC



Annemasse **Agglo**
Annemasse - Les Voirons Agglomération

**Action Sociale et
Politique de la Ville**

Raymond BARDET

**Gérontologie
et Handicap**

Salah KERAIM

Jeunesse – Scolaire

Liliane MONET

DSEC

6 commissions

Culture

Catherine DEREMBLE

**Populations nomades
sédentarisées**

Alain BOSSON

Sport

Daniel DE CHIARA

La DSEC : solidarité et cohésion sociale



Annemasse **Agglo**
Annemasse - Les Voirons Agglomération

La **solidarité** est le rapport existant entre des personnes qui, ayant une communauté d'intérêts, sont liées les unes aux autres.

La **cohésion sociale** est définie comme l'ensemble des processus qui contribuent à assurer à tous les individus ou groupes d'individus l'égalité des chances et des conditions, l'accès effectif aux droits fondamentaux et au bien-être économique, social et culturel, afin de permettre à chacun de participer activement à la société et d'y être reconnu.

La DSEC : C'est quoi ?...



Annemasse **Agglo**
Annemasse - Les Voirons Agglomération

Solidarité

Emploi

Santé

EHPAD

Précarité

Médiation

CIAS

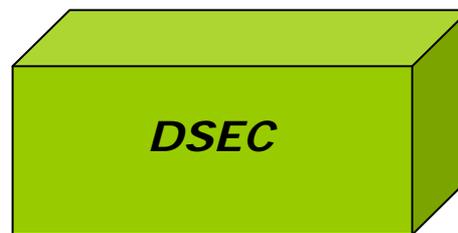
Insertion

GDV

Hébergement

Scolaire

Gérontologie



Discriminations

Cohésion sociale

Culture

Prévention

Education

Sport

Inclusion

Jeunesse

Accompagnement

Handicap

Citoyenneté

Formation

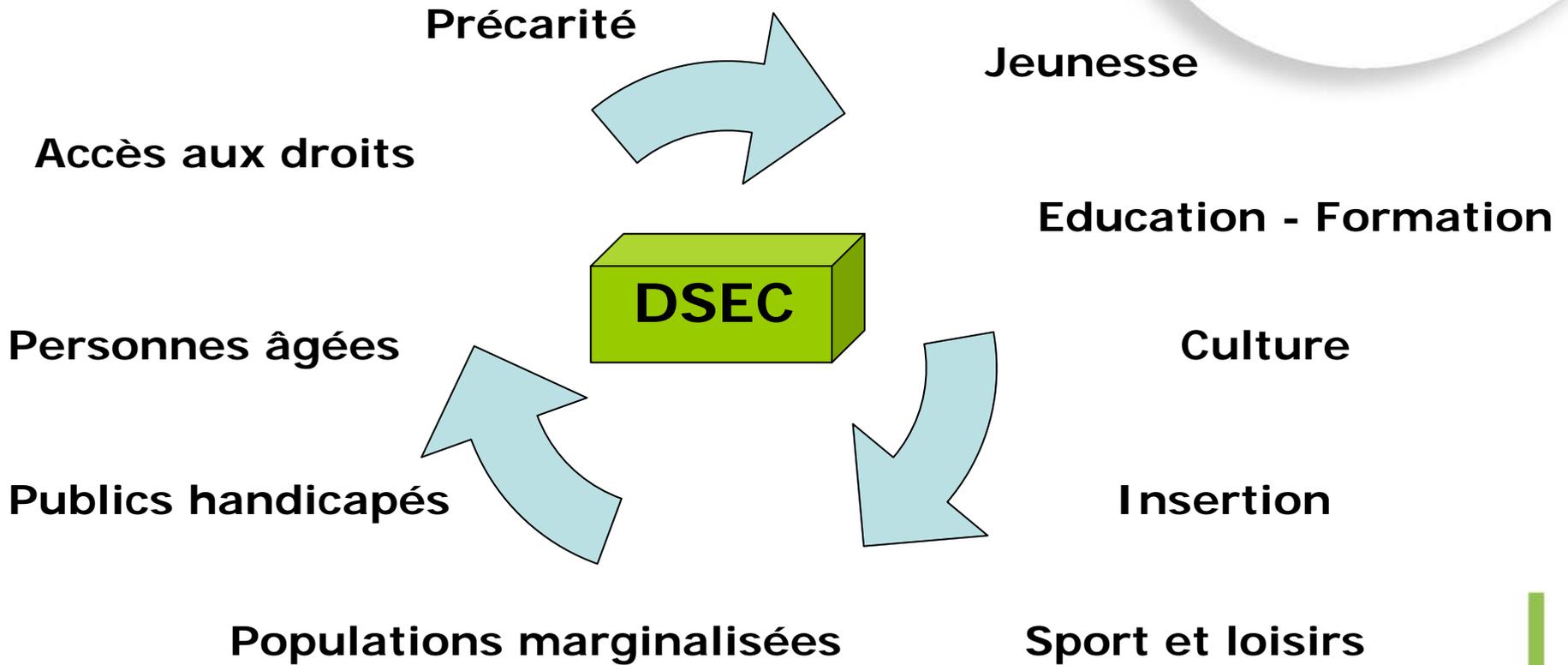
Délinquance

Accès au Droit



Annemasse **Agglo**
Annemasse - Les Voirons Agglomération

La DSEC ou la structuration d'une politique de cohésion sociale à l'échelle du territoire...



La DSEC aujourd'hui :

7 Axes et thématiques de travail



Annemasse **Agglo**
Annemasse - Les Voirons Agglomération

06. Action Sociale
soutien aux
associations

Politique de la Ville
CUCS, ASV, CLSM...

**05. Pop. Nomades
sédentarisées**

Logement social adapté
et accomp. social

04. Géronto - Handicap
2 EHPAD + associations

**07. Précarité et
Hébergement**

Accueil de Jour, SIAO...



01. Sport

Gymnases, complexe des
Verchères, foyer de ski de fond,
Centre aquatique

02. Jeunesse – Scolaire

DSP Centre Aéré
Collèges et lycées

03. Culture

EBAG
Couleur(s) d'Automne

La DSEC

Les compétences statutaires et la définition de l'intérêt communautaire



Annemasse **Agglo**
Annemasse - Les Voirons Agglomération

01 - Sport

Daniel DE CHIARA

Statuts : 6.3. Autres Compétences

6.3.1 Politique communautaire en direction du milieu associatif et des organismes développant des actions ou missions d'intérêt communautaire :

En matière sportive, pour favoriser l'accès aux équipements et encourager la vie associative, animer l'agglomération et promouvoir l'image de la communauté [...].

Délibération de définition de l'intérêt communautaire

Compétence optionnelle : construction, aménagement, entretien et gestion des équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire : dont gymnases, stand de tir, complexe des Verchères et foyer de ski de fond des Voirons.

DSEC 01 - Sport

Gestion d'équipements sportifs



Annemasse **Agglo**
Annemasse - Les Voirons Agglomération

7 gymnases

Mis à la disposition des collèges et lycées en journée

Accueil des clubs en soirée (25 clubs utilisateurs réguliers)

113 jours d'ouverture en week-end pour les compétitions

32000 utilisateurs, 2100 créneaux d'entraînement

1 complexe de tennis (Verchères à VLG)

1 Stand de tir (Juvigny)

1 foyer de ski de fond (Onnion – Les Voirons)

Financement de l'activité pour les scolaires de l'agglomération

... Et demain 1 centre aquatique

DSEC 01 - Sport

Appui au développement du sport



Annemasse Agglo
Annemasse - Les Voirons Agglomération

Soutien aux manifestations sportives d'intérêt communautaire, à caractère national ou international

Course cycliste Annemasse Bellegarde

Grand Prix de ski Annemasse Agglo

Championnat de France de squash (moins de 19 ans)

Tournoi Jeunes de Cranves-Sales

Soutien aux pratiques sportives périscolaires

Subvention aux associations sportives des collèges et lycées

Partenariat image

Soutien au Basket Club section Senior Filles (National 2)

La DSEC

Les compétences statutaires et la définition de l'intérêt communautaire

02 - Jeunesse – Scolaire

Liliane MONET

Statuts : 6.2. Compétences optionnelle

6.2.6 Action sociale d'intérêt communautaire

Délibération de définition de l'intérêt communautaire

Construction, aménagement, entretien et gestion du CLSH Pierre
Martin de La Bergue



Annemasse **Agglo**
Annemasse - Les Voirons Agglomération

La DSEC

Les compétences statutaires et la définition de l'intérêt communautaire

02 - Jeunesse – Scolaire

Liliane MONET

Statuts : 6.3. Autres compétences

6.3.1 Politique communautaire en direction du milieu associatif et des organismes développant des actions ou missions d'intérêt communautaire :

En matière scolaire, pour favoriser et encourager [...] les projets d'actions éducatives et les projets pédagogiques développées par les collèges et les lycées et les actions mises en œuvre pour lutter contre l'échec scolaire dans l'enseignement secondaire.



Annemasse **Agglo**
Annemasse - Les Voirons Agglomération

DSEC 02 - Education



Annemasse **Agglo**
Annemasse - Les Voirons Agglomération

Jeunesse

Centre de Loisirs Sans Hébergement de La Bergue

Délégation de service public

Scolaire

Appui aux projets pédagogiques des collèges et des lycées

Instruction des demandes annuelles de subvention présentées par les établissements scolaires du territoire

La DSEC

Les compétences statutaires et la définition de l'intérêt communautaire



Annemasse **Agglo**
Annemasse - Les Voirons Agglomération

03 - Culture

Catherine DEREMBLE

Statuts : 6.3. Autres Compétences

6.3.1 Politique communautaire en direction du milieu associatif et des organismes développant des actions ou missions d'intérêt communautaire :

En matière culturelle, pour favoriser et encourager l'accès à la culture pour tous à l'échelle de la communauté, contribution au financement du cinéma d'Art et d'essai et du Festival PATAF.

Délibération de définition de l'intérêt communautaire

Compétence optionnelle : construction, aménagement, entretien et gestion des équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire : dont l'EBAG

DSEC 03 - Culture

Equipements et services culturels



Annemasse **Agglo**
Annemasse - Les Voirons Agglomération

Ecole des Beaux Arts du Genevois

2 sites principaux et 5 antennes

Une offre variée : pratiques amateurs à l'année, classes prépa, dispositif Bozarts vacances, stages, formations...

Accueil des publics dès 18 mois

1300 inscrits

Soutien au Cinéma Arts et Essai (Ciné Actuel – MJC Centre)

Un cinéma avec une programmation de qualité et reconnue

25000 spectateurs par an

Mais potentiel de fréquentation supérieur (Etude Vuillaume 2010)

DSEC 03 - Culture

Manifestations et culturelles



Annemasse **Agglo**
Annemasse - Les Voirons Agglomération

Couleur(s) d'Automne

Festival Land Art et art environnemental au Lac de Machilly

« point d'orgue » d'un travail mené tout au long de l'année autour du Land Art (action auprès des scolaires, dans les quartiers prioritaires Politique de la Ville, avec la Maison Coluche et l'Accueil de jour L'Escale, atelier EBAG...

Soutien au théâtre amateur à travers le PATAF (Théâtre du Torrent)

10^{ème} édition en 2013

DSEC 03 - Culture

Animation et action culturelles



Annemasse **Agglo**
Annemasse - Les Voirons Agglomération

Aide à la mise en réseau des structures culturelles

Rousseau 2012

Ateliers « films d'animation » dans les bibliothèques

Fête de l'Estampe

Actions culturelles dans le cadre du futur quartier EAG

Projet ATOLL

La DSEC

Les compétences statutaires

et la définition de l'intérêt communautaire



Annemasse **Agglo**

Annemasse - Les Voirons Agglomération

04 - Gérontologie et Handicap

Salah KERAIM

Statuts : 6.2. Compétences optionnelle

6.2.6 Action sociale d'intérêt communautaire

Délibération de définition de l'intérêt communautaire

Construction, aménagement, entretien et gestion d'établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD)

Contribution aux actions partenariales visant à la mise en réseau des différents acteurs de la gérontologie et à l'animation des séjours dans les EHPAD.

DSEC 04 - Solidarités

Gérontologie - Structures



Annemasse **Agglo**
Annemasse - Les Voirons Agglomération

Centre Intercommunal d'Action Sociale

Gestion des EHPAD

Depuis 2012 : mise en œuvre du dispositif de domiciliation en direction des publics en précarité, au niveau de l'Accueil de Jour

Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes

EHPAD Les Gentianes

EHPAD La Kamouraska

DSEC 04 - Solidarités

Gérontologie - Associations



Annemasse **Agglo**
Annemasse - Les Voirons Agglomération

Réseau de gérontologie Annemasse – Reignier (REGAR)

Appui financier

Association ALZHEIMER 74

Accompagnement des personnes touchées par la maladie et de leur famille

Appui financier

Autres associations

Au Rendez-vous des Gentianes

Les Aînés de l'Agglo (spectacle *Semaine Bleue*)

Appui financier

DSEC 04 - Solidarités

Handicap – Structures et manifestations



Annemasse **Agglo**
Annemasse - Les Voirons Agglomération

Les Virades de l'Espoir

Lutte contre la mucoviscidose

Appui logistique, technique et financier

Résidence Foyer OSER Y CROIRE

Suivi technique

Articulation avec Espace Handicap

Projet de Résidence Accueil pour handicap psychique

Participation au groupe technique

DSEC 04 - Solidarités

Handicap - Associations



Annemasse **Agglo**
Annemasse - Les Voirons Agglomération

ESPACE HANDICAP

Accueil, animation sociale, culturelle et sportive

Atelier informatique adapté

Appui financier

Autres associations

Handy Mobil

PEGASE (équi thérapie)

Appui financier

La DSEC

Les compétences statutaires et la définition de l'intérêt communautaire



Annemasse **Agglo**
Annemasse - Les Voirons Agglomération

05 - Populations nomades sédentarisées

Alain BOSSON

Statuts : 6.1. Compétences obligatoires

6.1.3 E matière d'équilibre social de l'habitat :

Action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées.

Délibération de définition de l'intérêt communautaire

Sont déclarés d'intérêt communautaire :

L'aménagement, l'entretien et la gestion des aires de stationnement des gens du voyage (Adhésion au SIGETA)

L'aménagement et l'entretien des terrains d'accueil des populations nomades en voie de sédentarisation (la Cambette à VLG, les Jardins à Annemasse).

DSEC 05 - Solidarités

Gens du voyage et populations nomades Sédentarisées



Annemasse **Agglo**
Annemasse - Les Voirons Agglomération

SIGETA

Gestion des aires d'accueil pour les voyageurs

Cotisation annuelle

Politique de relogement en habitat social adapté des populations sédentarisées sur le territoire d'AA

Diagnostic social de la population

Opérations d'aménagement/relogement en lien avec les communes (réalisations d'Etrembières et de la Rue des Jardins)

Convention avec le CG et l'ALAP pour l'accompagnement social

Gestion locative confiée à IDEIS (opération des Jardins)

La DSEC

Les compétences statutaires et la définition de l'intérêt communautaire

06 - Action Sociale et Politique de la Ville

Raymond BARDET

Statuts : 6.2. Compétences optionnelle

6.2.6 Action sociale d'intérêt communautaire

Délibération de définition de l'intérêt communautaire

Actions transversales développées par le milieu associatif ou par des structures spécialisées intervenant dans les domaines de la prévention des conduites addictives et des souffrances psychologiques, de l'insertion des handicapés, de l'accompagnement socio-éducatif, d'aide à l'accueil et à l'hébergement d'urgence, de médiation sociale et d'aide aux victimes.



Annemasse **Agglo**
Annemasse - Les Voirons Agglomération

La DSEC

Les compétences statutaires et la définition de l'intérêt communautaire

06 - Action Sociale et Politique de la Ville

Raymond BARDET

Statuts : 6.1 Compétences obligatoire

6.4.4 En matière de politique de la ville dans la communauté

- . Dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale d'intérêt communautaire
- . Dispositifs locaux, d'intérêt communautaire, de prévention de la délinquance

Délibération de définition de l'intérêt communautaire

L'élaboration et la mise en œuvre d'une politique territoriale de développement social et de solidarité concertée, pour traiter les phénomènes d'exclusion urbaine et sociale. La communauté d'agglomération assure la maîtrise d'ouvrage des actions structurelles et transversales et la coordination de l'ensemble du dispositif.



Annemasse **Agglo**
Annemasse - Les Voirons Agglomération

DSEC 06 - Solidarités

Politique de la Ville - Dispositifs



Annemasse **Agglo**
Annemasse - Les Voirons Agglomération

Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS)

Dispositif partenarial territorialisé

Coordination du dispositif à l'échelle intercommunale

Programme d'actions thématiques transversales

Gestion de dispositifs spécifiques (ASV, FIPD)

Partenariats (PRE, PRU...)

DSEC 06 - Solidarités

Santé et accès aux soins - Dispositifs



Annemasse **Agglo**
Annemasse - Les Voirons Agglomération

ATELIER SANTE VILLE

Réseau des acteurs de santé du territoire (ARS, EPSM, CG, ACSE, CHAL, communes et associations)

- . **Axe 01** : alimentation et précarité
- . **Axe 02** : souffrance psychique et santé mentale

Mise en place du **Conseil Local de Santé Mentale**

- . **Axe 03** : l'accès aux soins des publics en précarité

Préparation d'un **Contrat Local de Santé (CLS)** avec l'ARS :
convention de partenariat et de collaboration
(seul projet de CLS en Haute-Savoie)

DSEC 06 - Solidarités

Santé et accès aux soins - Dispositifs



Annemasse **Agglo**
Annemasse - Les Voirons Agglomération

Equipe Mobile Psychosociale (EMP)

En partenariat avec l'Etat (DDCS), l'EPSM et le Conseil Général

Dispositif d'évaluation et d'accompagnement des personnes en souffrances psychologiques et/ou psychiatriques

DSEC 06 - Solidarités

Santé et accès aux soins - Associations



Annemasse **Agglo**
Annemasse - Les Voirons Agglomération

Association APRETO

Association de soins, réduction des risques et prévention des addictions

Centre de soins, consultations cannabis, accompagnement socioéducatif, RDR, CAARUD Le Fil Rouge et Journée Sida

Association ANPAA

Association Nationale de Prévention en alcoologie et addictologie

Centre de soins, consultations, accompagnement socioéducatif, alcool et tabacologie

DSEC 06 - Solidarités

Citoyenneté, médiation et accès aux droits



Annemasse **Agglo**
Annemasse - Les Voirons Agglomération

YELEN - Dispositif de médiation interculturelle

Géré par l'association YELEN

Accompagnement des publics issus de l'immigration d'Afrique subsaharienne

Actions de prévention et de formation (publics et professionnels)

Participation de YELEN au réseau des acteurs socio-éducatifs

L'APPART 74 - Dispositif d'accompagnement prostitution

Géré par l'association ALTHEA (38)

Service de prévention et d'accompagnement

Inscription dans le réseau des acteurs socio-éducatifs

DSEC 06 - Solidarités

Insertion, formation et emploi



Annemasse **Agglo**
Annemasse - Les Voirons Agglomération

MISSION LOCALE du Genevois

Accompagnement global des 18 – 26 ans

Inscription dans le réseau des acteurs de l'IAE

Participation au réseau des acteurs socio-éducatifs

ADIE 74

Accompagnement des bénéficiaires des minimas sociaux

GRETA LAC

ACI Atelier A Tout'Vapeur (dispositif d'insertion)

Dispositif TREMPLIN (parcours d'insertion individualisés)

DSEC 06 - Solidarités

Insertion, formation et emploi



Annemasse **Agglo**
Annemasse - Les Voirons Agglomération

CRTH – Centre de ressource technologiques et humaines

Actions de prévention et de formation (publics et professionnels)

Relation école / entreprise

Participation au réseau des acteurs Insertion – Emploi - Formation

Cité des Métiers – Centre Associé CdM du Grand Genève

Dispositif partenarial animé et porté par le CRTH

Accompagnement des publics en recherche d'emploi, en demande de formation, de reclassement professionnel, porteurs de projet...

Animation du réseau territorial et partenariat transfrontalier

DSEC 06 - Solidarités

Jeunesse, adolescence...

Parcours scolaire et réussite éducative

Maison des Adolescents (EPSM)

Dispositif départemental piloté par le CMP

Accueil pluridisciplinaire et partenarial en direction des adolescents, des parents et des professionnels

AA : Partenariat (et mise à disposition du foncier)

Semaine de l'Adolescence

Manifestation portée par la commune de Gaillard

Partenariat et démarche de communication

Action « raccrochage scolaire »

Portage Mission Locale, CIO

Prévention et traitement des jeunes en situation de décrochage scolaire



Annemasse Agglo
Annemasse - Les Voirons Agglomération

DSEC 06 - Solidarités

Prévention, délinquance et sécurité



Annemasse **Agglo**
Annemasse - Les Voirons Agglomération

Conseil intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance

Coordination en lien avec l'Etat et les communes

Groupes sectoriels / groupes thématiques

Zone de Sécurité Prioritaire – Groupe d'appui PREVENTION

Coordination en lien avec l'Etat et les communes

Coordination des instances partenariales (groupe Prévention)

Animation des réunions techniques

DSEC 06 - Solidarités

Accès aux droits, violences conjugales



Annemasse **Agglo**
Annemasse - Les Voirons Agglomération

Maison de Justice et du Droit

Coordination du dispositif partenarial (Justice, CG, partenaires)

Accueil du public – Coordination des partenaires/intervenants

Point d'accès au Droit

ESPACE FEMMES Geneviève D.

Association d'accompagnement des femmes victimes de violences

Information, accompagnement, hébergement temporaire

Appui financier

VIA 74 – Association d'aide aux victimes

Appui financier

DSEC 06 - Solidarités

Prévention, lutte contre les discriminations



Annemasse **Agglo**
Annemasse - Les Voirons Agglomération

Collectif de lutte contre les discriminations

Animation du Collectif à l'échelle intercommunale

Diagnostic et démarches de sensibilisation et de formation

Programme d'action

FOL 74 – Semaines d'éducation contre les discriminations et le racisme

Participation aux instances partenariales, lien avec le Coll. Discrim

Appui financier

DSEC 07 - Solidarités

Hébergement et précarité - Dispositifs



Annemasse **Agglo**
Annemasse - Les Voirons Agglomération

ACCUEIL DE JOUR de l'agglomération annemassienne

En partenariat avec l'association ESCALE ACCUEIL

Accueil des publics en précarité

Accompagnement social individualisé, en lien avec les services sociaux du territoire

Accès aux droits et accès aux soins

Dispositif de domiciliation

DSEC 07 - Solidarités

Hébergement et précarité - Dispositifs



Annemasse Agglo
Annemasse - Les Voirons Agglomération

Centre d'Hébergement d'Urgence et de Stabilisation

Géré par l'association de la Maison Coluche - Ambilly

Accueil et hébergement des publics en précarité

Accompagnement social individualisé

Opération de reconstruction d'un CHUS (Ambilly)

Formalisation d'une structure adaptée de 43 places

Abris GRAND FROID de l'agglomération annemassienne

En partenariat avec l'Etat et le CHRS ARIES / bénévoles

Accueil et mise à l'abri des personnes sans domicile

Coordination avec le 115

DSEC 07 - Solidarités

Hébergement et précarité - Dispositifs



Annemasse **Agglo**
Annemasse - Les Voirons Agglomération

Dispositif d'Hébergement d'Urgence des Jeunes (DHUJ)

Géré par la Mission Locale du Genevois

En partenariat avec l'Etat, le CG et les trois résidences sociales

Gestion de 6 hébergements d'urgence temporaires

Antenne territoriale du SIAO

Service Intégré d'Accueil et d'Orientation

Dispositif local de coordination des acteurs de l'urgence et de l'hébergement temporaire et d'insertion

Evaluation des besoins et coordination des orientations

En lien et sous la responsabilité de l'Etat (DDCS)

DSEC 07 - Solidarités

Hébergement et précarité - Dispositifs



Annemasse **Agglo**
Annemasse - Les Voirons Agglomération

Commission commune des résidences sociales

Emanation du Groupe Hébergement AA

Instance de concertation pour l'instruction des demandes d'admission dans les trois résidences sociales du territoire

PROJET – Dispositif Baux glissants / PLH

A l'instruction auprès de l'Etat et du Conseil Général

Dispositif d'accompagnement vers et dans le logement des publics en difficulté (base : 12 mesures de 9 mois sur une année)

Mobilisation d'un opérateur pour la gestion locative et l'accompagnement des ménages

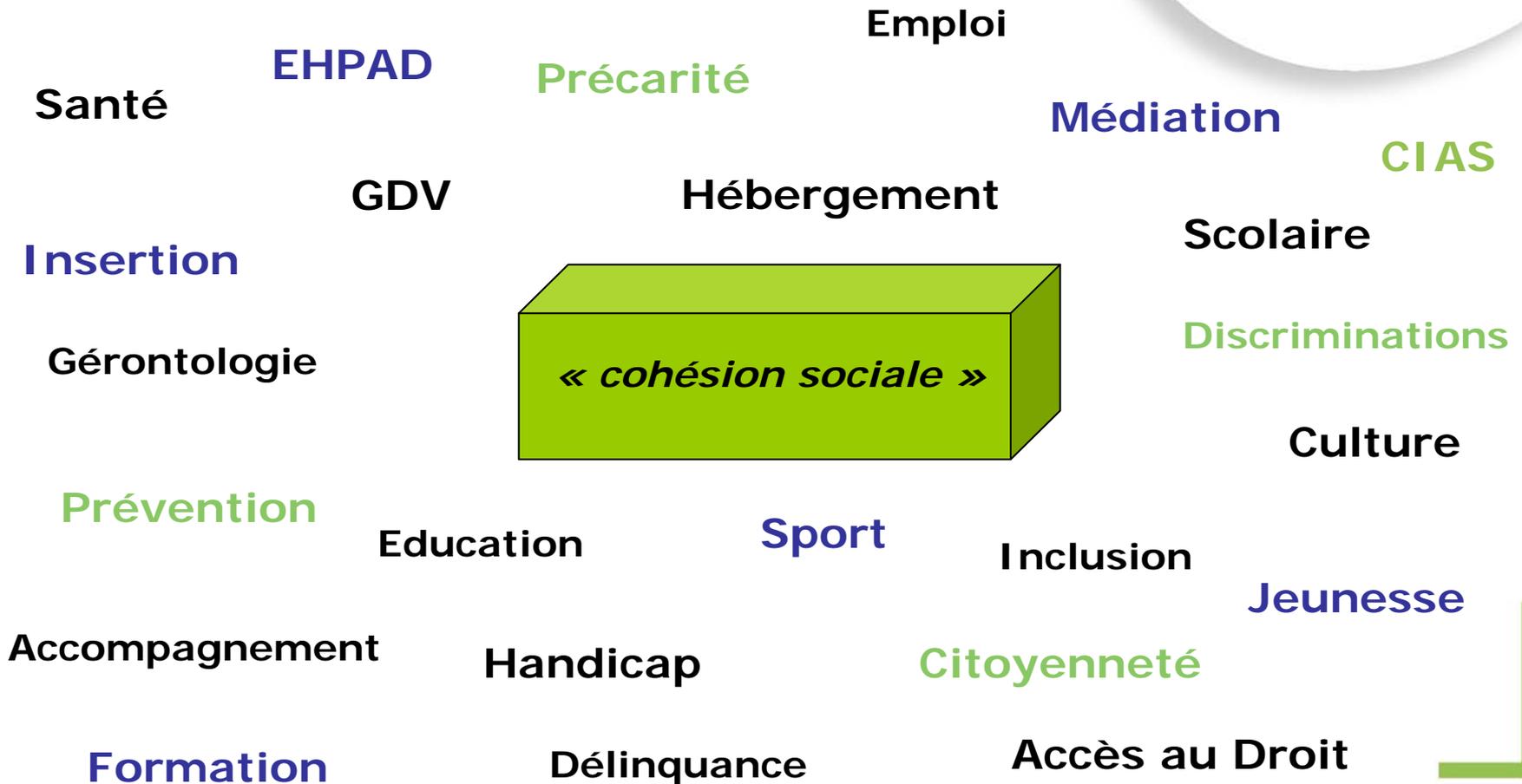
Proposition d'expérimentation dans le parc social



Annemasse **Agglo**
Annemasse - Les Voirons Agglomération

CONCLUSION

La DSEC : c'est bien tout ça...



... mais c'est mieux rangé !

CONCLUSION

La DSEC : l'objectif...



Annemasse **Agglo**
Annemasse - Les Voirons Agglomération

La traduction de toutes ces démarches par la **définition d'une politique de cohésion sociale** rationnelle, cohérente et pertinente, à l'échelle du territoire...

C'est le sens du

Projet Social de Territoire

auquel nous vous invitons à travailler depuis quelques mois.

Partenaires associatifs et institutionnels / Actions-démarches	Sigle	Statut	CPO	Base subv. Annuelle
I. Emploi, insertion, formation				
Association pour le Droit à l'Initiative Economique	ADIE	Assoc.	2013-2015	4 000,00
Mission Locale	ML	Assoc.	2011-2014	125 431,00
GRETA LEMAN : Atelier "A Tout'Vapeur" (ACI) (<i>Equipement</i>)		GPEL	N	2 000,00
GRETA LEMAN : Espace Tremplin		GPEL	2012-2014	36 500,00
Centre de Ressources Technologiques et Humaines (<i>Dispositif Cité des Métiers...</i>)	CRTH	Assoc.	2013	117 500,00
				285 431,00
II. Hébergement, accueil et aides d'urgence et temporaire				
Escale Accueil (Accueil de jour) (<i>Conv. Etat/CG/AA</i>)	L'ESCALE	Assoc.	O - à l'instruction	32 000,00
Maison Coluche : centre d'hébergement d'urgence et de stabilisation		Assoc.	2013-2014	33 000,00
Plan d'urgence hivernale (PUH) (<i>Fonctionnement de l'Abri Grand Froid</i>)	PUH	Dispositif	O	25 000,00
Résidence Sociale Le Château Rouge	RS	Assoc.	2013-2015	-
Résidences Sociales ADOMA	ADOMA	Assoc.	N	-
Résidence Sociale Les Chanterelles	AATES	Assoc.	N	-
Dispositif d'hébergement d'urgence des jeunes	DHUJ	Dispositif	2011-2013	14 500,00
Noël des Solidarités (<i>Manifestation</i>)		Coll.	N	2 500,00
Banque Alimentaire (<i>Adhésion annuelle : 100€ - Pour le PUH</i>)		Assoc.	O - Annuelle	-
				107 000,00
III. Santé (accès aux soins, addictions, santé mentale...)				
Association pour la Réhabilitation des Toxicomanes	APRETO	Assoc.	2013-2015	108 000,00
ANPAA / Centre de Cure Ambulatoire en Alcoologie - Tabacologie	ANPAA 74	Assoc.	2013-2015	14 000,00
Dispositif Equipe Mobile Psychosociale (<i>Conv. ARS/EPSM/AA</i>)	EMP	Dispositif	2011-2013	45 000,00
Journée Mondiale de Lutte contre le SIDA (1er décembre) - Coordination APRETO	Coll. SIDA	Collectif	N	2 500,00
"Travaillons ensemble en matière de maltraitance et d'agressions sexuelles à enfants"	TREMMAS	Collectif	INTERROMPU	-
Union Nationale de Familles ou Amis de Personnes Malades & Handicapées Psychiques	UNAFAM	Assoc.	N	2 500,00
Atelier Santé Ville (plan d'action local)	ASV	EPCI	N	4 000,00
Point Ecoute Jeunes	PEJ	EPSM	N	-
Maison des Adolescents	MDA	EPSM	N	-
				176 000,00

IV. Insertion des publics handicapés - Gérontologie				
Espace Handicap		Assoc.	O	75 665,00
PROJET : Foyer de vie "Oser y Croire"	OyC	Assoc.	N - à l'instruction	-
Centre Intercommunal d'Action Sociale	CIAS	Etabl.	N	235 500,00
EHPAD La Kamouraska	EHPAD	Etabl.	N	115 000,00
Handy Mobil		Assoc.	2012-2013	3 000,00
Pégase		Assoc.	N	5 000,00
Virades de l'Espoir		Assoc.	N	1 000,00
Ainés de l'Agglo (Semaine Bleue)		Assoc.	N	1 000,00
REGAR	REGAR	Assoc.	N	3 700,00
Alzheimer 74		Assoc.	N	9 000,00
Au Rendez-Vous des Gentianes		Assoc.	N	6 000,00
				454 865,00

V. Prévention - CISPD - ZSP - Tranquillité Publique				
Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance / ZSP / Préven°	CISPD	Dispositif	N	-
Groupe Opérationnel d'Action Locale pour la Sécurité	GOALS	Collectif	N	1 000,00
Protection Judiciaire de la Jeunesse	PJJ	Etat	N	-
Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation	SPIP	Etat	N	-
Association de Prévention Spécialisée	PASSAGE	Assoc.	N	-
Dispositif Mesure d'Eviction des Conjoints Violents (CISPD)	MECV	Dispositif	INTERROMPU	-
Dispositif Unité Médico-Judiciaire (audition mineurs victimes)	UMJ	Dispositif	INTERROMPU	-
Animaux Secours		Assoc.	O - à l'instruction	57 600,00
				58 600,00

VI. Accompagnement social - Accès au Droit - Discriminations				
Maison de la Justice et du Droit	MJD	Etat	O	-
Association d'aide aux victimes	VIA 74	Assoc.	2013-2015	13 000,00
YELEN - Insertion socio-professionnelle et médiation	YELEN	Assoc.	2013-2015	36 314,00
Espace Femmes Geneviève D.		Assoc.	2013-2015	17 000,00
Semaines d'Education Contre le Racisme et les discriminations (FOL)	SECR	Dispositif	N	8 450,00
Collectif de lutte contre les discriminations		Collectif	N	20 000,00
Il Fallait Bien Innover Production	FBI Prod.	Assoc.	2013-2015	8 730,00
ALTHEA - Dispositif Prostitution	APPART'74	Dispositif	2013	33 000,00
				136 494,00

VII. Sport - Manifestations sportives				
Annemasse Ski Compétition	ASC	Assoc.	N	2 200,00
Annemasse-Bellegarde	VCA	Assoc.	N	21 000,00
Tennis Club de Cranves-Sales	TCCS	Assoc.	N	500,00
Annemasse Basket	ABC74	Assoc.	N	7 000,00
Annemas'Squash	ASQ	Assoc.	N	4 300,00
Haute Savoie Nordic	HSN	Assoc.	N	120,00
				35 120,00

VIII. Sport - Achat et location de petit matériels sportifs				
Matériel ski de fond (achats)	Twiner	Société	N	2 850,00
Achat de coupes et récompenses aux associations sportives		Assoc.	N	500,00
Location ski de fond scolaires	Villard	Assoc.	N	7 500,00
				10 850,00

IX. Scolaire - Actions pédagogiques				
Collège Paul Langevin		Etat	N	4 220,00
Collège Jacques Prévert		Etat	N	3 260,00
Collège Michel Servet		Etat	N	4 390,00
Collège Paul-Emile Victor		Etat	N	3 900,00
Lycée des Glières		Etat	N	3 170,00
Lycée le Salève		Etat	N	1 100,00
Lycée Jean Monnet		Etat	N	2 725,00
				22 765,00

X. Scolaire - Associations sportives des établissements scolaires				
Collège Paul Langevin		Etat	N	2 581,00
Collège Jacques Prévert		Etat	N	2 150,00
Collège Michel Servet		Etat	N	3 302,00
Collège Paul-Emile Victor		Etat	N	2 700,00
Lycée des Glières		Etat	N	2 500,00
Lycée le Salève		Etat	N	1 100,00
Lycée Jean Monnet		Etat	N	2 000,00
				16 333,00

XI. Aires d'accueil Gens du Voyage				
SIGETA		Synd. Interco	N	147 795,00
				147 795,00

XII. Culture				
MJC Centre (Ciné Actuel)		Ciné Actuel	2012-2014	48 000,00
Théâtre du Torrent (Organisation du PATAF Théâtre Sans Frontière)		Assoc.	N	12 000,00
Couleur(s) d'Automne				32 800,00
Projets culturels divers				10 800,00
				103 600,00

1 554 853,00

Conseil Local de Santé Mentale de l'Agglomération Annemassienne

Protocole d'engagement partenarial

L'accès au logement des personnes
présentant un trouble psychique
et leur maintien dans la durée

Structures sollicitées en tant que signataires :

EPSM/CMP/Hôpital de jour/MDA/EMP, Bailleurs Sociaux, Clinique des Vallées, Conseil Général (DPDS/CLI/MDPH), Espoir 74 (SAVS/SAMSAH Oxygène, GEM), UNAFAM, CCAS/Mairie, APRETO, ANPAA, Résidences sociales, CHUS, CHRS, Accueil de jour, CHAL, ESAT MESSIDOR, Annemasse Agglo, ARS, Accueil de jour, MDPH, FAM (Cognacq Jay), Croix Marine, ATMP, ESAT du FORON, CAF, Espace Femmes, Service Appart 74, YELEN, Armée du Salut, VIA74...

SOMMAIRE

- I. PREAMBULE**
- II. DEFINITION D'UNE CHARTE ETHIQUE PARTAGEE**
- III. ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES**
- IV. DESCRIPTION DES MISSIONS DES ACTEURS**
- V. SENSIBILISATION DES ACTEURS**
- VI. SUIVI ET EVALUATION**

ANNEXE 1 : CADRE REGLEMENTAIRE

ANNEXE 2 : COORDONNEES DES REFERENTS CLSM PAR STRUCTURE

I. PREAMBULE

Le logement est souvent le lieu de manifestations des premières difficultés des personnes en fragilité psychique.

La santé mentale dépend aussi bien des relations que l'individu entretient avec les autres, que des conditions extérieures dans lesquelles il évolue et qui agissent sur son mode de vie. L'habitat et son environnement immédiat constituent de fait le premier cercle des relations sociales où se manifestent les signes de détresse.

Face à ce phénomène, les intervenants de première ligne, qu'ils soient bailleurs, élus locaux ou même travailleurs sociaux, se sentent souvent démunis.

C'est à partir de ce constat que les acteurs du territoire se sont réunis au sein d'un Conseil Local de Santé Mentale en se donnant pour objectif de **favoriser et de consolider les partenariats** dans le but de faciliter le maintien et l'accès au logement des personnes présentant un trouble psychique.

A travers ce protocole, il est question de modéliser un outil évaluable qui formalise les pratiques afin de :

❶ **Réunir les conditions pour favoriser et réussir l'insertion des personnes fragilisées en milieu ordinaire,**

❷ **Tisser un réseau social autour des personnes pour faciliter leur maintien dans le logement.**

Ce protocole revêt un caractère opérationnel : il doit permettre de développer des procédures partagées, réellement **applicables**, pour améliorer la résolution des situations rencontrées.

Les signataires s'engagent donc, à mobiliser les moyens nécessaires au bon déploiement de ces partenariats. Par exemple, chaque partenaire désigne au sein de sa structure une personne référente CLSM.

L'**investissement de partenaires**, ainsi que leur appropriation de cette démarche, sont les conditions indispensables à la mise en application opérationnelle de ce protocole.

II. DEFINITION D'UNE CHARTE ETHIQUE PARTAGEE

Chaque domaine d'intervention est régi et encadré par un ensemble de règles sur la confidentialité et le partage d'informations.

Le secret médical est une exigence ancienne ; il provient du serment d'Hippocrate. Le secret s'étend désormais à l'ensemble des professions et on parle ainsi de secret professionnel. C'est la personne, elle-même, qui dispose de son secret.

Le secret, qu'il soit celui du bénévole ou celui du professionnel, a pour objectif de protéger la personne et de permettre de travailler avec elle dans le respect de son autonomie, de sa dignité et de ses droits. C'est le cas notamment du secret professionnel qu'il soit celui du médecin ou du travailleur social.

Néanmoins, certaines situations complexes qui comportent plusieurs dimensions (sociale, psychique, somatique), nécessitent une approche globale et de ce fait un travail en réseau. La réunion de différents acteurs compétents dans leur champ d'intervention respectif implique le partage d'une **éthique** et d'une **déontologie interinstitutionnelle commune**.

A travers ce protocole, chacun des signataires s'engage, dans sa pratique partenariale, à mettre en application des principes communs.

Plus globalement, il s'agit, à travers cette démarche, de préciser les conditions nécessaires au travail en réseau sur le mode de la **discrétion partagée** et sur la place donnée à la personne dans l'accompagnement.

Par conséquent, les principes retenus sont les suivants :

- **La confidentialité et la transmission de l'information**

Le principe de précaution dans la transmission de l'information aux partenaires est systématiquement appliqué. En effet, ne sont partagées que les **informations utiles et nécessaires à l'analyse de la situation** pour la résolution d'un problème et apportant un bénéfice à la personne dans le respect du secret professionnel.

Les informations qui vont être échangées doivent avoir été évoquées en amont avec la personne concernée. Ce préalable est nécessaire à la compréhension de la situation par la personne elle-même et à son adhésion à la démarche.

L'anonymisation des situations, lorsqu'elle est possible, est un moyen adapté de travailler en réseau pluridisciplinaire.

- **la prise en compte de la personne en tant que sujet porteur de sa propre histoire**

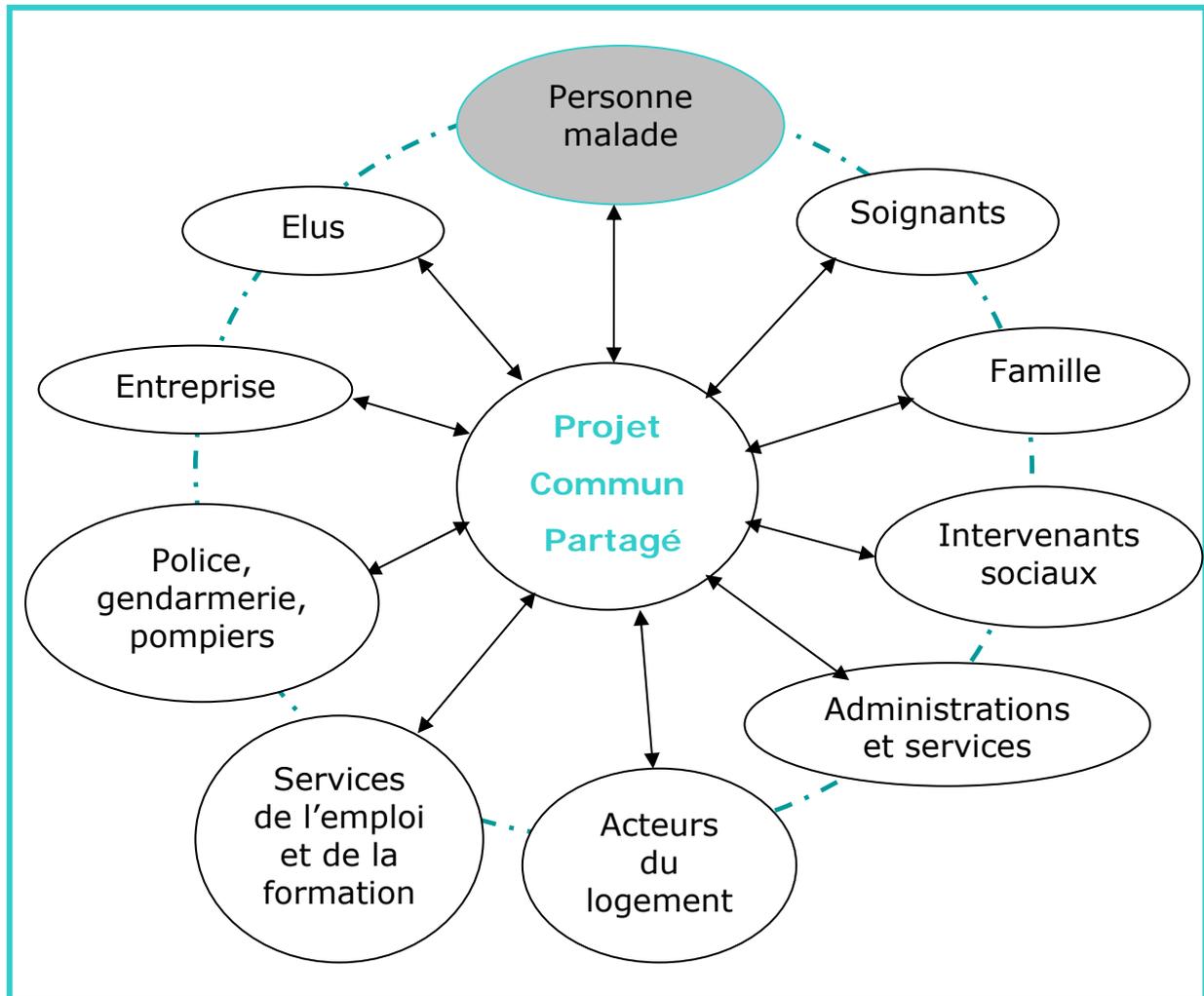
Il est important de placer la personne au sein du réseau en tant qu'actrice et citoyenne à part entière.

Lorsque la personne n'est pas en capacité, en raison de sa vulnérabilité, de jouer ce rôle, un des intervenants qui l'entoure, doit pouvoir l'aider, non pas en se substituant à elle mais en l'accompagnant. Il s'agit de veiller à ne pas faire à la place de la personne et à ne pas la déresponsabiliser.

C'est à travers le lien de confiance créé entre la personne et l'intervenant que peut se concrétiser cet accompagnement. Quand elle ne s'exprime pas en direction du professionnel compétent comme par exemple, la demande de logement faite au médecin - c'est à l'intervenant, dépositaire de la requête, d'accompagner la personne pour qu'elle l'exprime auprès de l'interlocuteur compétent.

La question de la temporalité est aussi importante de part les difficultés rencontrées par les personnes. L'intervenant s'adapte au **rythme de la personne**.

Graphique de Barbara ZBINDEN



La santé psychique est l'affaire de tous.

Ainsi, les proches sont placés au même niveau que les autres acteurs qui accompagnent la personne malade dans son parcours. Ce n'est plus la personne malade qui est mise au centre de l'action collective mais bien un **projet commun**.

III. ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES

Ce document vise à préciser le rôle de chaque acteur en fonction des situations rencontrées. L'utilisation du droit commun est systématiquement recherchée en priorité.

Les partenaires s'engagent, à chaque fois que cela est possible, à tisser un réseau social autour de la personne. En préalable, il est nécessaire, d'obtenir au minimum un accord au mieux l'adhésion de la personne, dans les démarches partenariales entreprises.

1. Désigner des personnes référentes CLSM au sein de chacune des institutions signataires

A travers ce protocole, les signataires s'engagent à désigner des « personnes référentes ». Elles sont identifiées comme **personnes ressources du CLSM**, à la fois au sein de leur propre institution mais aussi à l'égard des partenaires extérieurs.

Par conséquent, elles seront amenées à être sollicitées directement par les partenaires extérieurs autour de situations particulières et réciproquement, elles solliciteront les structures extérieures en lien avec d'autres situations. Ce protocole comporte une annexe indiquant les coordonnées de chacun des référents CLSM. Cette annexe est actualisable.

2. Améliorer l'accès au logement des personnes souffrant de troubles psychiques

** En cas de sortie d'hospitalisation :*

Les équipes médico-sociales du lieu d'hospitalisation (EPSM ou Clinique des Vallées) préparent la sortie de la personne repérée comme ayant besoin d'un soutien et d'un accompagnement vers le logement. Après évaluation de la situation, l'intervenant social accompagne la personne vers la solution la plus adaptée :

- Hébergement d'insertion (urgence et temporaire) :
Résidences sociales, Centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS), appartements associatifs...
- Logement de droit commun public ou privé

Au vu des délais d'attente pour accéder au logement social, ce partenariat va principalement s'établir avec les acteurs de l'hébergement. Le Service d'Insertion d'Accompagnement et d'Orientation (SIAO insertion), en cours d'élaboration au niveau local, sera un interlocuteur essentiel.

En amont de l'arrivée dans l'hébergement, l'intervenant social du lieu d'hospitalisation (EPSM ou Clinique des Vallées) se met en relation, avec l'accord de la personne, avec le référent CLSM de la structure concernée qui portera une attention particulière lors de la procédure d'admission.

L'intervenant du lieu d'hospitalisation se rapproche des acteurs du territoire compétents soit le CMP, le travailleur social de secteur ou tout autres services nécessaires afin de tisser un équipe pluridisciplinaire autour de la personne.

L'équipe pluridisciplinaire se réunit une première fois en amont de l'entrée dans l'hébergement/ logement.

3. Prévenir l'expulsion et favoriser le maintien de la personne dans le logement

**** En cas d'hospitalisation et cela lorsque la personne présente une situation antérieure de troubles importants***

Le travailleur social du lieu d'hospitalisation (EPSM ou Clinique des Vallées) informe le bailleur social concerné (réfèrent CLSM) avec l'accord de la personne.

Les modalités d'intervention peuvent se traduire par une rencontre à l'hôpital avec la personne et les partenaires concernés afin de faire le point sur la situation et les problématiques repérées (impayés, dérangement du voisinage, sécurisation, état du logement,...). Un projet de retour au domicile est travaillé avec la personne.

Le travailleur social du lieu d'hospitalisation informe, avec l'accord de la personne, les partenaires concernés de la sortie de la personne.

Dès l'entrée à l'hôpital, il convient de préparer la sortie.

Il est rappelé que le bailleur n'a pas la légitimité pour intervenir dans le logement, sauf cas prévus par la loi. Le bailleur est un partenaire pour toute démarche de prévention visant au maintien dans le logement. Néanmoins, si toutes ces démarches n'aboutissent pas et que la situation le justifie, il peut prendre la décision d'entamer une procédure d'expulsion. Il en informera les partenaires concernés.

**** Lorsque la personne n'est pas hospitalisée mais que les troubles du comportement se conjuguent avec des nuisances de voisinages et/ou de l'agressivité, des problèmes d'hygiène et d'encombrement***

Le bailleur social met en place une procédure de médiation habituelle visant à résoudre le problème rencontré.

Il peut contacter le CMP afin de voir si un travail commun est envisageable autour de la situation. L'EMP peut aussi être sollicitée pour avis et appui technique aux intervenants.

Si la procédure de médiation s'avère infructueuse, le « réfèrent CLSM » bailleur mobilise, après en avoir informé la personne, une équipe pluridisciplinaire constituée du CMP, de l'EMP si besoin, du travailleur social réfèrent. Dans ce cas, un projet personnalisé est travaillé ensemble pour apaiser la situation.

Des points réguliers entre partenaires sont à prévoir afin de veiller à l'évolution de la situation et réajuster le projet si besoin.

4. Gérer des situations de crise conduisant à envisager une hospitalisation de la personne si les troubles rendent impossible son consentement

Lorsque la sécurité de la personne est en jeu, ou celle d'autrui, l'obligation d'assistance peut conduire à une intervention spécifique. Rappel sur les hospitalisations sans consentement.

Dès l'hospitalisation, il est nécessaire de mobiliser un réseau de partenaires compétents et concernés par la situation. Les référents CLSM seront sollicités afin de faciliter le partenariat. Des réunions de suivi de situation sont également à prévoir autour d'un projet personnalisé.

IV. DESCRIPTION DES MISSIONS DES ACTEURS

Ce protocole doit permettre de développer la **connaissance mutuelle** des partenaires. Chaque acteur intervient dans un domaine spécifique avec des missions précises. Il est nécessaire de les connaître pour pouvoir positionner les différentes structures dans le circuit d'intervention avec leur limite respective et les solliciter à bon escient.

1. Les familles et les usagers

L'UNAFAM

L'Union nationale de familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques (UNAFAM) est une association loi 1901, reconnue d'utilité publique. Il existe une délégation dans chaque département de France (101).

L'UNAFAM 74 a pour missions :

- **L'accueil et l'accompagnement** des familles et proches de personnes malades psychiques, sur 7 sites départementaux, dont un à Annemasse.
- **L'information et la formation** des familles pour faire face dans la durée et mieux vivre au quotidien (6 Groupes de parole pour les familles, 1 pour les fratries, des Ateliers d'Entraide Prospect, des Conférences...).
- **La défense des droits des personnes malades et/ou reconnues handicapées psychiques et de leurs familles.** Pour cela, l'UNAFAM a un agrément du Ministère de la Santé pour représenter les usagers dans les hôpitaux publics et les cliniques privées de Haute-Savoie, dans les commissions départementales comme la Commission Départementale des Soins Psychiatriques (CDSP 74), la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH74 - COMEX et CDAPH74), la CDCPH 74, le CODAMUPS-TS 74..., et à l'ARS au sein de la Conférence du Territoire de l'Arc Alpin et de la Commission Régionale de la Santé et de l'Autonomie de Rhône-Alpes (CRSA)...
- **La promotion pour la création de structures d'accompagnement** comme les SAVS et SAMSAH "Oxygène", les GEM (Groupes d'Entraide Mutuelle), **d'hébergements** ou de **travail adapté** comme l'ESAT Messidor...
- **Le partenariat avec toutes les associations de personnes handicapées et les services sanitaires, médico-sociaux et sociaux** destinés aux personnes handicapées psychiques.
- **La communication pour changer le regard** que la société porte sur les personnes malades et/ou handicapées psychiques et leur environnement familial.

Le Groupe d'Entraide Mutuel (GEM)

Le Groupe d'Entraide Mutuelle « Au p'tit vélo » est parrainé par l'association « Espoir 74 ». C'est un dispositif de rencontre et de loisir à destination prioritaire de personnes en situation de handicap psychique, sans que pour autant elles aient à justifier de celle-ci via une orientation, une carte d'invalidité, un niveau de ressources...

C'est un lieu qui se veut chaleureux et convivial où se retrouvent les personnes autour d'un coordinateur salarié, par la suite autour d'animateurs, pour :

- **Rompre l'isolement** et la solitude dans le non-jugement et la tolérance
- **Partager une entraide**
- **Créer et entretenir des liens sociaux**
- **Organiser et participer à des activités diverses** (manuelles, culturelles, créatives, de loisir, des sorties...)

La finalité d'un GEM est de favoriser et d'encourager la participation active de chacun des adhérents selon son niveau d'engagement personnel : participation aux activités mais aussi organisation et animation de celles-ci, partage des savoirs-faire..., inscription dans un comité de pilotage et /ou dans un conseil d'administration associatif.

A moyen ou long terme, le dispositif vise à ce que l'ensemble du fonctionnement soit géré par les adhérents eux-mêmes soutenus par un coordinateur (organisation des activités et des liens internes-externes à l'association, gestion du budget global, vie associative...).

Le mode d'entrée au GEM est simple : il suffit de prendre contact ou de se présenter à la permanence. Les trois premiers accueils sont gratuits pour permettre de découvrir l'association en toute sérénité. Ensuite une adhésion annuelle modique est demandée (de l'ordre d'une douzaine d'euros par an) ainsi qu'une participation financière à certaines activités.

2. Les structures en charge de l'hébergement et du logement

Le Centre Hébergement d'Urgence et de Stabilisation (CHUS Maison Coluche)

L'association La Maison Coluche des Restaurants du Cœur de Haute-Savoie gère le Centre d'Hébergement d'Urgence et de Stabilisation de l'agglomération annemassienne. Elle dispose de 30 places pour accueillir des femmes et des hommes en situation d'**urgence** ou de **stabilisation**.

Elle propose deux types d'hébergement :

- **un accueil d'urgence** inconditionnel à toute personne (majeure homme et femme) en difficulté et sans solution de logement sous réserve du respect des règles de fonctionnement de la structure,
- **un hébergement d'insertion** conditionné à un accompagnement social.

Une équipe d'intervenants sociaux propose un accompagnement des personnes afin de favoriser leur sortie d'hébergement. Les demandes d'admission en urgence sont orientées par le 115, celles relevant de l'hébergement d'insertion sont étudiées par la commission d'admission et de suivi interne.

Le Centre Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS ARIES)

L'activité du CHRS s'organise autour de la **mise à l'abri**, le **rétablissement des droits** et de la **réinsertion**. Il héberge des personnes et des familles en situation de précarité ayant besoin d'un accompagnement global au quotidien.

Les objectifs sont les suivants :

- Créer un environnement relationnel et matériel favorisant l'émergence des potentialités des personnes,
- Réinscrire les personnes dans des démarches de droit commun,
- Favoriser la connaissance et l'accès à l'environnement social et culturel,
- Impulser une dynamique d'autonomisation et de responsabilisation auprès des personnes,
- Obtenir un logement de droit commun.

Les Résidences Sociales

Les résidences sociales sont des solutions d'hébergement temporaire, d'une durée maximale de deux ans, destinées aux personnes rencontrant des difficultés d'accès à un logement de droit commun du fait de difficultés à la fois sociales et financières. L'objectif est de leur permettre d'**acquérir l'autonomie suffisante pour accéder au logement de droit commun**. L'admission se fait par le biais d'une commission d'entrée.

- **L'association AATES** gère sur Ville-la-Grand une résidence sociale qui compte 33 logements (du T1 au T1 bis). La mission de la résidence sociale est d'offrir une solution de logement temporaire en meublé conventionné, à des personnes en insertion.

- **L'association Château Rouge** gère deux résidences sociales : "Château Rouge" sur Annemasse (95 logements individuels meublés) ; "La Ruche" sur Etrembières (11 logements individuels meublés).

- **L'ADOMA** est une société anonyme d'économie mixte qui gère deux résidences sociales sur l'agglomération annemassienne : Le Parc (30 T1 et T1') et Le Salève (T1, T1' et T1bis). L'ADOMA accueille des personnes isolées et des familles monoparentales.

La Maison relais Les Hutins

La **pension de famille** s'adresse à des personnes qui ne sont pas encore aptes à accéder au parc locatif. Outre la faiblesse des revenus, les personnes rencontrent des problèmes d'isolement, de santé relevant du secteur psychiatrique ou de dépendance. La pension de famille offre un logement autonome (16 places) dans un cadre semi-collectif afin de favoriser le lien social et la convivialité.

Le logement social

Le bailleur social a pour mission la gestion d'un parc de logements locatifs dédiés à des personnes ayant de faibles revenus.

Ses champs d'intervention sont les suivants :

Gestion administrative des logements :

- Mise en location des logements selon la réglementation HLM (attribution au candidat choisi par la Commission sur les 3 proposés par les Réservataires Institutionnels des logements - Commune, Etat et Action Logement)
- Gestion des dossiers de candidature (vérification des pièces justificatives d'identité et respect des plafonds de ressources...) et réalisation des formalités d'entrée dans les lieux (signature du bail, état des lieux...)

Gestion de proximité

- Premier interlocuteur des locataires en cas de conflits de voisinage ou d'autres difficultés liées à la vie dans l'immeuble ;
- Accompagnement des locataires en cas d'impayé de loyer
- Gestion des problèmes techniques dans les logements et parties communes (fuites, pannes, entretien ménager ...)

Gestion du patrimoine

- Entretien du patrimoine (entretien courant + réhabilitations)
- Gestion des aménagements techniques pour les personnes dépendantes ou handicapées

Réalisation de constructions neuves

3. Les structures en charge de l'hospitalisation

L'Établissement Public de Santé Mentale de la Vallée de l'Arve (EPSM)

Les missions de l'EPSM s'inscrivent dans la **prise en charge psychiatrique** des enfants, des adolescents et des adultes :

- Prise en charge de la pathologie psychiatrique en hospitalisation
- Mise en place d'un suivi après l'hospitalisation
- Accompagnement des patients enfants et adultes après dans leur réintégration par le biais des hôpitaux de Jour, CATTP, CMP...
- Suivi médico psycho social en ambulatoire avec des consultations en CMP
- Organisation du maintien à domicile des personnes stabilisées
- Soutien et expertise apportés aux partenaires sociaux, dans le cadre de la sectorisation, un centre de consultation et prises en charge nécessaires
- Proposition d'orientations en fonction de l'état de la personne
- Travail en étroite collaboration avec tous les établissements sanitaires et médico-sociaux.

La Clinique des Vallées

La Clinique des Vallées est un établissement privé de soins psychiatriques, accueillant les patients en hospitalisation libre. Sa capacité d'accueil est de 135 lits en hospitalisation complète + 34 places d'hôpital de jour. Conventionnée avec la sécurité sociale et la grande majorité des mutuelles, la Clinique des Vallées pratique le tiers payant et assure un égal accès des soins à tous.

L'hospitalisation pour adultes :

Hospitalisation complète :

- Deux unités de psychiatrie générale, soit 90 lits, permettant d'accueillir entre autres des patients souffrant de troubles de l'humeur, troubles psychotiques, troubles anxieux, troubles liés au stress professionnel, dépendances associées à un trouble psychique.
- Une unité de 30 lits, spécialisée dans la prise en charge des troubles des conduites alimentaires.

Hospitalisation de jour :

Dédiée à la prise en charge des patients dont les troubles psychiatriques sont compatibles avec un suivi ambulatoire.

L'hospitalisation pour les adolescents (12/18 ans) :

INTERMED : unité d'hospitalisation complète pour les jeunes du département de la Haute-Savoie (et limitrophes) en grande souffrance psychique ou situation de crise.

Ses missions : accueillir, soigner et orienter les adolescents en situation de crise, répondre aux demandes urgentes des professionnels de santé, des institutions médicales, sociales, médico-sociales ou éducatives.

Hôpital de jour pour adolescents (HDJA) :

Unité d'accueil pour les jeunes en suite d'hospitalisation complète ou en alternative à l'hospitalisation.

Prise en charge réalisée par une équipe pluri-professionnelle sur la base d'entretiens individuels et activités thérapeutiques.

Les modalités d'admission : sur indication médicale.

Consultations de pré-admission ou suivi possibles au Centre de Consultation des Vallées avec les psychiatres ou psychologues exerçant à la Clinique ou uniquement en cabinet.

4. Les structures d'accompagnement à l'interface entre sanitaire et le social

L'Equipe Mobile Psychosociale (EMP), l'accompagnement des publics en situation de souffrance psychique :

L'Equipe Mobile Psychosociale de l'agglomération annemassienne a pour objectif d'assurer un rôle d'interface entre le secteur de santé mentale et les structures d'intervention sanitaire et sociale. Ses missions portent sur :

- Intervention, dans un délai rapide, à la demande des partenaires locaux du secteur social, au bénéfice d'un public en situation de précarité,
- Capacité à aller à la rencontre des personnes en souffrance psychique dans les structures sociales,
- Conseil, appui technique concernant la sollicitation d'un partenaire autour d'une situation.

La sollicitation de l'EMP se fait uniquement par les intervenants sociaux rencontrant des difficultés dans leur mobilisation auprès d'une personne qu'ils accompagnent : rupture du lien, du dialogue, dégradation de la relation référent / public. Les personnes concernées sont les usagers des services sanitaires et sociaux en situation de précarité ou dans un processus de désinsertion, et présentant des difficultés psychiques.

Les Services d'accompagnement pour Adultes reconnus handicapés psychiques (SAVS et SAMSAH Oxygène)

Le SAVS et le SAMSAH ont pour objectif de donner les moyens à la personne de maintenir et de développer son autonomie sociale, résidentielle, quotidienne voire professionnelle.

Les objectifs sont :

- Orienter, guider et soutenir cette personne aussi bien dans la vie quotidienne que dans l'organisation de ses loisirs,
- Soutenir et accompagner la personne dans son parcours de soin,
- Proposer une coordination entre les différents intervenants autour de la personne, mobiliser les acteurs et les partenaires locaux,
- Favoriser l'épanouissement de toutes les potentialités, en restaurant un sentiment de sécurité et de confiance,

- Favoriser la pleine participation à la vie de la cité en permettant notamment l'accès aux droits civiques et sociaux élémentaires (accès au logement, à la culture, à l'insertion professionnelle).

L'accompagnement individuel est assuré par un référent socio-éducatif. Il prend la forme d'entretiens, de visites à domicile et d'accompagnement dans diverses démarches et actions. L'accompagnement peut également se faire par le biais d'ateliers collectifs.

> Le Foyer d'Accueil Médicalisé Cognacq Jay (FAM)

Le FAM est lieu de vie accueillant des personnes adultes handicapées psychiques sans aptitude au travail. Il propose aux personnes hébergées une prise en charge globale et personnalisée. Un accompagnement médico-éducatif est assuré par une équipe interdisciplinaire de professionnels du secteur éducatif, médical et paramédical.

Les missions sont les suivantes :

- Prise en charge médicale, paramédicale, éducative pour faire ré-émerger des capacités d'autonomie et d'intégration sociale
- Réadaptation dans les actes de la vie quotidienne,
- Ouverture au monde extérieur (information, culture...)

L'admission se fait à travers :

- Un avis de la commission d'établissement,
- Une adhésion au projet d'établissement et au règlement de fonctionnement,
- Un avis d'orientation de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées.

> La Maison des Adolescents 74, Rouge Cargo

Ce lieu offre la possibilité de rencontrer des professionnels de différents métiers et de différentes institutions, qui vous reçoivent en quelques rendez-vous ou sur des permanences, pour prendre le temps d'évoquer les préoccupations et questions des adolescents et de leurs parents.

La Maison des Adolescents regroupe en un même lieu et dans une éthique commune des structures locales qui, dans le cadre de leurs missions spécifiques, poursuivent leurs activités de façon autonome. Toutes les consultations proposées sont gratuites et l'anonymat est possible si souhaité.

- Le Pôle de Soins Psychiques aux Adolescents (CATTP)
- La Consultation jeunes consommateurs de substances psychoactives « t'en es où ? »
- Le Point Ecoute Jeunes
- La Médecine ado
- Le Centre de Planification et d'Education Familiale
- La Mission Locale (dispositif décrocheurs)
- Le Service de Promotion de la Santé Scolaire,
- La Protection Judiciaire de la Jeunesse
- Le Pôle adolescent « Intermed » de la Clinique des Vallées

Certaines assurent la totalité de leur activité dans les locaux de la MDA :

Le Service de Soins Psychiques aux Adolescents - CATTP- (service de pédopsychiatrie publique EPSM)

CATTP 12-18 ans, Consultations sur rendez-vous, Equipe pluridisciplinaire (psychiatres, psychologues, infirmières, éducatrices, psychomotriciennes, assistantes sociales, secrétaires). Psychothérapie individuelle, entretiens familiaux, ateliers thérapeutiques à médiation, psychodrame...)

La Consultation jeunes consommateurs de substances psychoactives « t'en es où ? » (APRETO) : Consultation sur rendez-vous avec un psychologue. Dispositif d'accueil destiné aux jeunes consommateurs de substances psychoactives et leur famille. Lieu d'information sur les substances (cannabis, ecstasy, alcool, tabac...). Lieu d'écoute de soutien et d'orientation éventuelle. Espace d'évaluation et d'auto-évaluation des consommations de substances psychoactives.

Les mardis et jeudis de 17h à 20h ; les mercredis de 14h à 17h

Le Point Ecoute Jeunes 16-25 ans (EPSM)

Consultation sur rendez-vous avec un psychologue, « Aller mieux, c'est d'abord en parler », Accueil gratuit, en tout anonymat

Les mardis et jeudis journée ; Vendredi matin

D'autres structures réalisent des permanences régulières :

La Médecine ado (Pédiatrie CHI AB)

Consultation sur rendez-vous avec un pédiatre. Consultation médicale et somatique

Les lundis, mardis, jeudis, vendredis après-midis

Le Centre de Planification et d'Education Familiale

Consultation sur rendez-vous ou accueil libre sur le temps de permanence avec une conseillère conjugale et familiale. Informations et conseils sur la vie affective et relationnelle, la sexualité et la contraception, le test de grossesse. Entretien pré-IVG. Consultation médicale (bilan, prescription contraceptif)

Permanence : les mercredis de 14h à 17 heures

5. Les structures en charge de l'insertion par le travail

Les Etablissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT) sont des établissements médico-sociaux qui ont pour objectif l'insertion sociale et professionnelle des adultes handicapés. L'orientation vers un ESAT se fait après l'obtention d'un avis favorable de la **Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH)** de la **Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)**.

MESSIDOR (ESAT) :

L'association gère des établissements de travail protégé et adapté qui accueillent des personnes handicapées psychiques.

L'association permet aux personnes, ayant une reconnaissance de travailleurs handicapés, de reprendre une activité salariée grâce à un parcours individualisé et un accompagnement, avec pour objectif l'insertion professionnelle dans le milieu ordinaire.

Les activités proposées par l'association sont des prestations de services dans le domaine des espaces verts et du nettoyage de locaux. Ces activités sont adaptées au public accueilli et place le travailleur au cœur de la cité.

Messidor aide les personnes handicapées à construire un projet professionnel pour trouver un emploi quand cela est possible et dans tous les cas à s'épanouir avec un projet personnel.

Messidor intervient sur le champ du travail, en lien étroit avec le réseau sanitaire et social de la personne. Messidor est un lieu de transition.

Atelier du Foron (ESAT) :

L'Association Départementale pour le Travail Protégé gère l'ESAT du Foron, qui accueille un public porteur d'un handicap, orienté par la MDPH.

Les activités se font à travers du travail en atelier comme le tri, le conditionnement, l'assemblage mais également à l'extérieur à travers une section espace vert.

6. Accueil et/ou accompagnement social des personnes

Les Pôles Médico-sociaux (PMS) de la circonscription et conventionné

L'une des missions principales du Département est la Solidarité.

Les Pôles Médico-sociaux assurent, sur un territoire donné, un service de proximité. L'assistant social polyvalent de secteur est à disposition de la population pour tout type de difficulté sur un secteur géographique donné. Il est rattaché à la circonscription d'action médico-sociale du Genevois.

Les PMS ont un rôle d'accueil, d'information, d'orientation mais aussi d'accompagnement des personnes en difficulté dans des domaines d'actions variés : protection de l'enfance, de l'adolescence et des personnes vulnérables ; insertion socio-professionnelle (RSA...) ; économie sociale ; médiation, accès aux droits, aide à l'accès et au maintien dans le logement...

Le service social municipal d'Annemasse intervient dans le cadre d'une convention de partenariat avec le Conseil général de Haute-Savoie.

Le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale)

Le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S) est un Établissement public administratif, qui intervient en matière d'action sociale générale en faveur de la population en difficulté. Il pilote et anime une action générale de prévention. A ce titre, il développe différentes activités et missions légales ou facultatives, directement orienté vers des publics spécifiques. Les CCAS peuvent procéder à des domiciliations, participent à l'instruction des demandes d'aides légales...

L'accueil de jour de l'agglomération annemassienne

Il s'adresse essentiellement aux personnes en errance, en grande précarité sociale et sans domicile stable. L'accompagnement social des personnes est assuré par des travailleurs sociaux d'Annemasse Agglo et l'accueil du public est assuré par les bénévoles de l'Association Escale Accueil.

Les missions de l'accueil de jour sont les suivantes :

> Contribuer à la mise en œuvre de droits fondamentaux, le droit d'être accueilli, le droit d'accès à des prestations de base, le droit d'accès aux soins, le droit à l'insertion,
> C'est aussi offrir à la personne ne disposant plus de « chez soi » la possibilité de se poser, d'être accueilli de façon inconditionnelle afin d'être en capacité de se mobiliser à nouveau et de s'engager dans un accompagnement social.

> Accueil individualisé assuré par les travailleurs sociaux

Permanence ouverte le matin et sur rendez-vous l'après midi

Accompagnement socio éducatif (écoute, information, orientation) visant une insertion sociale (accès aux soins, aide à l'hébergement, accès aux droits) et professionnelle (aide à la recherche d'emploi, instruction RSA, contrat d'engagement...)

> Une fonction de services (petite restauration, douches, bagagerie, domiciliation...)

L'Équipe Territoriale du Handicap du Genevois (ETH)

L'ETH est un service de la Direction de la Gérontologie et du Handicap du Conseil Général de la Haute-Savoie et un relais territorial de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH).

Cette équipe propose un guichet unique et une réponse de proximité. Ses missions sont les suivantes :

- Visite à domicile ou entretien dans les locaux de l'ETH,
- Evaluation Médico-sociale des adultes et enfants en situation de handicap physique, sensoriel, mental, psychique ou de polyhandicap,
- Recueil des éléments nécessaires à l'évaluation,
- Contacts avec les divers partenaires pour des évaluations complémentaires,
- Etude de la recevabilité de la demande,
- Aide à la formulation du projet de vie des personnes rencontrées,

- Propositions d'un plan de compensation à l'Equipe Pluridisciplinaire de la MDPH à Annecy pour une décision de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées.

L'ATMP

L'Association Tutélaire des Majeurs Protégés de la Haute-Savoie (ATMP) a pour mission, dans le cadre de mesure de protection juridique (curatelle ou tutelle), de protéger les droits, les biens et les intérêts des personnes majeures dans l'impossibilité d'y pourvoir seules en raison d'une altération soit de leurs facultés mentales, soit de leurs facultés corporelles, de nature à empêcher l'expression de leur volonté.

V. SENSIBILISATION DES ACTEURS

Des sensibilisations dans chaque organisme sont à rechercher afin de faciliter la prise en considération de la problématique de santé mentale par les intervenants qu'ils soient professionnels, bénévoles ou élus.

L'utilisation de l'expertise du réseau partenarial doit permettre de développer des sensibilisations auprès des acteurs afin de stimuler la **veille de proximité**, ainsi que la compréhension de certains comportements.

Les partenaires peuvent solliciter le **groupe ressource** du CLSM pour présenter une situation non nominative et bénéficier d'une approche pluridisciplinaire.

VI. SUIVI ET EVALUATION

Ce protocole est mis en application de manière expérimentale, à compter de sa signature jusqu'au 31 décembre 2015. L'ensemble des signataires s'engagent à procéder à son évaluation qualitative et quantitative.

Le comité de pilotage du CLSM est l'instance officielle de référence pour le suivi et l'évaluation de ce protocole. Il est cependant nécessaire de prévoir des rencontres intermédiaires avec les référents CLSM afin de faire le point régulièrement sur la mise en application concrète de la démarche.

Les outils d'évaluation sont à travailler collectivement et à définir ensemble.

ANNEXE 1 : CADRE REGLEMENTAIRE

[Sources : Psycom 75 - brochure Les nouvelles modalités de soins psychiatriques]

Organisation des soins psychiatriques

En France, la plupart des services publics de psychiatrie sont sectorisés. Chaque département est divisé en zones géographiques appelées «secteurs». Pour chaque secteur, une même équipe assure prévention et soins pour la population habitant cette zone. C'est-à-dire que, selon le lieu de résidence, une équipe de santé mentale est à disposition en cas de besoin.

Chaque secteur peut disposer de plusieurs lieux de soins : Centre Médico-Psychologique (consultations, orientation), Centre d'Accueil à Temps Partiel (CATTP), Hôpital de jour, centre d'accueil et de crise, centre de postcure, appartement thérapeutique et unité d'hospitalisation. Chaque secteur est rattaché administrativement à un hôpital spécialisé ou général. La taille, la superficie, les moyens et le type de soins des secteurs sont très variables.

Modalités de soins psychiatriques

La **loi du 05 juillet 2011** a réformé les modalités de soins psychiatriques définies dans le Code de la santé publique. Elle les a mises en conformité avec les exigences constitutionnelles. La loi pose le principe du consentement aux soins des personnes atteintes de troubles psychiques, mentaux, énonce l'exception des soins sans consentement et définit ses modalités d'application.

A titre informatif :

En France, 70% des personnes suivies par les services de psychiatrie publique sont exclusivement suivies en ambulatoires (jamais hospitalisées). Et parmi les personnes hospitalisées, 80% le sont avec leur consentement. Elles disposent des mêmes droits liés à l'exercice des libertés individuelles que les malades soignés pour une autre cause (libre choix du médecin et de l'établissement, choix de la fin des soins).

Dans ce cas, c'est plus l'absence de soins qui crée préjudice au patient que leur mise en œuvre sans son consentement. ¹

Soins psychiatriques AVEC consentement du patient (soins libres)

Ces soins sont privilégiés si la personne consent aux soins. Elle dispose donc des mêmes droits liés à l'exercice des libertés individuelles que les malades soignés pour une autre cause : libre choix du médecin et de l'établissement, choix de la fin des soins.

Soins psychiatriques SANS consentement du patient

Ces soins sont exclusivement réalisés par les établissements autorisés en psychiatrie et selon plusieurs modes d'admission :

- > Soins sur décision du directeur d'établissement de santé (SDDE) :
 - soins psychiatriques à la demande d'un tiers, en urgence ou non (SDT ou SDTU),
 - soins psychiatriques en cas de péril imminent sans tiers (SPI),
- > Soins psychiatriques sur décision du représentant de l'Etat (SDRE).

« Toute personne a le droit d'être informée sur son état de santé. (...) Cette information incombe à tout professionnel de santé, dans le cadre de ses compétences et dans le respect des règles professionnelles qui lui sont applicables² ».

¹ Consentement aux soins* (Art. L. 1111-4 du CSP.)

² Information sur son état de santé (Loi 2002-2003 du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé.

Aucun acte médical ni aucun traitement ne peut être pratiqué sans le consentement libre et éclairé de la personne et ce consentement peut être retiré à tout moment. Si la personne ne peut exprimer sa volonté, aucune intervention ou investigation ne peut être réalisée, sauf urgence ou impossibilité, sans que la personne de confiance ou de la famille, ou à défaut, un de ses proches ait été consulté.

« Toute personne majeure peut désigner une personne de confiance (PC) ³ qui peut être un parent, un proche ou le médecin traitant, et qui sera consultée au cas où elle-même serait hors d'état d'exprimer sa volonté et de recevoir l'information nécessaire à cette fin.

En cas d'hospitalisation en établissement de santé, il est proposé au malade de désigner une personne de confiance dans les conditions prévues à l'alinéa précédent. Cette désignation est valable pour la durée de l'hospitalisation, à moins que le malade n'en dispose autrement. Les dispositions du présent article ne s'appliquent pas lorsqu'une mesure de tutelle est ordonnée. »

Certains droits inhérents à la dignité humaine sont intangibles et ne souffrent aucune limite : droit à la vie, droit à ne pas être soumis à la torture ou à un traitement dégradant ou inhumain, la protection de l'intégrité physique et psychique.

D'autres peuvent être limités pour des raisons d'ordre public : droit au respect de la vie privée et familiale, au travail et à la formation, liberté d'expression, liberté de conscience et de pensée, droit de vote.

Les représentations sociales associent violence, folie et maladie mentale. Pourtant, les études montrent que les personnes vivant avec des troubles psychiatriques sont plus souvent victimes qu'acteurs de violence⁴.

Admission en soins psychiatriques à la demande d'un tiers ou péril imminent (SDT)

Trois conditions doivent être réunies :

- La présence de troubles mentaux
- L'impossibilité pour le patient de consentir aux soins ;
- La nécessité de soins immédiats et d'une surveillance médicale constante ou régulière.

Le « tiers » est toute personne susceptible d'agir dans l'intérêt du patient :

- Un membre de sa famille ou de son entourage ;
- Une autre personne pouvant justifier de l'existence de relations avec le patient antérieures à la demande de soins (lui donnant qualité pour agir dans l'intérêt du patient), à l'exclusion des personnels soignants qui exercent dans l'établissement d'accueil.

Les formalités d'admission exigent :

- Une demande d'admission manuscrite présentée par un tiers
- * Modèles téléchargeables sur www.psycom75.com, datée et signée par la personne qui la formule et accompagnée d'une copie de sa carte d'identité. Elle comporte les nom, prénom, profession et résidence habituelle ou lieu de séjour de la personne qui demande les soins et de celle dont les soins sont demandés, enfin, elle détaille la nature des relations qui existent entre elles et, s'il y a lieu, leur degré de parenté.
- Deux certificats médicaux, datant de moins de quinze jours, attestant que :
 - les troubles rendent impossible le consentement de la personne ;
 - son état impose des soins immédiats et une surveillance constante (hospitalisation complète) ou régulière (soins ambulatoires ou hospitalisation partielle).

Les deux certificats doivent être concordants et circonstanciés :

³ Personne de confiance * (Art L1111-6 du CSP.)

⁴ L. Velpry, *Violences, troubles psychiques et société, Regards sur l'actualité n°355, La documentation française, octobre 2009, pp ; 22-35.*

- Les médecins qui établissent les certificats ne doivent être ni parents ni alliés entre eux, ni avec le directeur de l'établissement habilité qui prononce la décision d'admission, ni avec le tiers demandeur, ni avec le patient.
- Le premier certificat doit être établi par un médecin n'exerçant pas dans l'établissement d'accueil.
- Le deuxième certificat doit être établi par un autre médecin qui peut exercer dans l'établissement d'accueil, sans être nécessairement psychiatre. Le médecin qui établit le deuxième certificat n'est en rien lié par les constatations et conclusions du premier médecin. Après un examen médical, il rédige son certificat en toute indépendance.

Admission en soins psychiatriques sur décision d'un représentant de l'Etat (SDRE)

Quatre conditions doivent être réunies :

- La présence de troubles mentaux ;
- L'impossibilité pour le patient de consentir aux soins ;
- La nécessité de soins ;
- L'atteinte à la sûreté des personnes ou, de façon grave, à l'ordre public.

La décision est rendue par arrêté du préfet, au vu d'un certificat médical circonstancié, ne pouvant émaner d'un psychiatre exerçant dans l'établissement d'accueil.

En cas de danger immédiat pour la sûreté des personnes, attesté par un avis médical (dans la pratique souvent par un certificat médical), le maire arrête, à l'égard des personnes dont le comportement relève de troubles mentaux manifestes, toutes les mesures provisoires nécessaires.

Il en réfère dans 24h au préfet qui statue sans délai et établit, s'il y a lieu, un arrêté d'hospitalisation d'office (art. L. 3213-3).

Période initiale d'observation et de soins

La personne admise en soins psychiatriques sans son consentement fait l'objet d'une période initiale d'observation et de soins sous la forme d'une hospitalisation complète sans consentement. Son avis et son consentement doivent être recherchés afin de l'associer aux soins qui lui sont prodigués.

Dans les 24h suivant l'admission, un médecin réalise un examen somatique complet. Puis, un psychiatre de l'établissement d'accueil établit un certificat médical constatant son état mental et confirmant ou non la nécessité de maintenir les soins psychiatriques sans consentement au regard des conditions d'admission.

Dans les 72h suivant l'admission, un nouveau certificat médical est établi par le psychiatre de l'établissement d'accueil (en cas d'urgence ou de péril imminent, le psychiatre est différent de celui qui a établi le certificat médical de 24h).

Recours en cas de non respect des droits

Commission départementale des soins psychiatriques (CDSP)

Organe de contrôle créé pour protéger les libertés et garantir la dignité des personnes hospitalisées en psychiatrie.

Commissions des relations avec les usagers et de la qualité de la prise en charge (CRUQPC) de l'établissement où a lieu l'hospitalisation. Veille au respect des droits des usagers, contribue à l'amélioration de la qualité des soins, facilite les démarches des personnes et veille à ce qu'elles puissent exprimer leurs griefs auprès des responsables de l'établissement, entendre les explications de ceux-ci et être informées des suites de leurs demandes.

Contrôleur général des lieux de privation de libertés veille à ce que les personnes privées de liberté soient traitées avec humanité et dans le respect de la dignité inhérente à la personne humaine.

Défenseur des droits, traite toutes demandes d'information ou de réclamation qui mettent en cause le non-respect des droits des malades, la qualité du système de santé, la sécurité des soins ou l'accès aux soins.

Droits des usagers des services de psychiatries soignés SANS leur consentement

Modification introduite par la loi du 05 juillet 2011

Les droits des patients soignés sans leur consentement sont réaffirmés :

- Le patient reste un citoyen à part entière ;
- Les hospitalisations longues ne doivent pas être la règle ;
- Le patient doit être informé notamment sur ses droits et voies de recours ;
- Le patient doit être le plus possible associé aux décisions et aux soins. Il doit lui être possible de faire valoir ses observations avant chaque décision concernant sa prise en charge ;
- Le patient peut signaler sa situation au Contrôleur général des lieux de privation et de libertés (CGLPL) ;
- Contrôle systématique de la nécessité et du maintien des mesures d'hospitalisations sans consentement par le Juge des libertés et de la détention (JLD) ;
- Droit de saisine de la Commission des relations avec les usagers de la qualité et de la prise en charge (CRUQPC).

Ce qui change :

- Nouvelle forme de soins sans consentement sur décision du directeur d'établissement de santé (SDDE) selon 3 modes :
 - 2 certificats médicaux et un tiers : **dite classique** (3212.1),
 - 1 certificat médical, absence de tiers : **dite de péril imminent** (3212.2 : médecin extérieur à l'établissement d'accueil),
 - 1 certificat médical et un tiers : **dite d'urgence** (3212.3)
- **Instauration d'une période d'observation (maximum 72 heures) en hospitalisation complète sans consentement** (c'est-à-dire hospitalisation continue interrompue seulement par des permissions de sortie d'au maximum 12h), avant de décider du type de prise en charge ; la personne est alors en soins libres (suivi ambulatoire ou hospitalisation).
- **Diversification des modalités de soins sans consentement**, avec l'introduction de la notion de soins ambulatoires sans consentement (hospitalisation à temps partiel, soins à domicile, consultations ambulatoires, activités thérapeutiques), alternatifs à l'hospitalisation complète continue et remplaçant les sorties à l'essai ou séquentielles.
- **Suppression des sorties contre avis médical** : le tiers ou toute personne de l'entourage doit saisir le JLD en cas de désaccord avec le médecin.
- **Obligation de réaliser un examen somatique complet par un médecin**, dans les 24h suivant l'admission (aux urgences avant transfert ou dans le service de psychiatrie).
- En plus des saisines facultatives, le JLD **contrôle systématiquement** avant le 15^{ème} jour et au 6^{ème} mois, toutes les hospitalisations complètes continues sans consentement (HC). Le juge peut soit lever l'HC soit la maintenir. Le défaut de décision du juge avant la fin des détails entraîne la mainlevée de la mesure.

CONTACTS

Commission des relations avec les usagers et de la qualité de la prise en charge (CRUQPC)

Présente dans chaque établissement de soins.

Contrôleur des lieux de privation de libertés

BP 10301 75921 Paris cedex 19

Site web : www.cgjpl.fr

Défenseur des droits-Pole Santé

7, rue Saint-Florentin 75019 Paris

Tél. 01 53 29 22 00 ou 0810 455 455

Email: communication@defenseurdesdroits.fr

Site web : www.defenseurdesdroits.fr et www.securitesoins.fr

Ligne Santé Infos Droits

Questions juridiques ou sociales liées à la santé

Tél. 0810 004 333 site

web: www.leciss.org

Association d'Usagers

Advocacy

France 5, rue des Fêtes 75019 Paris

Tél. 01 45 32 22 35 ou 06 13 10 93 97

Email : siege@advorcy.fr

Site web : www.advorcy.fr

Fédération Nationale des associations d'usagers en psychiatrie (FNAPsy)

33, rue Daviel 75013 Paris

Tél. 01 43 64 85 42

Fax : 01 42 82 14 17

Email : fnapsy@yahoo.fr

Site web : www.fnapsy.org

Union nationale des amis et familles de malades psychiques (UNAFAM)

12, Villa Compoint 75017 Paris

Ecoute famille 01 42 63 03 03

Email : infos@unafam.org

Site web : www.unafam.org

Pour en savoir plus

Code de la santé publique

www.legifrance.fr

Ministère de la santé

<http://www.santé.gouv.fr/la-réforme-de-la-loi-relative-aux-soins-psychiatriques.html>

Droit et psychiatrie. La réforme du 05 juillet 2011 expliquée, Olivier Dupuy, Heures de France, 2011.

Brochures Psycom : Protection juridique des personnes majeures, Nouvelles modalités de soins en psychiatrie et Accès au dossier, Psycom75

www.psycom75.org

Affaires générales

Annemasse **Agglo**
omération



Affaires générales CA 2012

Résultat de l'exercice



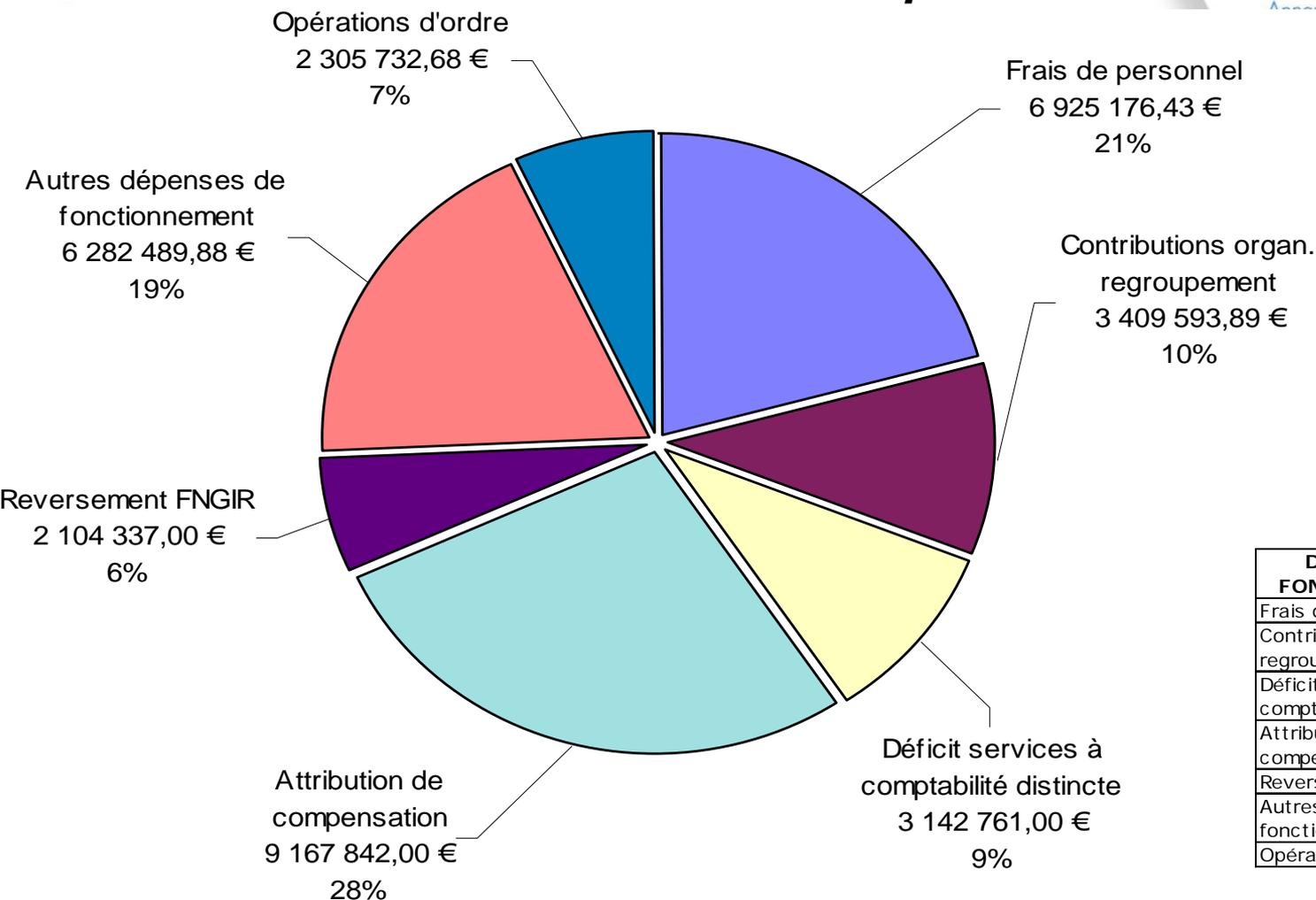
LIBELLE	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Recettes 2012	36 118 143,83	23 080 581,87	59 198 725,70
Dépenses 2012	33 337 932,88	27 398 713,79	60 736 646,67
TOTAL	2 780 210,95	-4 318 131,92	-1 537 920,97
Situation initiale	5 365 050,07	-2 080 598,48	3 284 451,59
Total	8 145 261,02	-6 398 730,40	1 746 530,62
Reports de dépenses		9 057 396,22	9 057 396,22
Reports de recettes		9 611 420,31	9 611 420,31
TOTAL		-5 844 706,31	2 300 554,71



Fonctionnement 2012 - Dépenses

Structures des dépenses 2012

Annemasse Agglo
Annemasse - Les Voirons Agglomération



DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	C.A 2012
Frais de personnel	6 925 176,43 €
Contributions organ. regroupement	3 409 593,89 €
Déficit services à comptabilité distincte	3 142 761,00 €
Attribution de compensation	9 167 842,00 €
Reversement FNGIR	2 104 337,00 €
Autres dépenses de fonctionnement	6 282 489,88 €
Opérations d'ordre	2 305 732,68 €
Total	33 337 932,88 €

Taux de réalisation CA/Budget 2012 : 95,14 %

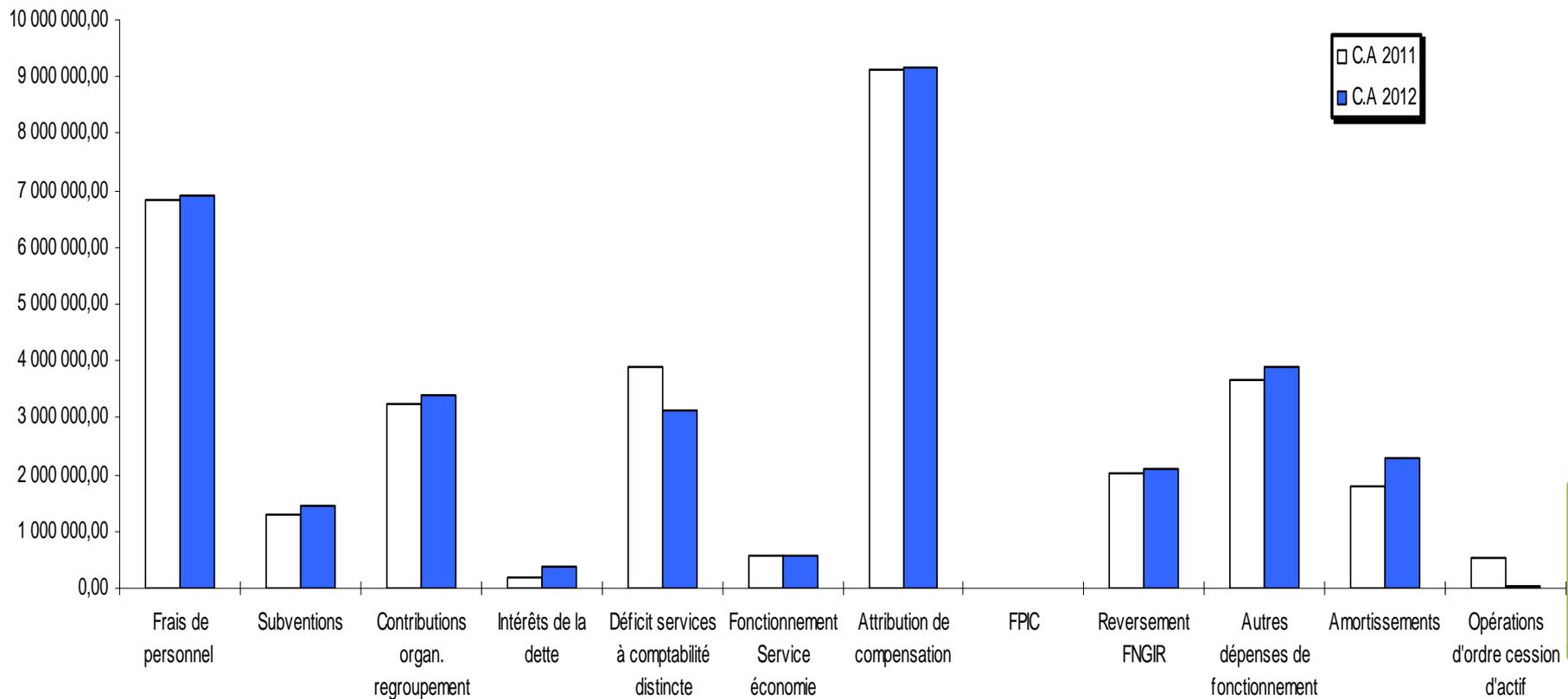


Fonctionnement 2012 - Dépenses

Annemasse **Agglo**

Annemasse - Les Voirons Agglomération

Evolutions des principaux postes de dépenses entre 2011 et 2012

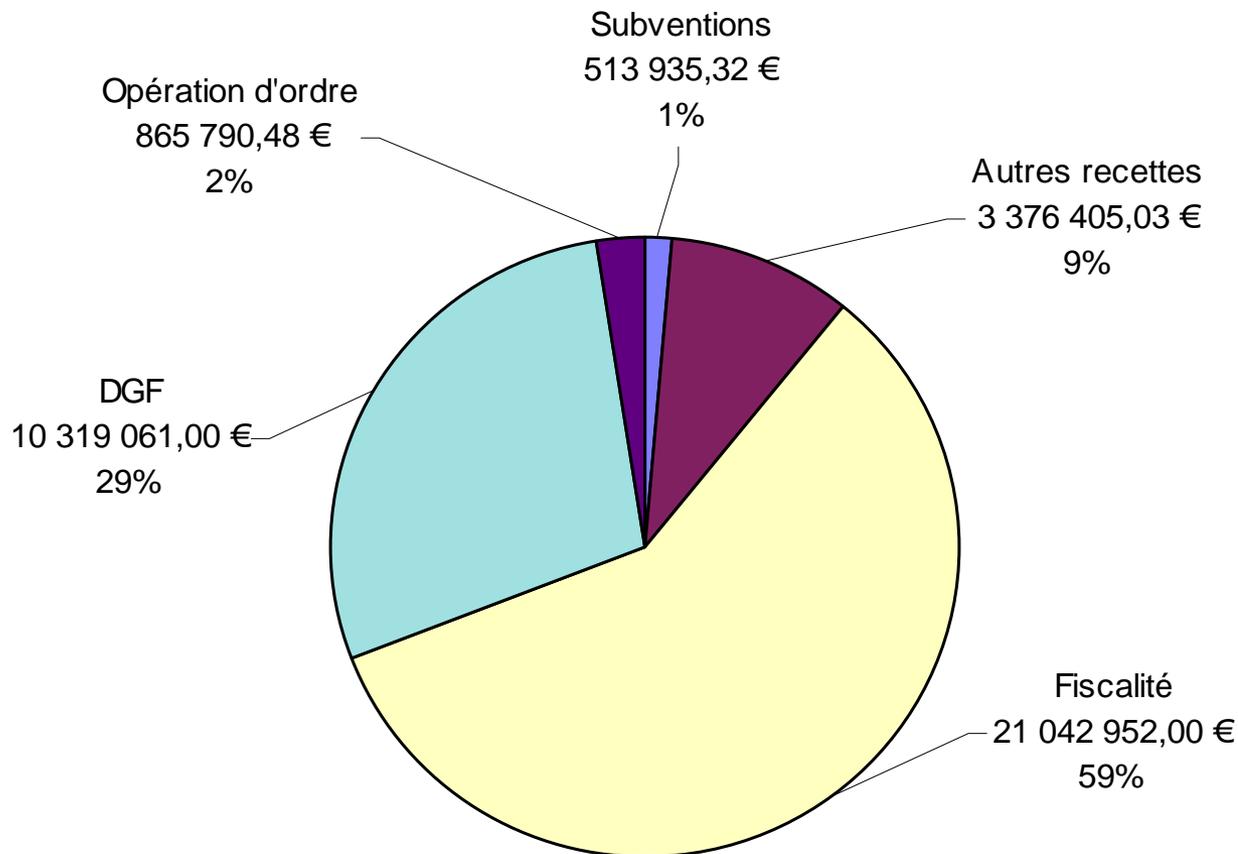




Fonctionnement 2012 - Recettes

Structure des recettes 2012

Annemasse **Agglo**
Annemasse - Les Voirons Agglomération



RECETTES DE FONCTIONNEMENT	C.A 2012
Subventions	513 935,32 €
Autres recettes	3 376 405,03 €
Fiscalité	21 042 952,00 €
DGF	10 319 061,00 €
Opération d'ordre	865 790,48 €
TOTAL GENERAL	36 118 143,83 €

Taux de réalisation CA/Budget 2012 : 101.69 %

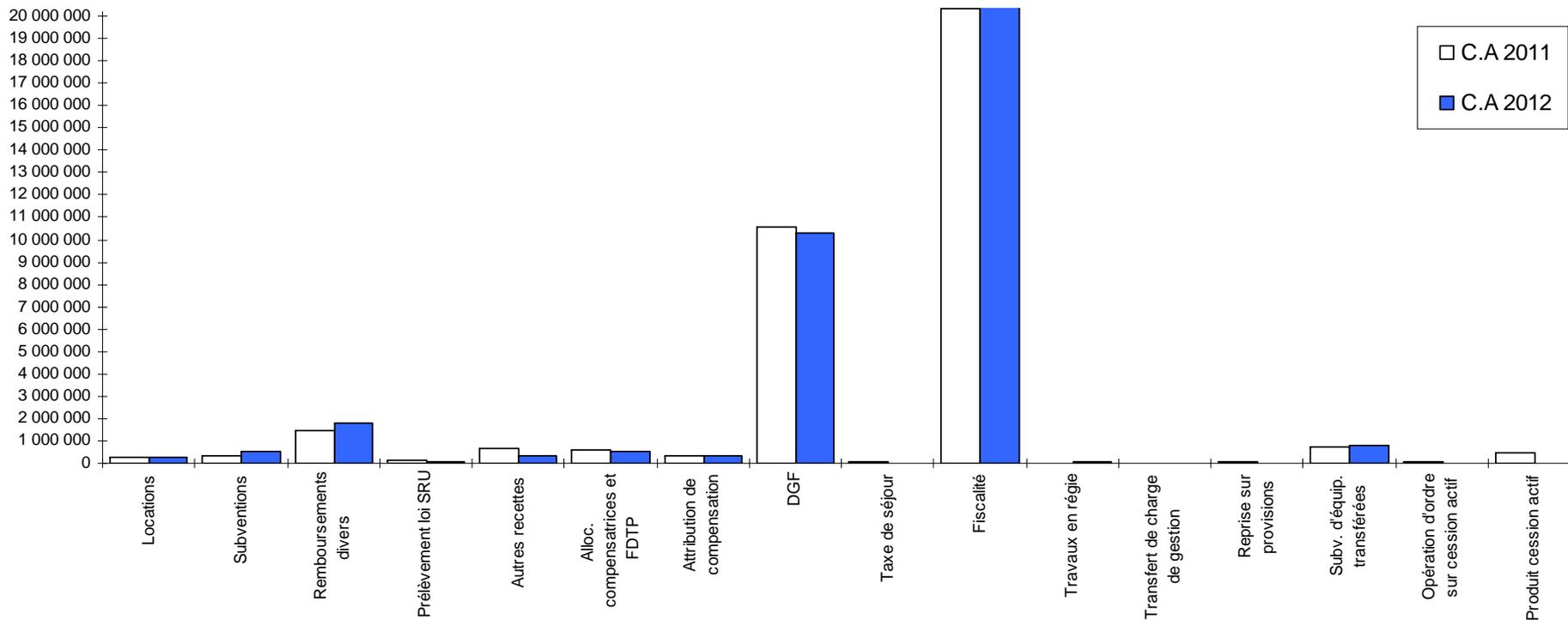


Fonctionnement 2012 - Recettes

Annemasse **Agglo**

Annemasse - Les Voirons Agglomération

Evolutions des principaux postes de recettes entre 2011 et 2012

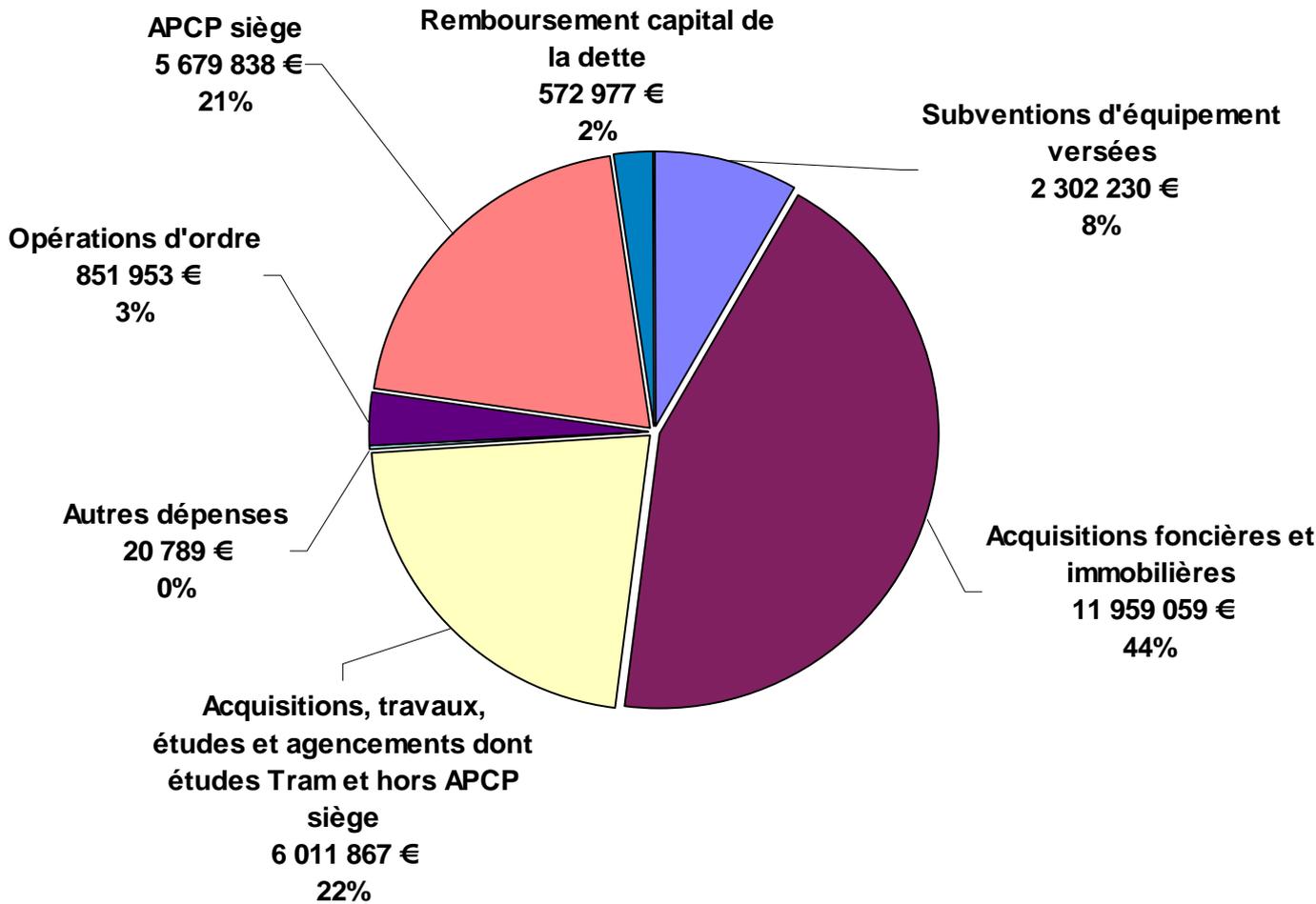




Investissement 2012 – Dépenses

Structure des dépenses 2012

Annemasse **Agglo**
Annemasse - Les Voirons Agglomération



Hôtel d'Agglo

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	C.A 2012
Subventions d'équipement versées	2 302 230 €
Acquisitions foncières et immobilières	11 959 059 €
Acquisitions, travaux, études et agencements dont études Tram mais hors APCP siège	6 011 867 €
Autres dépenses	20 789 €
Opérations d'ordre	851 953 €
APCP siège	5 679 838 €
Remboursement capital de la dette	572 977 €
	27 398 714 €

Taux de réalisation
CA/Budget 2012 : 59.34%

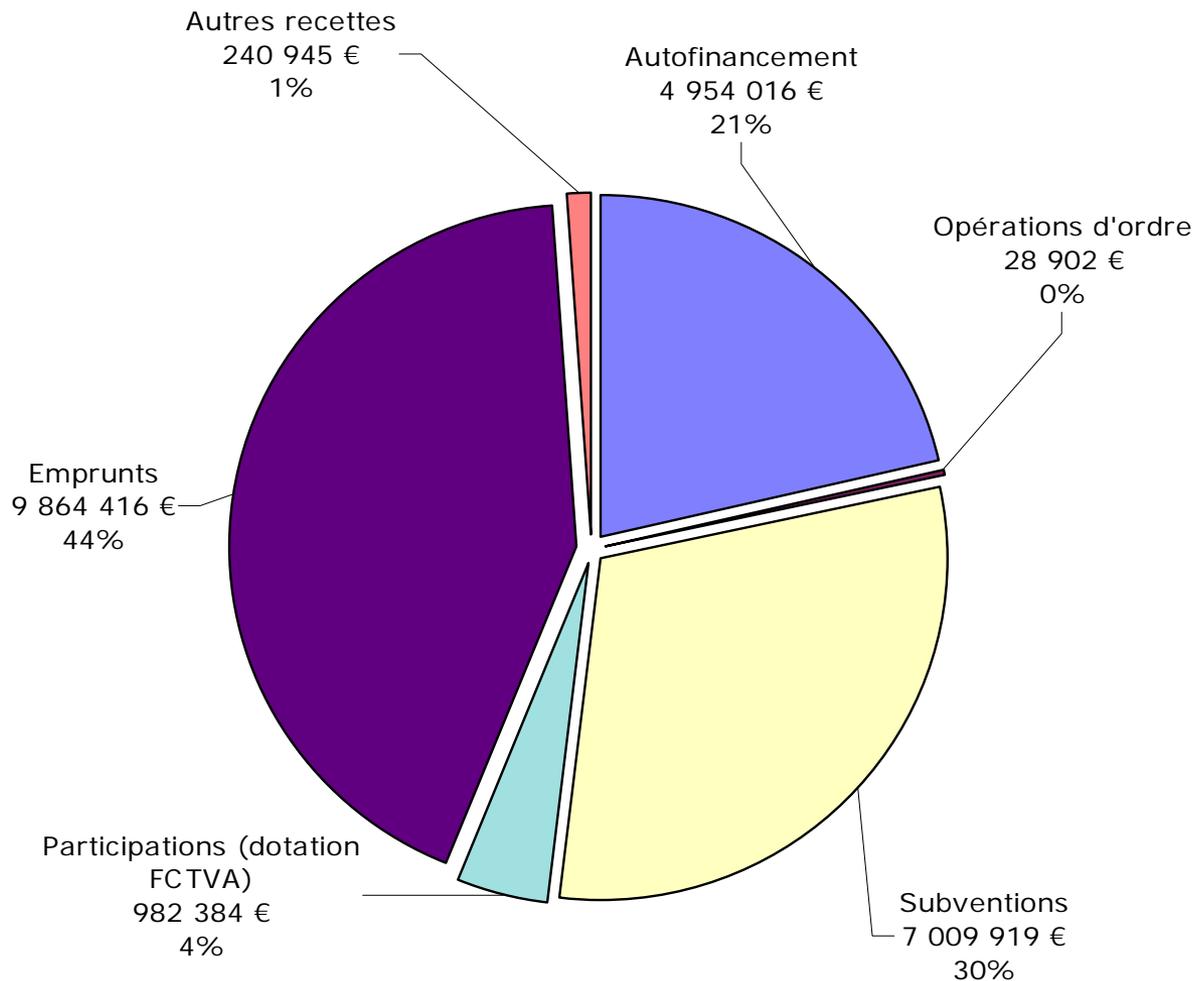


Investissement 2012 – Recettes

Structure des recettes 2012

Annemasse **Agglo**

Annemasse - Les Voirons Agglomération



RECETTES	C.A 2012
Autofinancement	4 954 016 €
Opérations d'ordre	28 902 €
Subventions	7 009 919 €
Participations (dotation FCTVA)	982 384 €
Emprunts	9 864 416 €
Autres recettes	240 945 €
Total	23 080 582 €

Taux de réalisation CA/Budget 2012 : 49.99 %



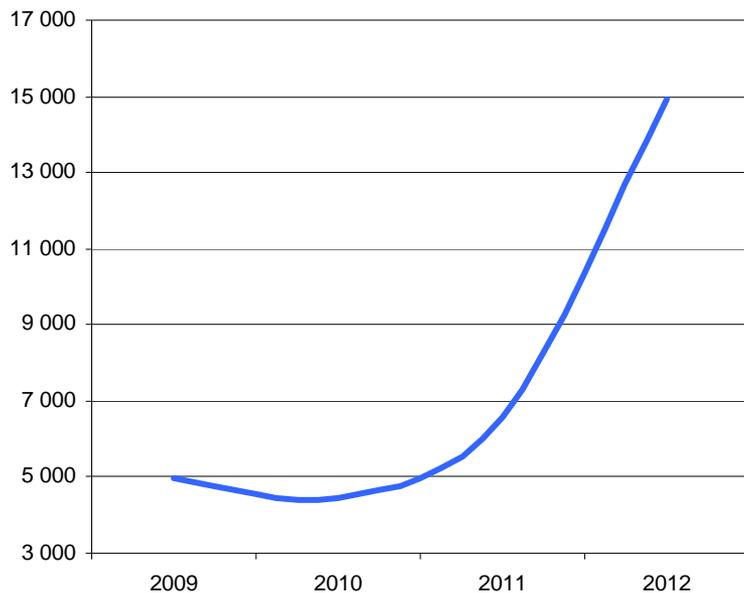
Investissement 2012

Indicateurs dette 2012

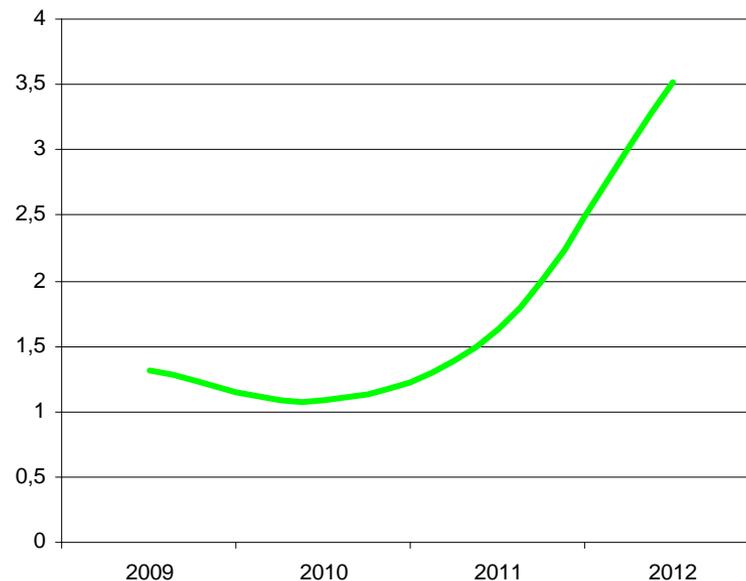
Annemasse **Agglo**
Annemasse - Les Voirons Agglomération

	2009	2010	2011	2012
Annuités de la dette	801	781	743	943
Annuités/ recettes réelles	2,48%	2,39%	2,13%	2,67%
Encours de la dette au 31/12	4 957	4 439	6 594	14 946
- dette récupérable	-1 753	-1 550	-1 337	-9 712
Encours net d'Annemasse-Agglo	3 204	2 889	5 257	5 234
Encours / Epargne Brute	1,31	1,09	1,63	3,51

Evolution de l'encours de la dette



Evolution de l'encours / épargne brute



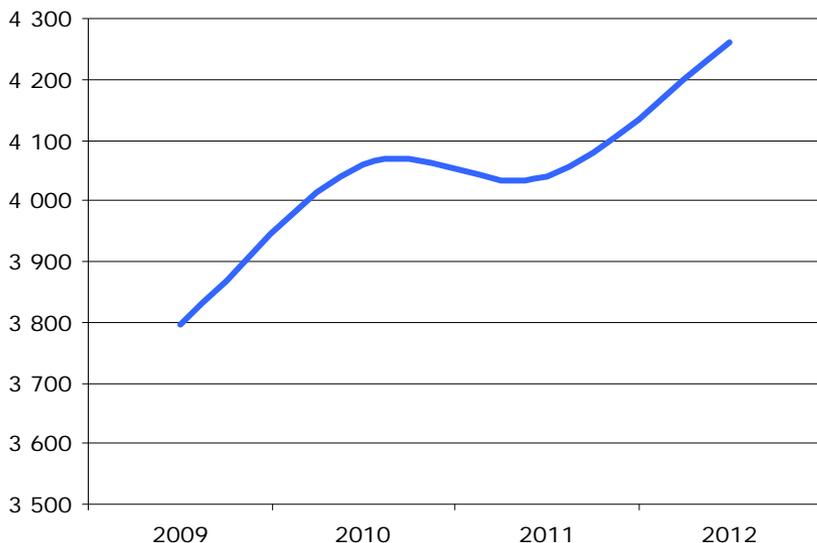


Indicateurs autofinancement 2012

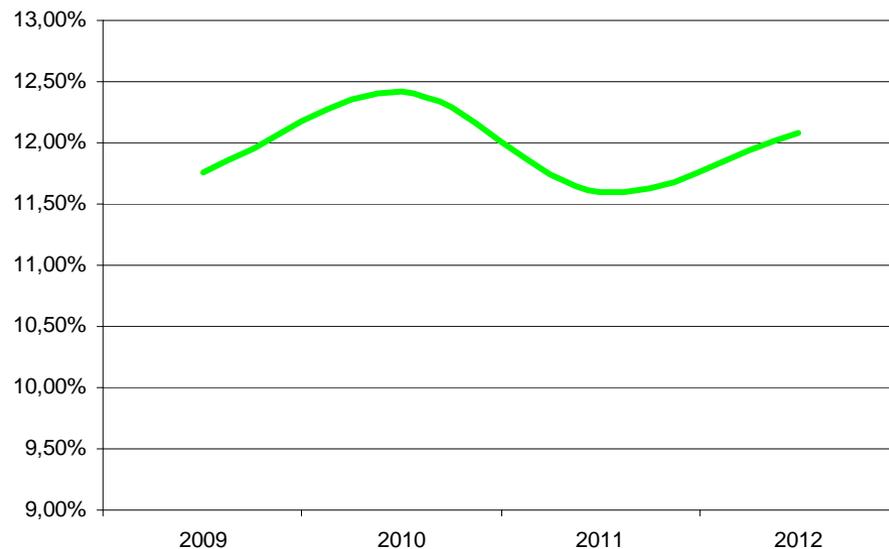
Annemasse **Agglo**
Annemasse - Les Voirons Agglomération

	2009	2010	2011	2012
Autofinancement brut	3 797	4 059	4 041	4 261
Autofinancement brut/recettes réelles de fonctionnement	11,76%	12,41%	11,59%	12,09%

Evolution de l'autofinancement brut



Evolution de l'autofinancement brut/recettes réelles de fonctionnement





Affectation des Résultats – Proposition

Annemasse Agglo
Annemasse - Les Voirons Agglomération

*Cette proposition reprend les résultats du Budget
Interventions Economiques*

Section de fonctionnement

résultat de clôture 2012 BG	8 145 261.02 €
Résultat de clôture 2012 IE	<u>287 681.70 €</u>
TOTAL	8 432 942.72 €

Affectation proposée :

-En réserve article 1068	5 457 459.39€
-En instance d'affectation au BS 2013 article 002	2 975 483.33€

>> COMPTE ADMINISTRATIF 2012 - Eau

Annemasse **Agglo**
Annemasse - Les Voirons Agglomération



Eau CA 2012

Résultat de l'exercice



Annemasse **Agglo**

Annemasse - Les Voirons Agglomération

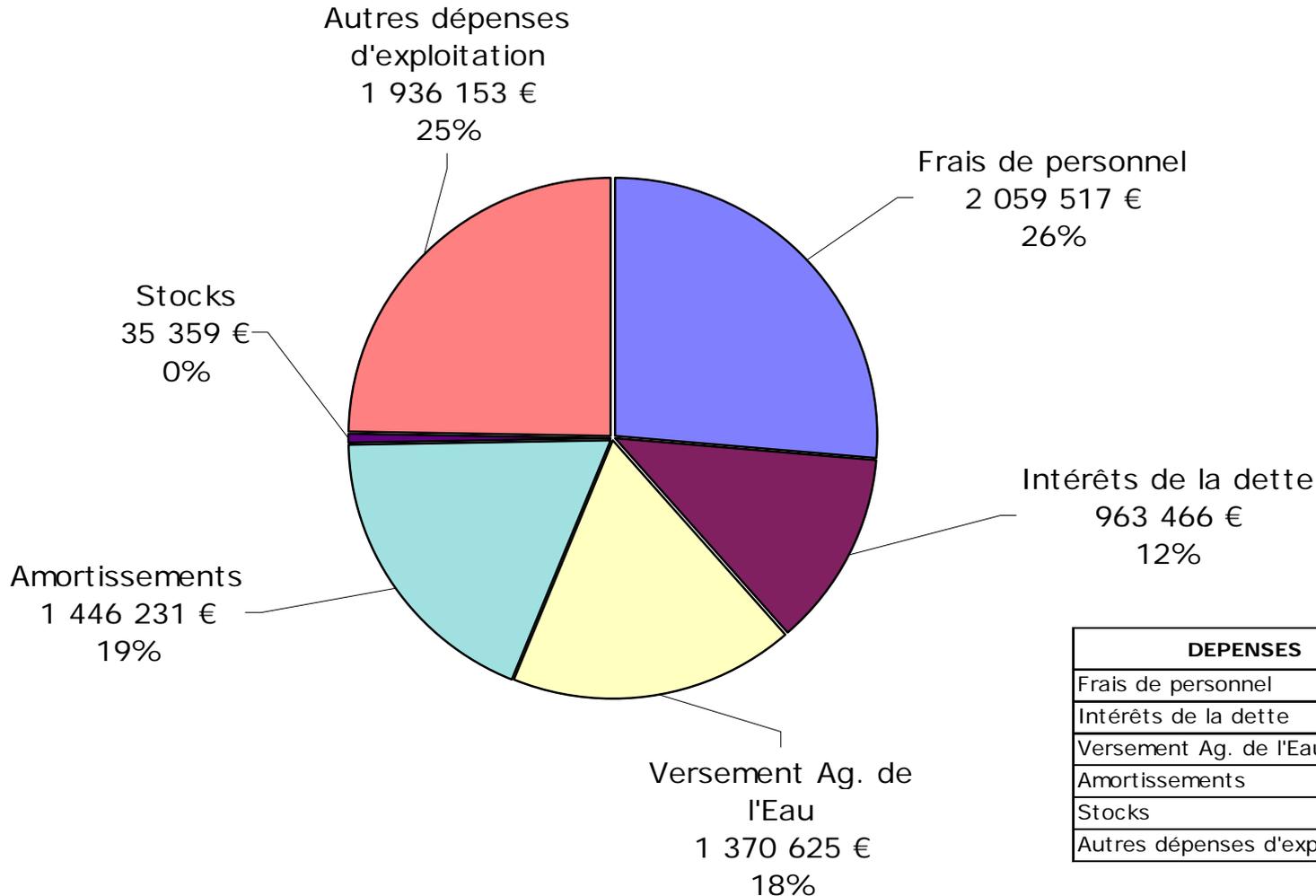
LIBELLE	EXPLOITATION	INVESTISSEMENT	TOTAL
Recettes 2012	9 056 733,29	3 588 670,67	12 645 403,96
Dépenses 2012	7 811 349,69	6 966 352,64	14 777 702,33
RESULTAT 2012	1 245 383,60	-3 377 681,97	-2 132 298,37
Situation initiale	943 638,18	410 211,02	1 353 849,20
SITUATION FINALE	2 189 021,78	-2 967 470,95	-778 449,17
Reports de dépenses	-	1 845 996,84	1 845 996,84
Reports de recettes	-	3 382 741,00	3 382 741,00
Solde		-1 430 726,79	758 294,99



Fonctionnement 2012 - Dépenses

Structure des dépenses 2012

Annemasse **Agglo**
Annemasse - Les Voirons Agglomération



DEPENSES	C.A 2012
Frais de personnel	2 059 517 €
Intérêts de la dette	963 466 €
Versement Ag. de l'Eau	1 370 625 €
Amortissements	1 446 231 €
Stocks	35 359 €
Autres dépenses d'exploitation	1 936 153 €
Total	7 811 350 €

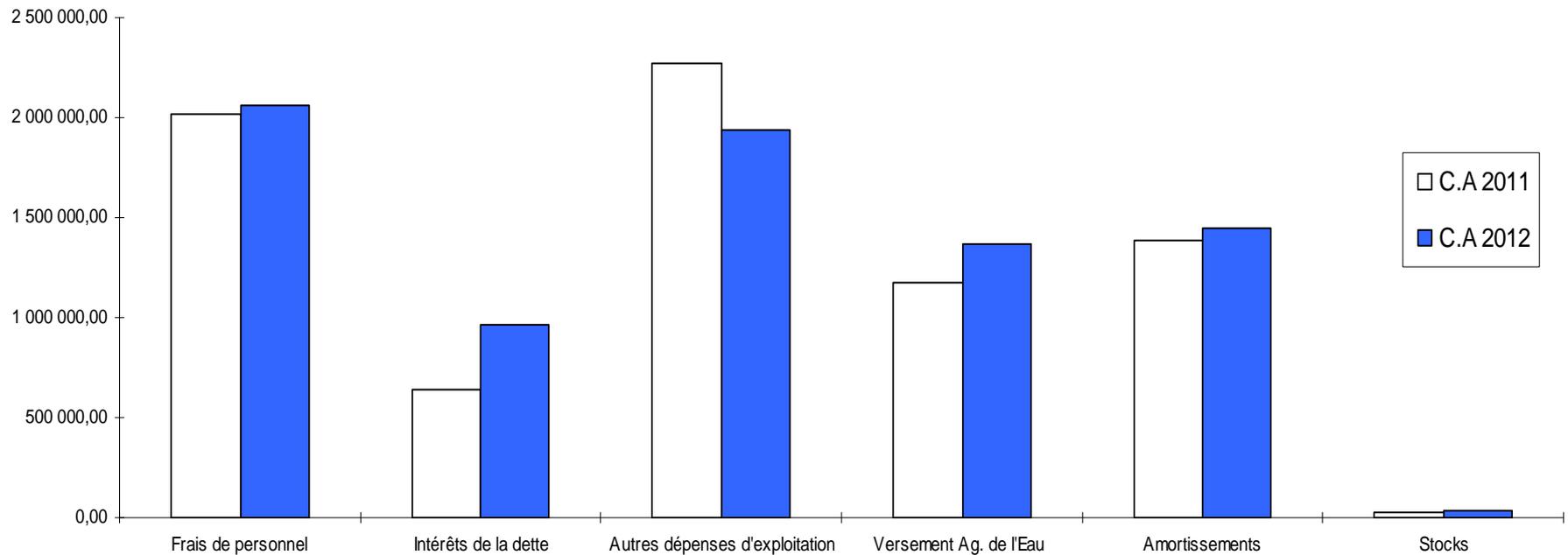
Taux de réalisation CA/budget 2012 : 90.39 %



Fonctionnement 2012 - Dépenses

Annemasse **Agglo**
Annemasse - Les Voirons Agglomération

Evolutions des principaux postes de dépenses entre 2011 et 2012

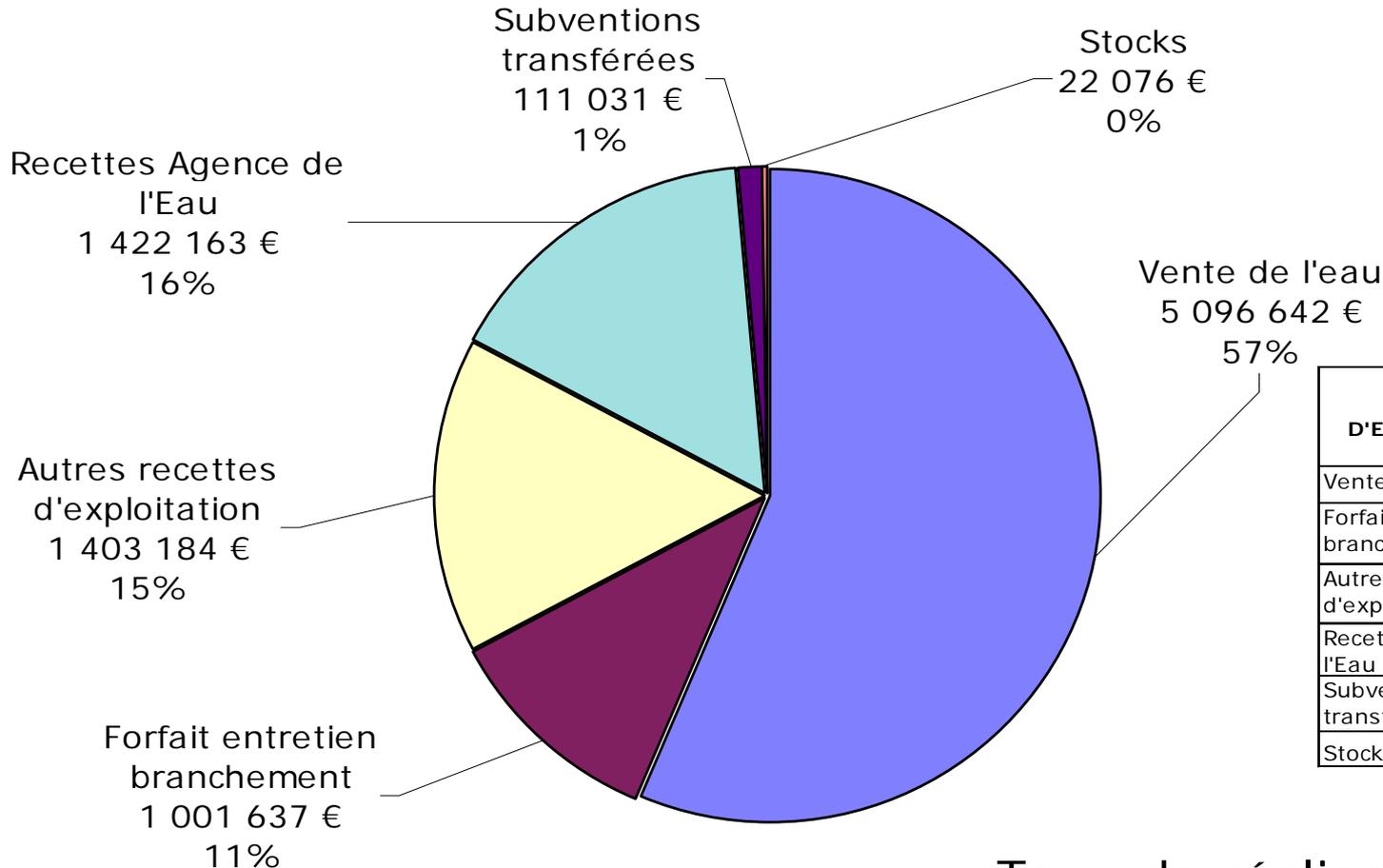




Fonctionnement 2012 - Recettes

Structure des recettes 2012

Annemasse **Agglo**
Annemasse - Les Voirons Agglomération



RECETTES D'EXPLOITATION	C.A 2012
Vente de l'eau	5 096 642 €
Forfait entretien branchement	1 001 637 €
Autres recettes d'exploitation	1 403 184 €
Recettes Agence de l'Eau	1 422 163 €
Subventions transférées	111 031 €
Stocks	22 076 €
	9 056 733 €

Taux de réalisation CA/Budget

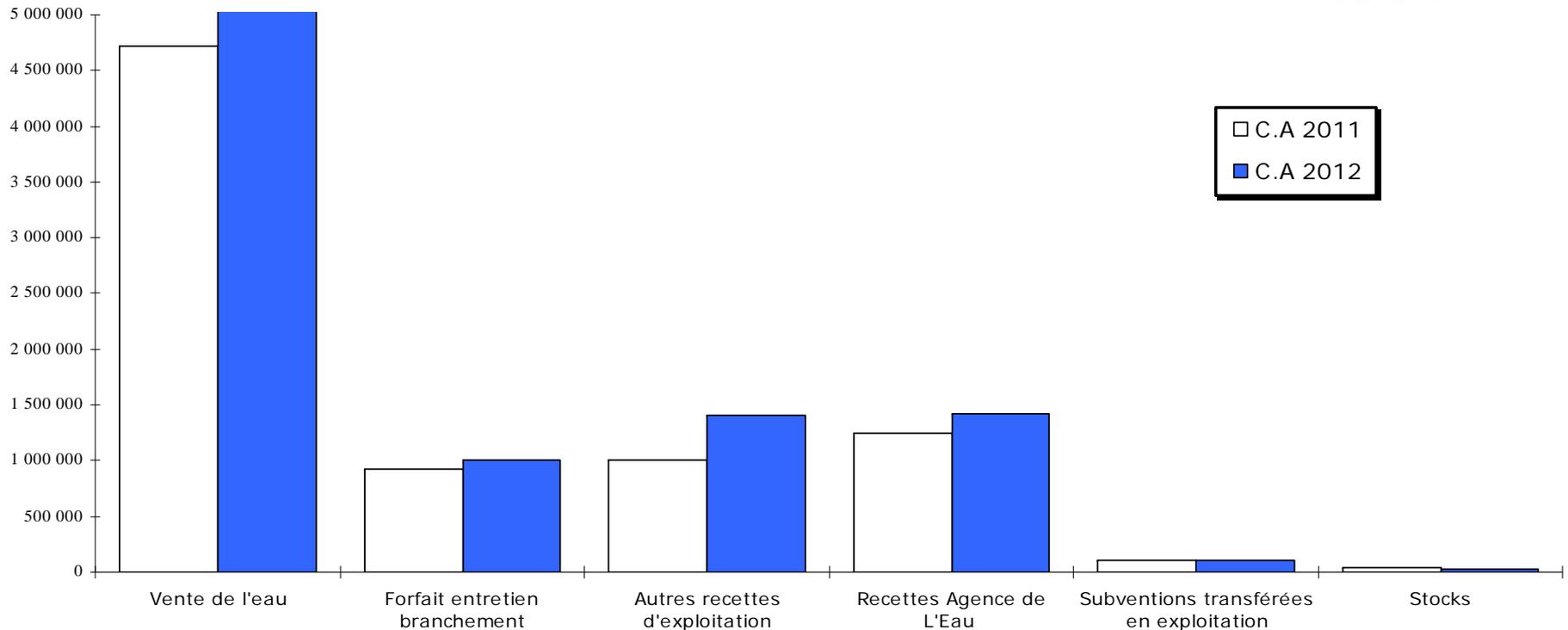
2012 : 102.05 %



Fonctionnement 2012 - Recettes

Annemasse **Agglo**
Annemasse - Les Voirons Agglomération

Evolutions des principaux postes de recettes entre 2011 et 2012

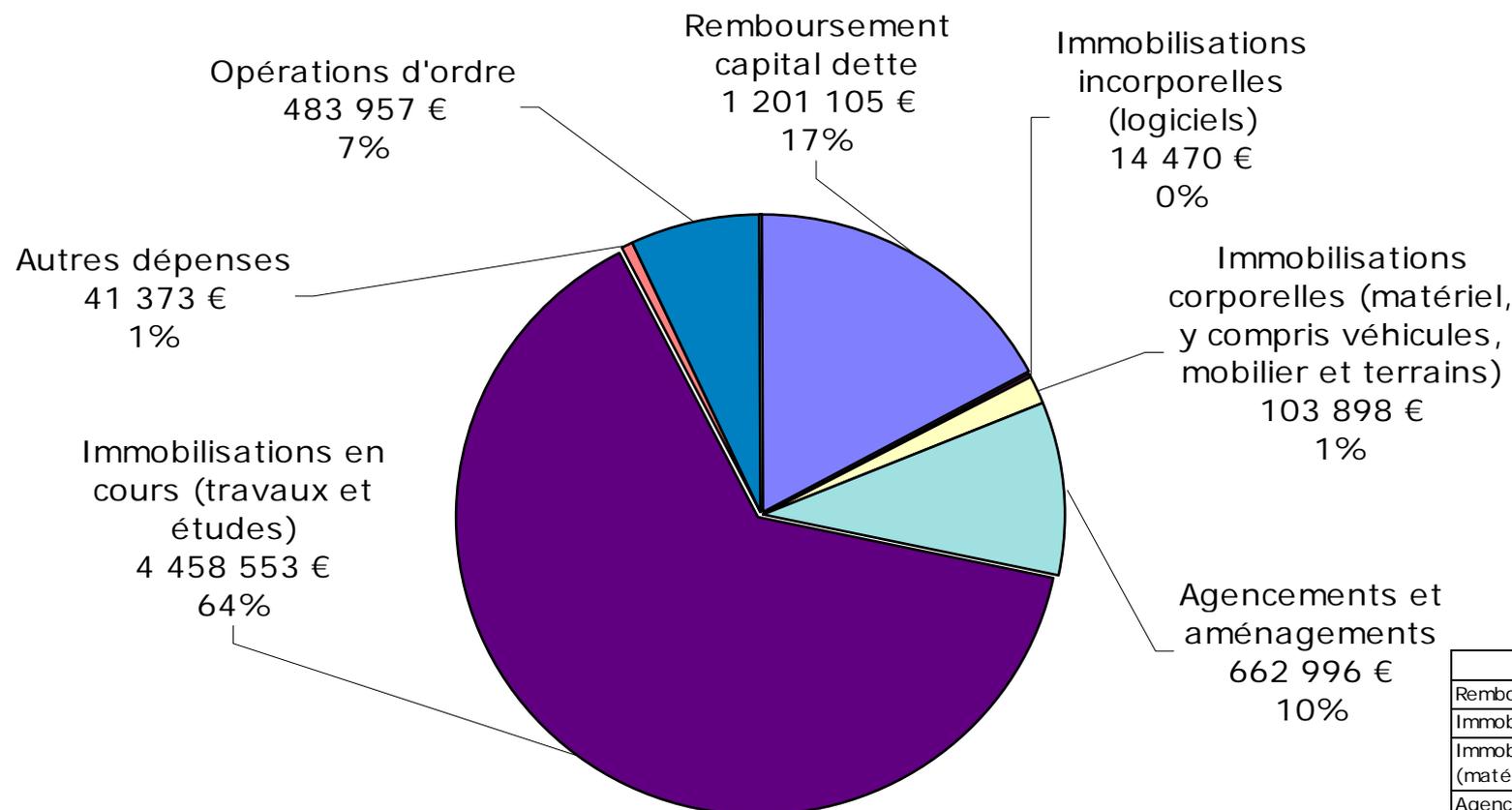




Investissement 2012 - Dépenses

Structure des dépenses 2012

Annemasse **Agglo**
Annemasse - Les Voirons Agglomération



DEPENSES	C.A 2012
Remboursement capital	1 201 105 €
Immobilisations incorporelles	14 470 €
Immobilisations corporelles (matériel, y compris)	103 898 €
Agencements et aménagements	662 996 €
Immobilisations en cours (travaux et études)	4 458 553 €
Autres dépenses	41 373 €
Opérations d'ordre	483 957 €
Total	6 966 353

Taux de réalisation CA/Budget 2012 : 67.95 %

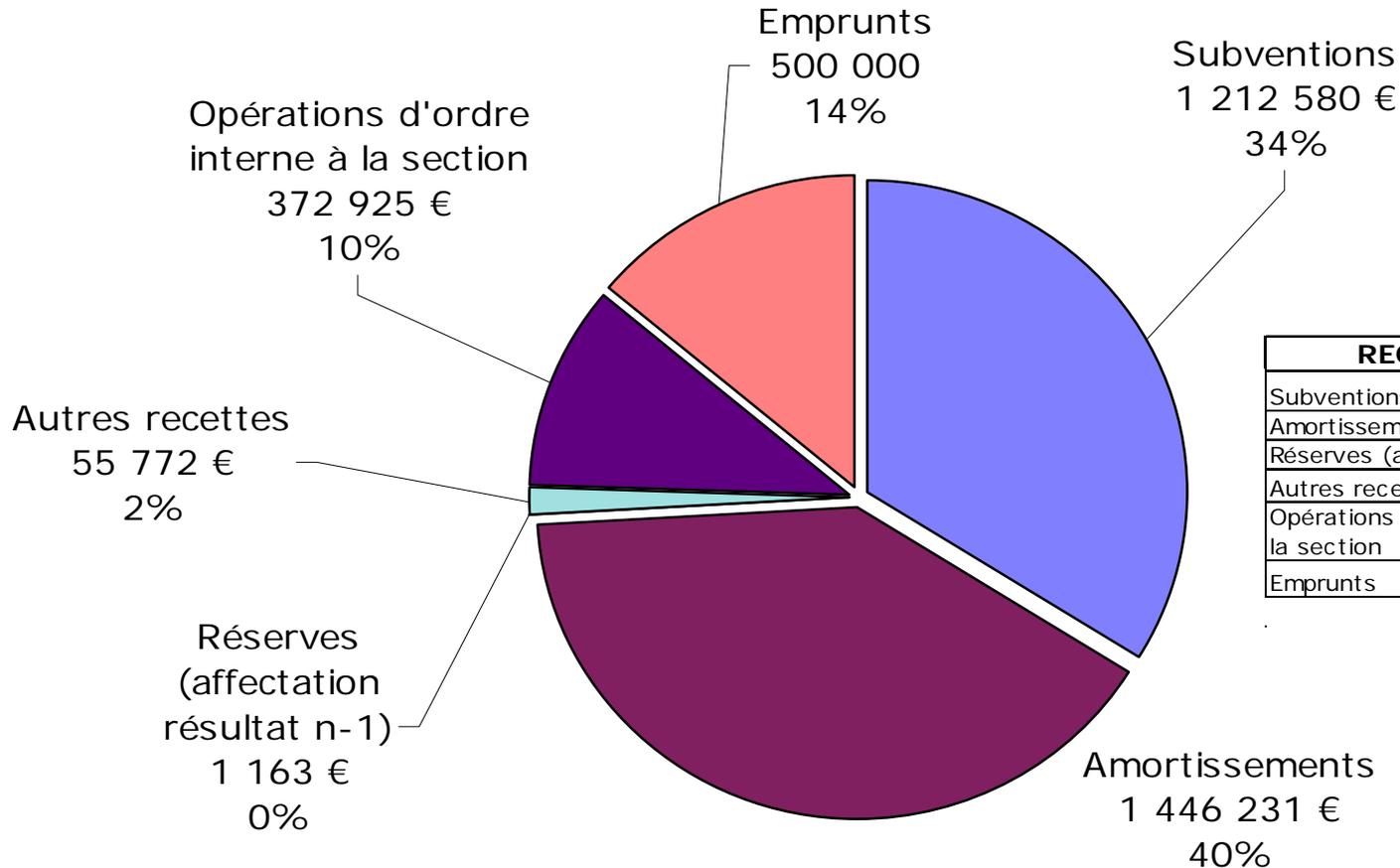


Investissement 2012 - Recettes

Structure des recettes 2012

Annemasse **Agglo**

Annemasse - Les Voirons Agglomération



Taux de réalisation

CA/Budget 2012 : 41,41 %

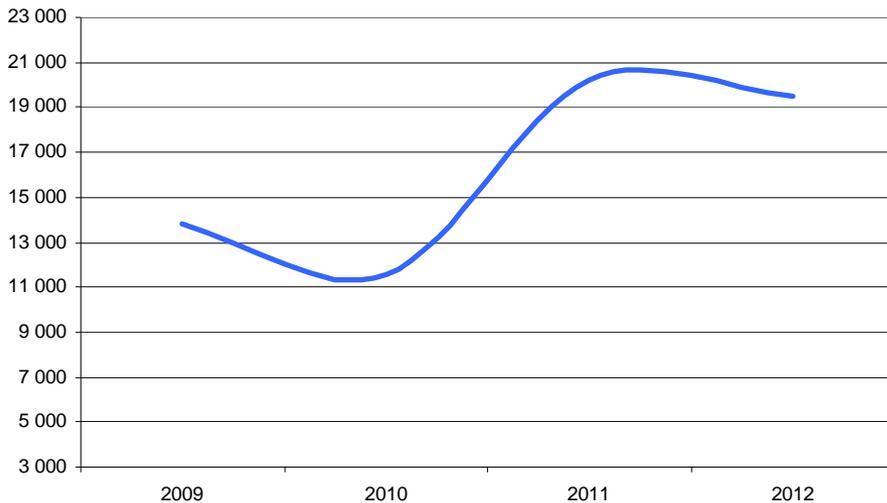


Investissement 2012 *Indicateurs dette*

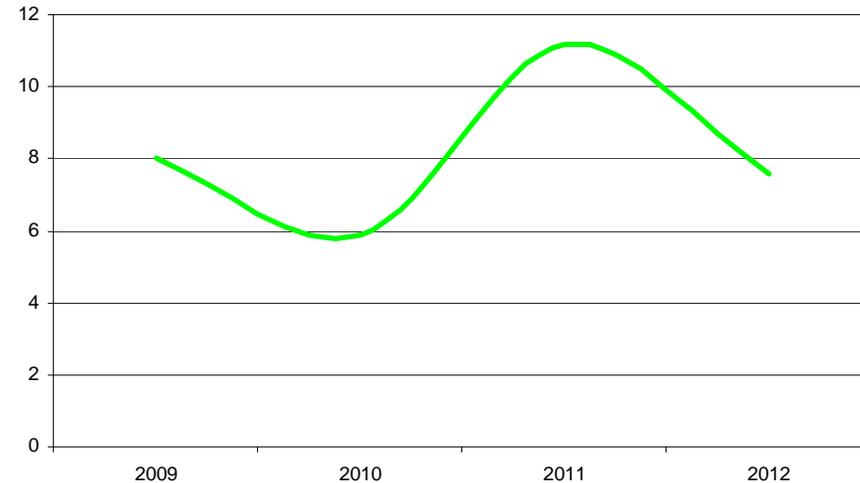
Annemasse **Agglo**
Annemasse - Les Voirons Agglomération

	2009	2010	2011	2012
Annuités de la dette	1 765	1 494	1 633	2 165
Annuités/ recettes réelles	24,00%	19,55%	20,72%	25,22%
Encours de la dette au 31/12	13 841	11 542	20 220	19 522
Encours / Autofinancement brut	8	5,9	11,16	7,57

Evolution de l'encours de la dette



Encours / Autofinancement brut



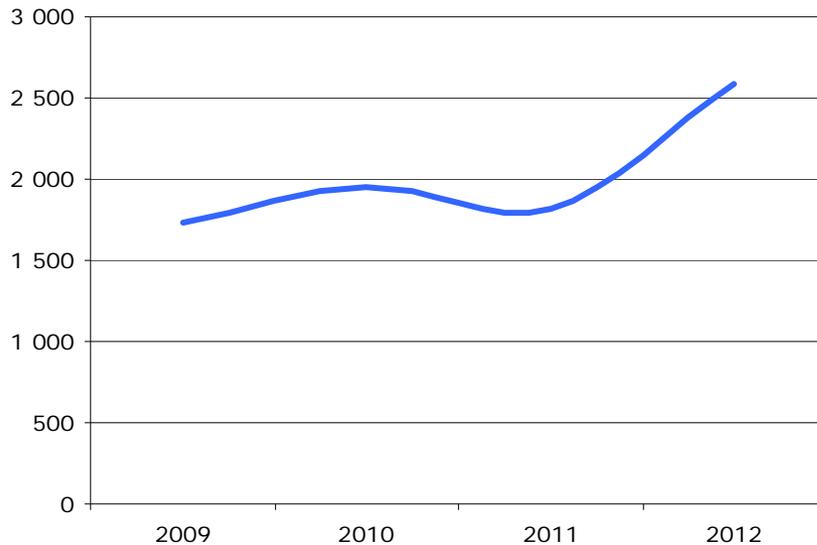


Investissement 2012 *Indicateurs autofinancement*

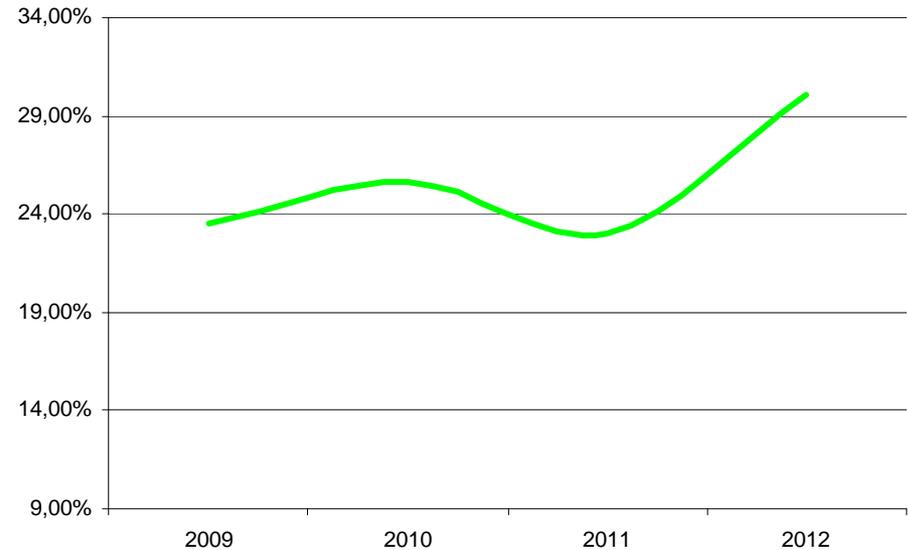
Annemasse **Agglo**
Annemasse - Les Voirons Agglomération

	2009	2010	2011	2012
Autofinancement brut en K€	1 730	1 955	1 813	2 581
Autofinancement brut/recettes réelles de fonctionnement	23,52%	25,59%	22,99%	30,06%

Evolution de l'autofinancement brut



Evolution de l'autofinancement brut/recettes réelles de fonctionnement





Evolution du prix de l'eau en € TTC

Annemasse **Agglo**
Annemasse - Les Voirons Agglomération

	1er juillet 2008	1er juillet 2009	1er juillet 2010	1er juillet 2011	1er juillet 2012	1er juillet 2013
					TVA 5,5% sur eau et 7 % sur assainissement	
Prix eau au m ³	1,414	1,530	1,567	1,619	1,769	1,992
<i>Part Agglo</i>	1,161	1,277	1,298	1,319	1,458	1,618
<i>Part Agence de l'eau</i>	0,253	0,253	0,269	0,301	0,311	0,375
Prix assainissement au m ³	1,361	1,382	1,509	1,540	1,582	1,601
<i>Part Agglo</i>	1,224	1,245	1,372	1,382	1,422	1,441
<i>Part Agence de l'eau</i>	0,137	0,137	0,137	0,158	0,161	0,161
TOTAL facturé au m ³	2,775	2,912	3,075	3,160	3,351	3,593
					Variation	+ 7,23%

Sur la base d'une consommation annuelle de 120 m³
Pour rappel, moyenne départementale 2011 = 3.57 € TTC





Affectation des Résultats – Proposition

Annemasse **Agglo**
Annemasse - Les Voirons Agglomération

Section d'exploitation

résultat de clôture 2012 **2 189 021.78 €**

Affectation proposée :

-En réserves réglementées article 1064 **6 000.00 €**

-Section eau distribution 1 162.76 €

-En autres réserves article 1068 **1 424 726.79 €**

-Section eau distribution 1 424 726.79 €

-En instance d'affectation au

BS 2013 article 002 **758 294.99€**

-Section eau distribution 758 294.99 €



Assainissement CA 2012

Résultat de l'exercice



Annemasse **Agglo**

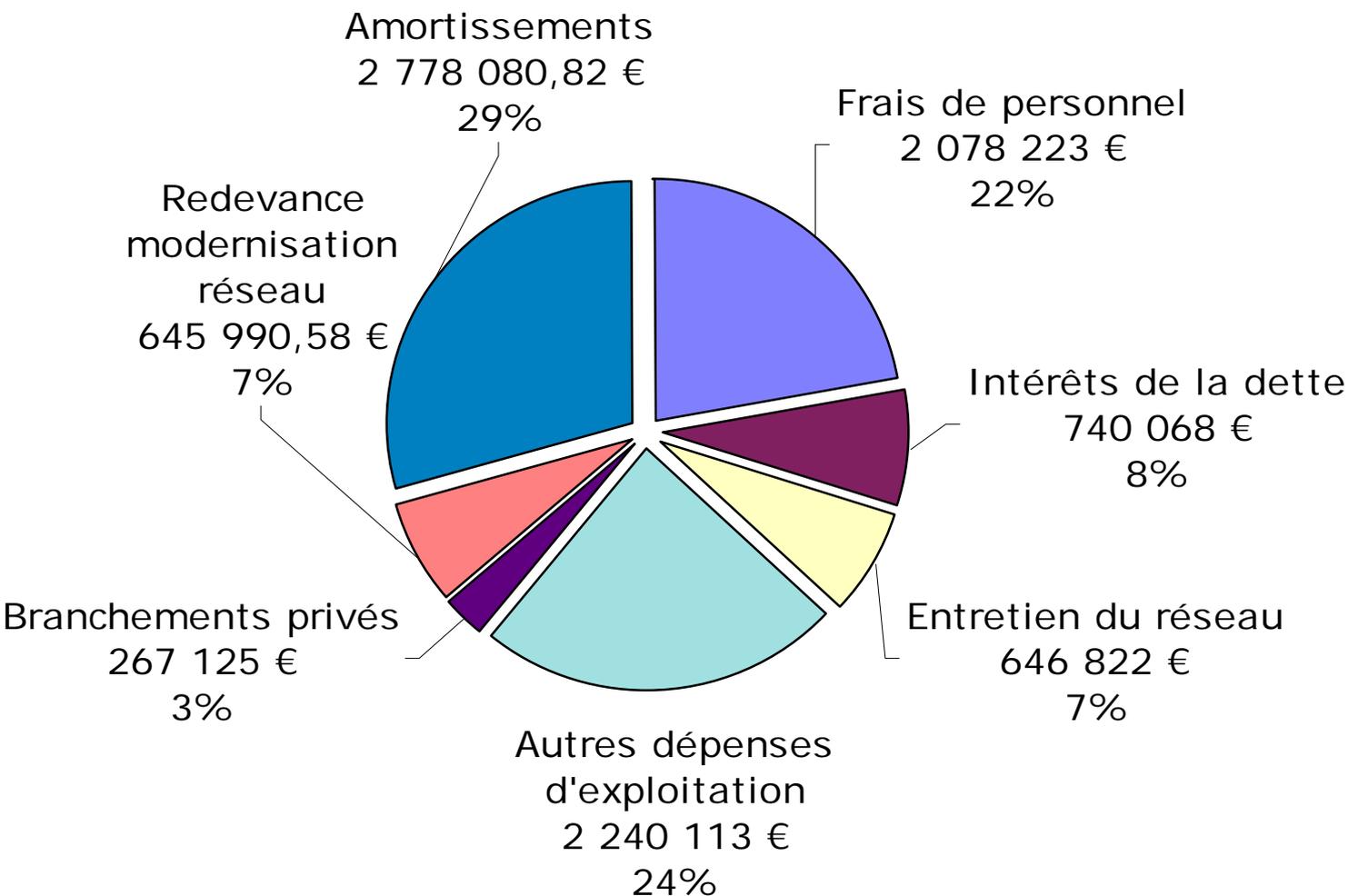
LIBELLE	EXPLOITATION	INVESTISSEMENT	TOTAL
Recettes 2012	10 713 431,66	6 832 491,25	17 545 922,91
Dépenses 2012	9 396 422,22	8 666 075,67	18 062 497,89
RESULTAT 2012	1 317 009,44	-1 833 584,42	-516 574,98
Situation initiale	3 853 595,91	-390 951,31	3 462 644,60
SITUATION FINALE	5 170 605,35	-2 224 535,73	2 946 069,62
Reports de dépenses	-	1 789 885,36	1 789 885,36
Reports de recettes	-	1 018 621,15	1 018 621,15
Solde		-2 995 799,94	2 174 805,41



Fonctionnement 2012 - Dépenses

Structure des dépenses 2012

Annemasse **Agglo**
Annemasse - Les Voirons Agglomération



DEPENSES D'EXPLOITATION	C.A 2012
Frais de personnel	2 078 223 €
Intérêts de la dette	740 068 €
Entretien du réseau	646 822 €
Autres dépenses d'exploitation	2 240 113 €
Branchements privés	267 125 €
Redevance modernisation réseau	645 990,58 €
Amortissements	2 778 080,82 €
	9 396 422 €

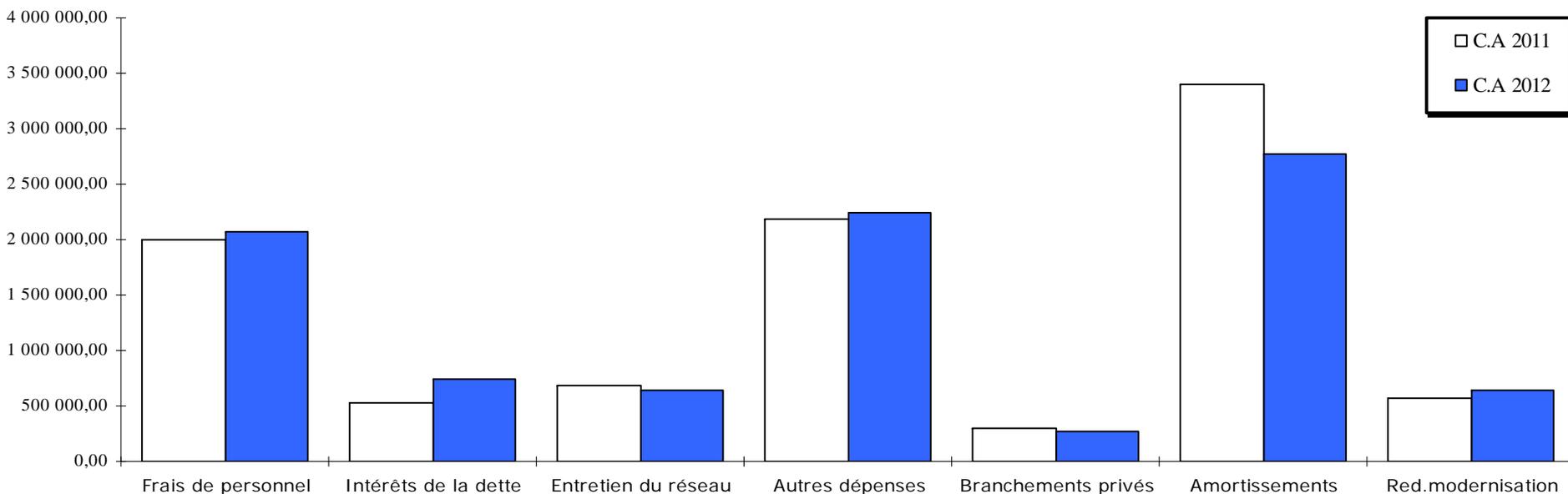


Fonctionnement 2012 - Dépenses

Annemasse **Agglo**

Annemasse - Les Voirons Agglomération

Evolutions des principaux postes de dépenses entre 2011 et 2012

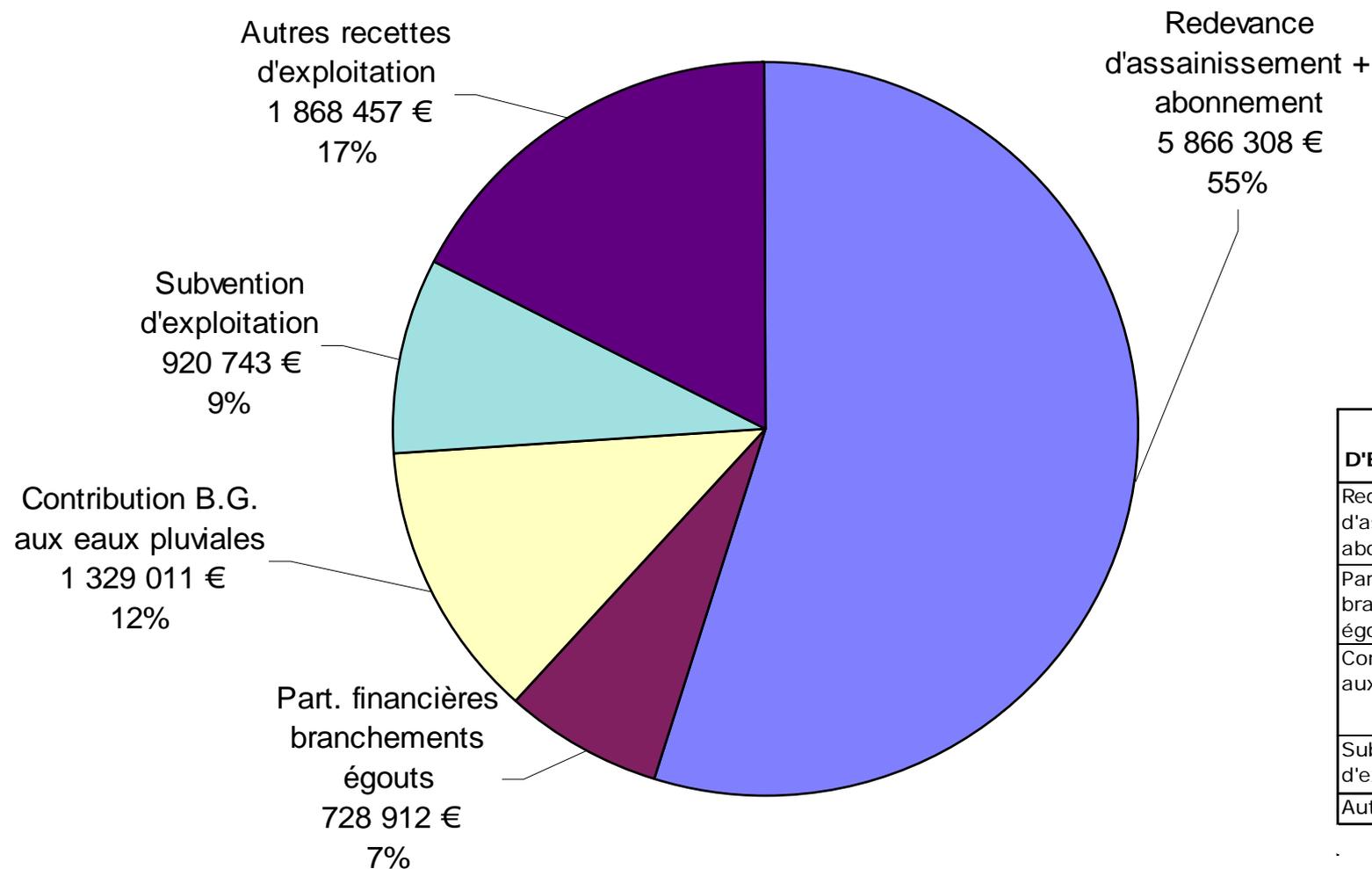




Fonctionnement 2012 - Recettes

Structure des recettes 2012

Annemasse **Agglo**
Annemasse - Les Voirons Agglomération



RECETTES D'EXPLOITATION	C.A 2012
Redevance d'assainissement + abonnement	5 866 308 €
Part. financières branchements égouts	728 912 €
Contribution B.G. aux eaux pluviales	1 329 011 €
Subvention d'exploitation	920 743 €
Autres recettes	1 868 457 €
Total	10 713 432 €

Taux de réalisation CA/Budget 2012 : 101.58 %

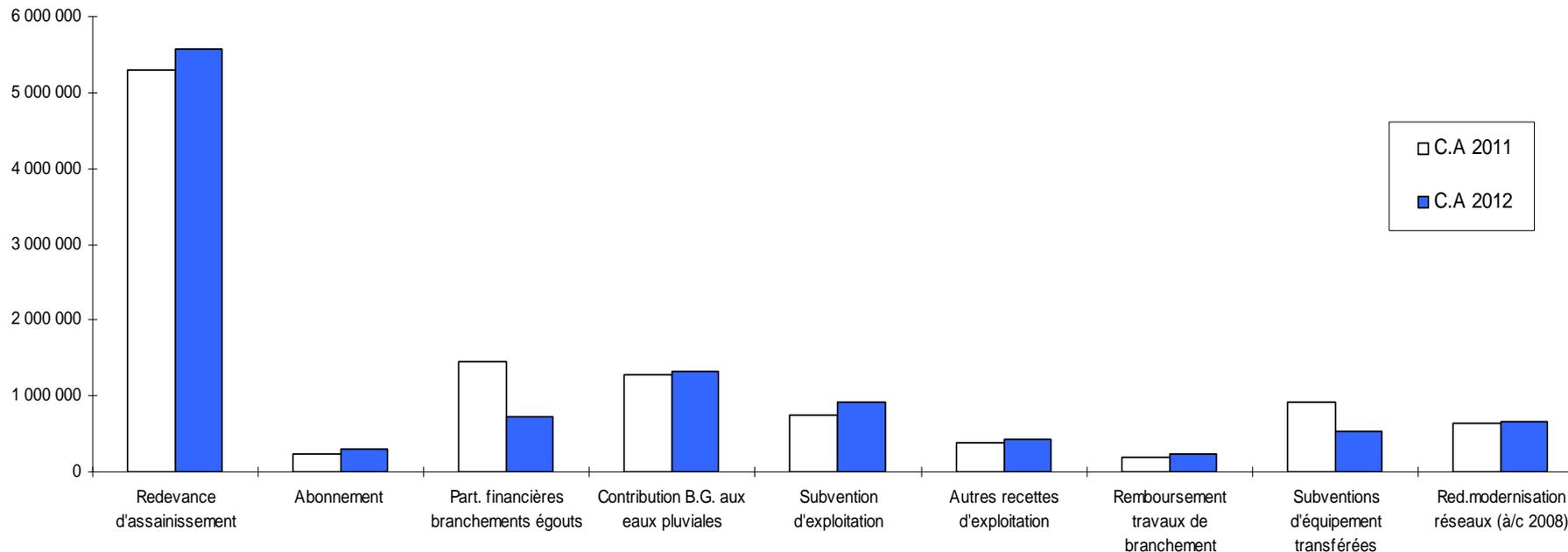


Fonctionnement 2012 - Recettes

Annemasse **Agglo**

Annemasse - Les Voirons Agglomération

Evolutions des principaux postes de recettes entre 2011 et 2012

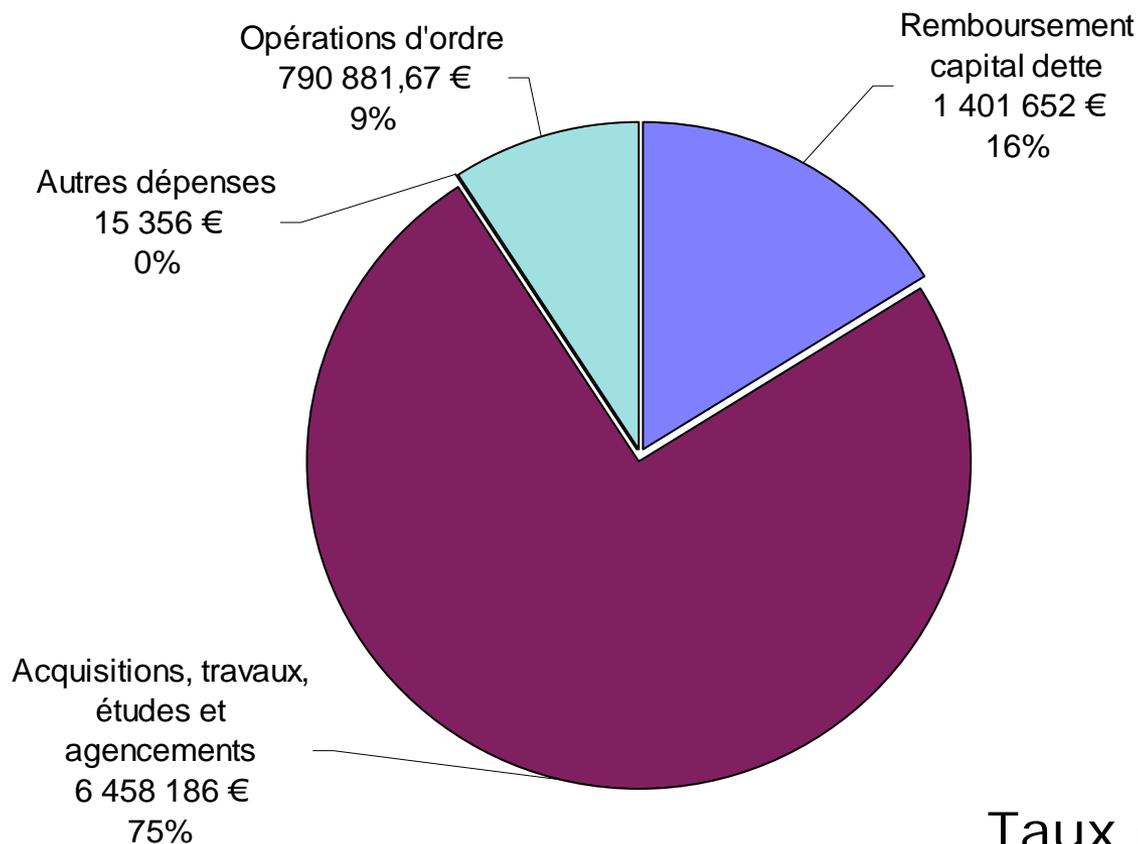




Investissement 2012 - Dépenses

Structure des dépenses 2012

Annemasse **Agglo**
Annemasse - Les Voirons Agglomération



DEPENSES	C.A 2012
Remboursement capital dette	1 401 652 €
Acquisitions, travaux, études et agencements	6 458 186 €
Autres dépenses	15 356 €
Opérations d'ordre	790 881,67 €
	8 666 076 €

Taux de réalisation
CA/Budget 2012 :

www.annemasse-agglo.fr 66.03 %

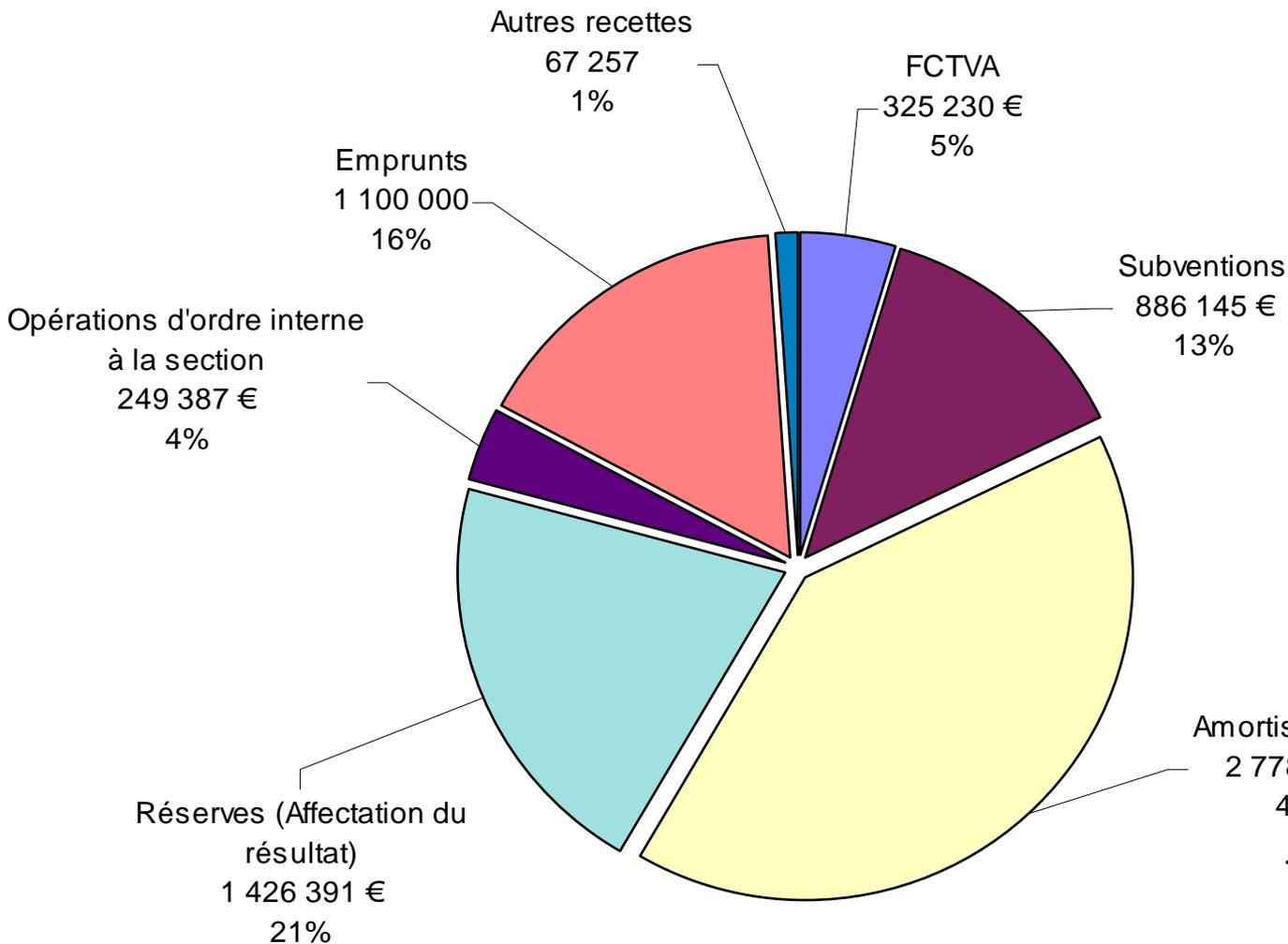


Investissement 2012 - Recettes

Structure des recettes 2012

Annemasse **Agglo**

Annemasse - Les Voirons Agglomération



RECETTES	C.A 2012
FCTVA	325 230 €
Subventions	886 145 €
Amortissements	2 778 081 €
Réserves (Affectation du résultat)	1 426 391 €
Opérations d'ordre interne à la section	249 387 €
emprunts	1 100 000
autres recettes	67 257
Total	6 832 491 €

Taux de réalisation
CA/Budget 2012 :
78.26 %

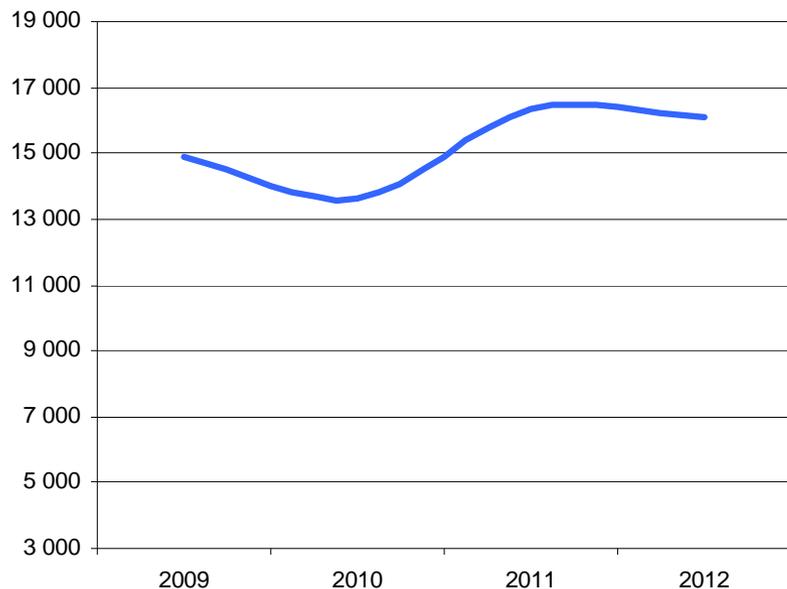


Investissement 2012 *Indicateurs dette*

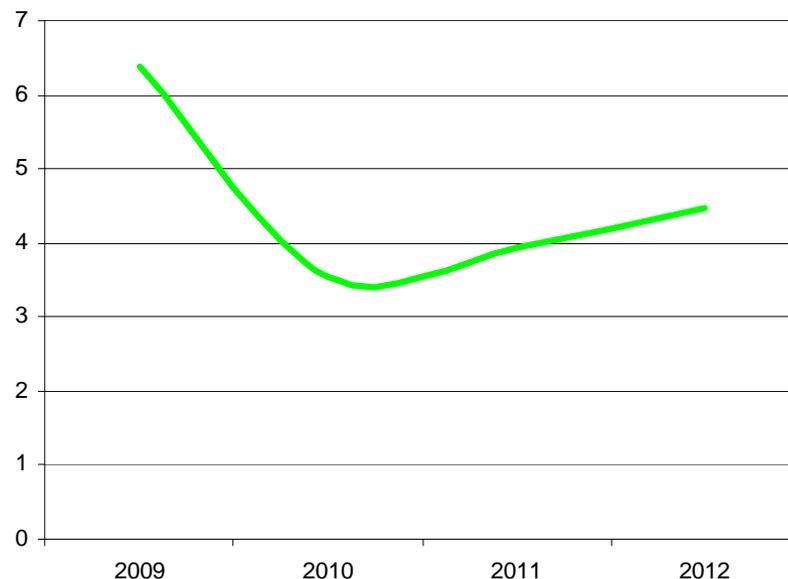
Annemasse **Agglo**
Annemasse - Les Voirons Agglomération

	2009	2010	2011	2012
Annuités de la dette	2 069	1 849	1 767	2 142
Annuités/ recettes réelles	23,06%	18,84%	17,42%	21,26%
Encours de la dette au 31/12	14 877	13 598	16 362	16 060
Encours / Epargne Brute	6,37	3,54	3,94	4,46

Evolution de l'encours de la dette



Evolution de l'encours / épargne brute



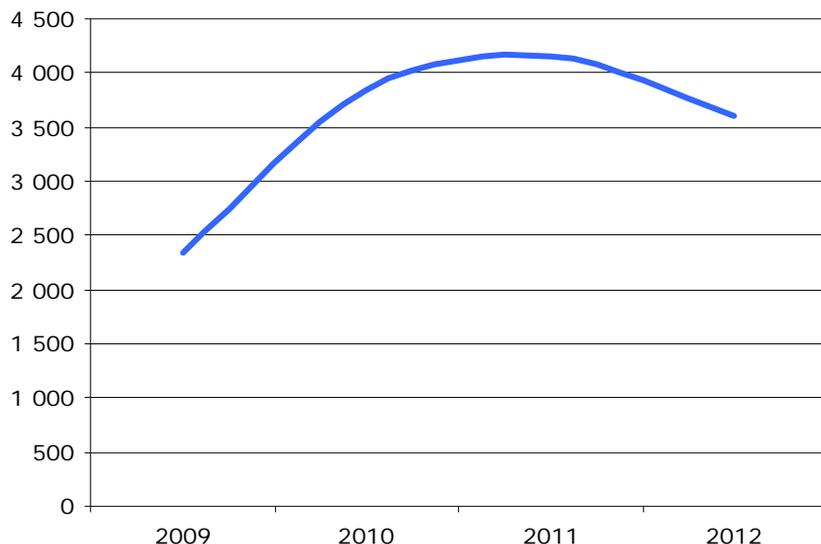


Investissement 2012 *Indicateurs autofinancement*

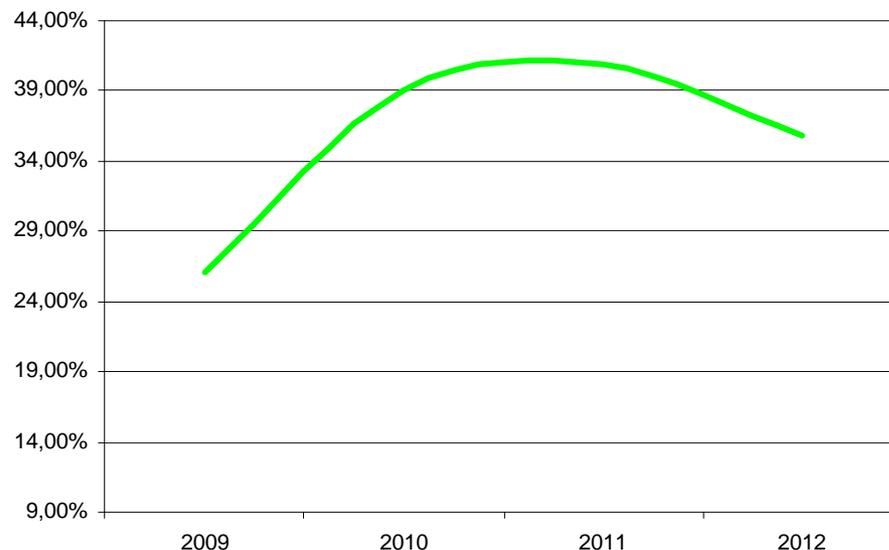
Annemasse **Agglo**
Annemasse - Les Voirons Agglomération

	2009	2010	2011	2012
Autofinancement brut	2 335	3 838	4 148	3 604
Autofinancement brut/recettes réelles de fonctionnement	26,03%	39,09%	40,90%	35,78%

Evolution de l'autofinancement brut



Evolution de l'autofinancement brut/recettes réelles de fonctionnement





Redevance assainissement et cubage

Annemasse **Agglo**
Annemasse - Les Voirons Agglomération

	2009	2010	2011	2012
Redevance d'assainissement / m ³ HT	1,14 €	1,24 €	1,24 €	1,24 €
Cubage d'eau facturé	4 091 338	4 272 649	4 251 320	4 462 995





Affectation des Résultats – Proposition

Annemasse Agglo
Annemasse - Les Voirons Agglomération

Section d'exploitation

résultat de clôture 2012

5 170 605.35€

affectation proposée :

-En autres réserves article 1068

2 995 799.94 €

- Eaux pluviales 234 263.61 €

- Eaux usées 2 761 536.33 €

-En instance d'affectation au BS 2013
article 002

2 174 805.41€

-Eaux pluviales 5 241.70 €

-Eaux usées 2 169 563.71 €

>> COMPTE ADMINISTRATIF 2012 – Ordures Ménagères



Annemasse
Agglo
ns Agglomération

Ordures ménagères CA 2012

Résultat de l'exercice



Annemasse **Agglo**

Annemasse - Les Voirons Agglomération

LIBELLE	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Recettes 2012	8 555 312,68	1 061 992,50	9 617 305,18
Dépenses 2012	8 112 753,68	3 409 851,55	11 522 605,23
RESULTATS 2012	442 559,00	-2 347 859,05	-1 905 300,05
Situation initiale	3 338 992,29	-23 987,62	3 315 004,67
SITUATION FINALE	3 781 551,29	-2 371 846,67	1 409 704,62
Reports de dépenses	-	652 384,05	652 384,05
Reports de recettes	-	86 152,00	86 152,00
Solde		-2 938 078,72	843 472,57

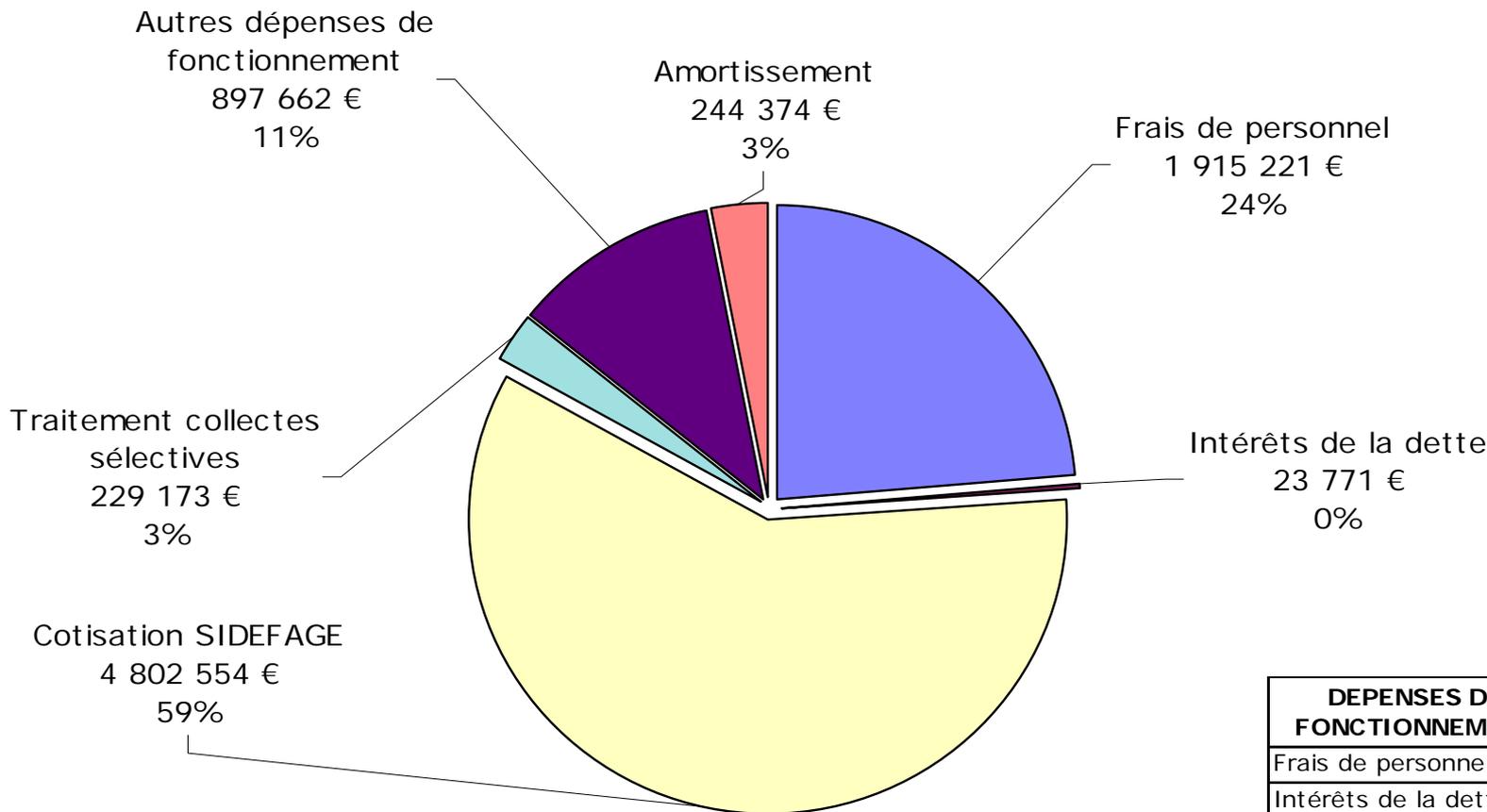


Fonctionnement 2012 - Dépenses

Structure des dépenses 2012

Annemasse **Agglo**

Annemasse - Les Voirons Agglomération



DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	C.A 2012
Frais de personnel	1 915 221 €
Intérêts de la dette	23 771 €
Cotisation SIDEFAGE	4 802 554 €
Traitement collectes	229 173 €
Autres dépenses de fonctionnement	897 662 €
Amortissement	244 374 €
Total	8 112 754 €

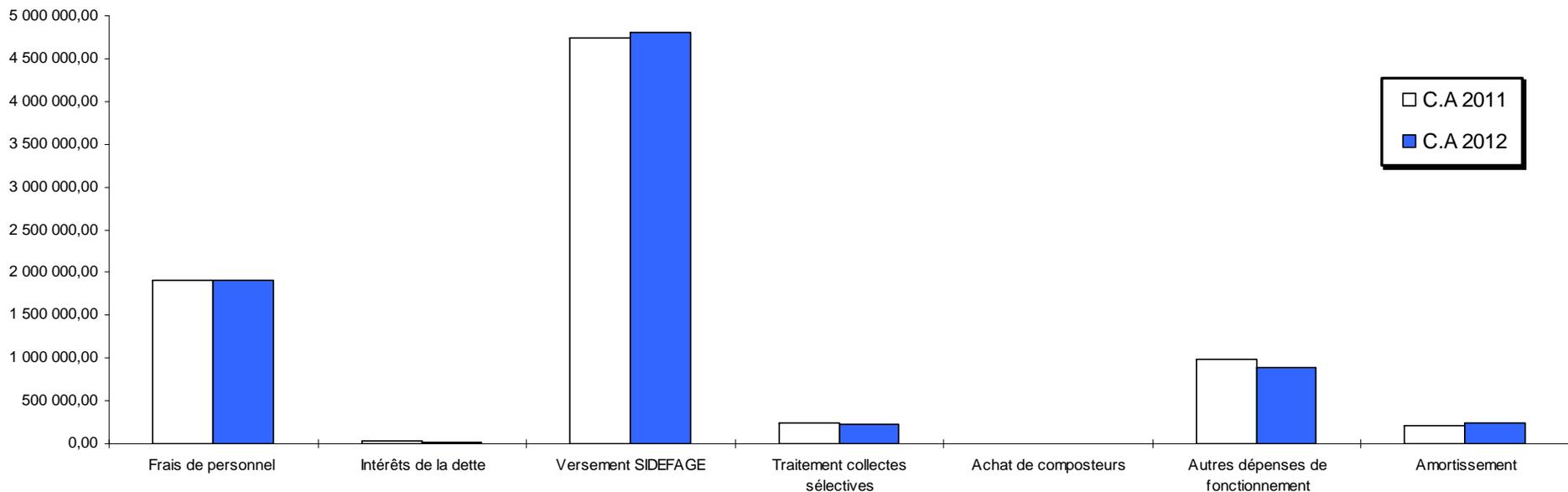
Taux de réalisation CA/Budget 2012 : 93.60 %



Fonctionnement 2012 - Dépenses

Annemasse **Agglo**
Annemasse - Les Voirons Agglomération

Evolutions des principaux postes de dépenses entre 2011 et 2012



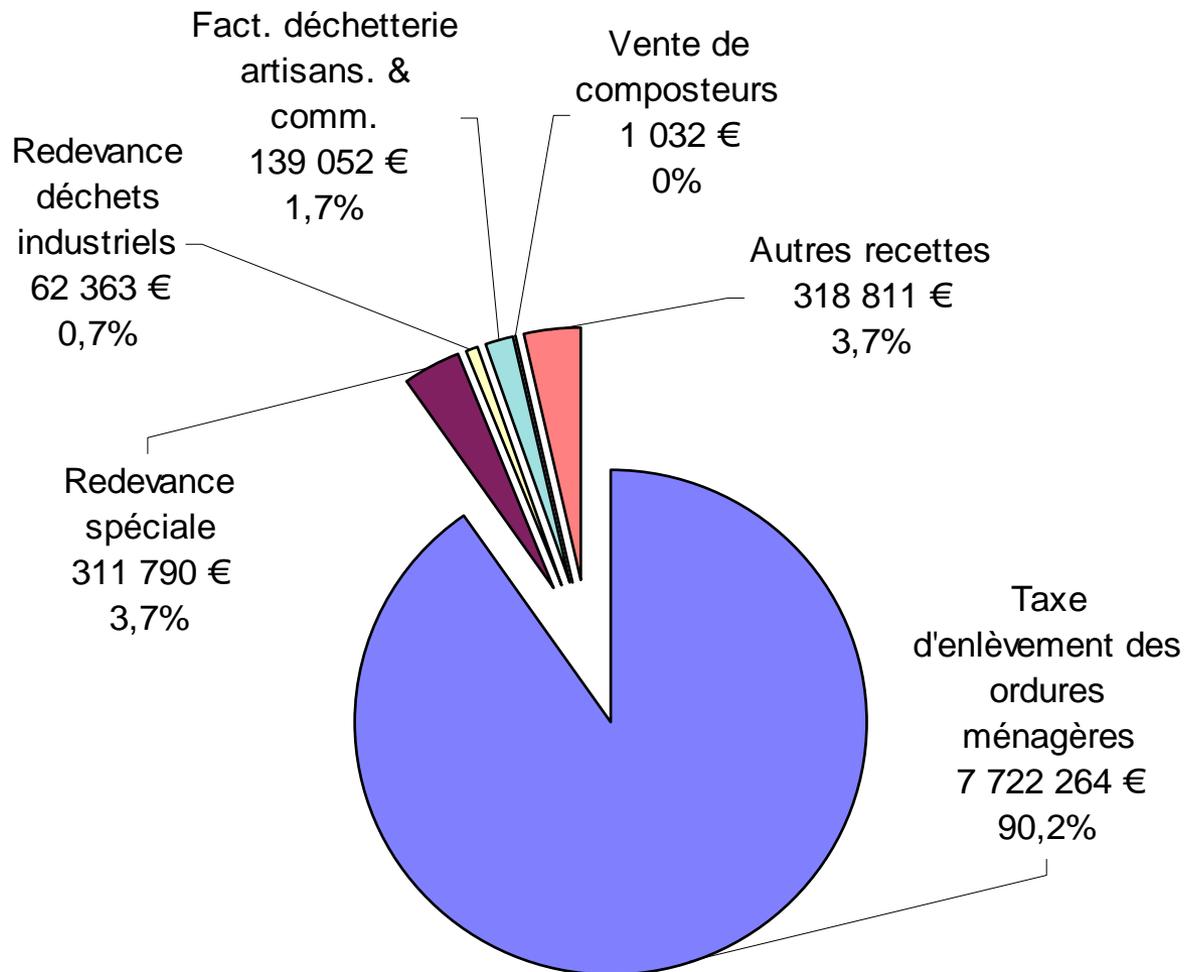


Fonctionnement 2012 - Recettes

Structure des recettes 2012

Annemasse **Agglo**

Annemasse - Les Voirons Agglomération



RECETTES DE FONCTIONNEMENT	C.A 2012
Taxe d'enlèvement des ordures	7 722 264 €
Redevance spéciale	311 790 €
Redevance déchets	62 363 €
Fact. déchetterie artisans. & comm.	139 052 €
Vente de composteurs	1 032 €
Autres recettes	318 811 €
	8 555 313 €

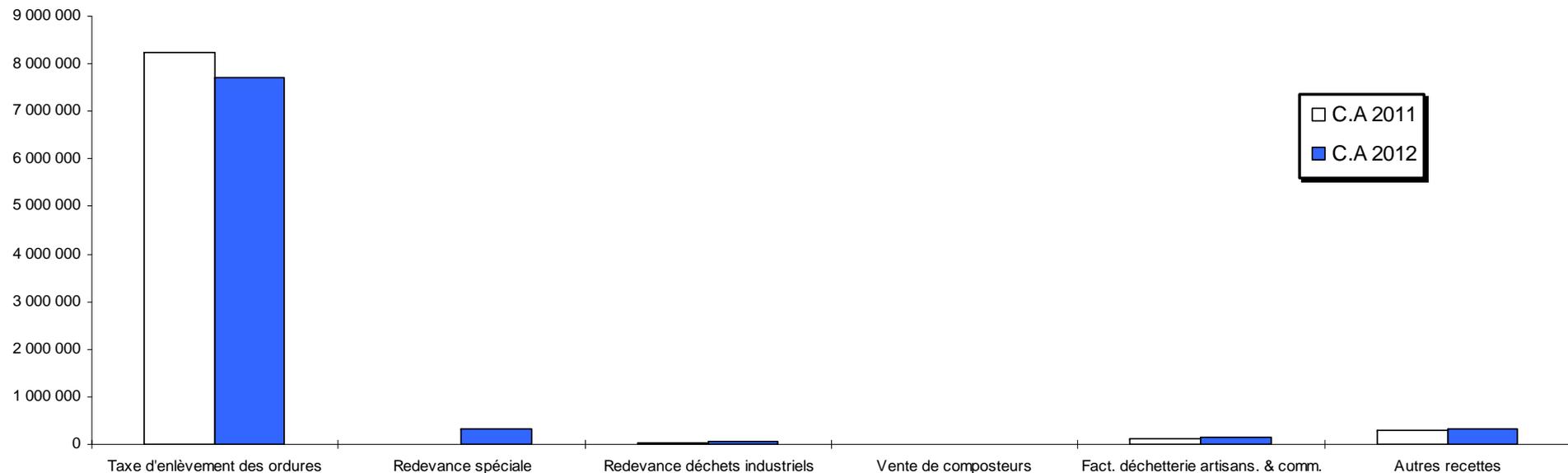


Fonctionnement 2012 - Recettes

Annemasse **Agglo**

Annemasse - Les Voirons Agglomération

Evolutions des principaux postes de recettes entre 2011 et 2012

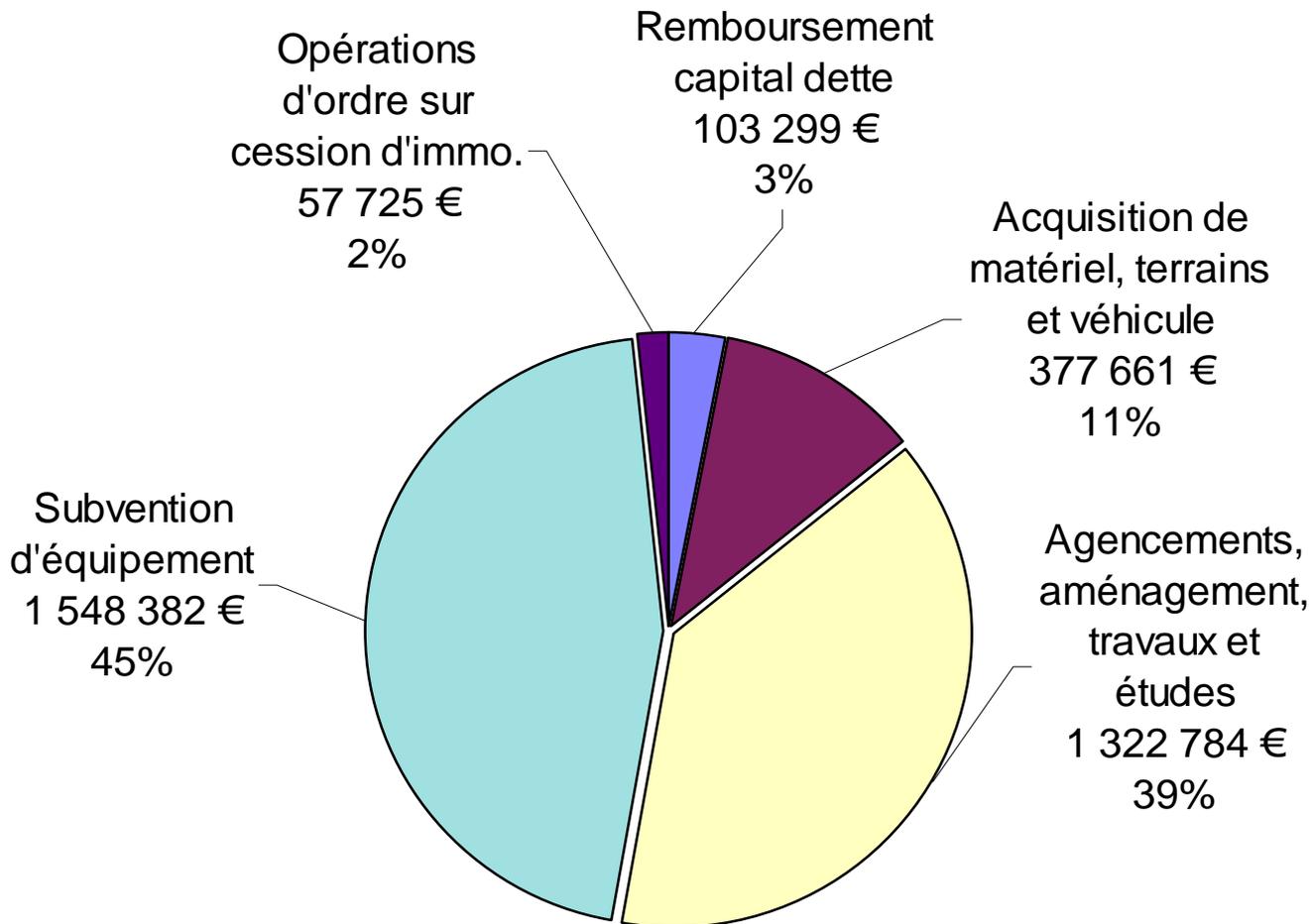




Investissement 2012 - Dépenses

Structure des dépenses 2012

Annemasse **Agglo**
Annemasse - Les Voirons Agglomération



DEPENSES	C.A 2012
Remboursement capital dette	103 299 €
Acquisition de matériel, terrains et	377 661 €
Agencements, aménagement, travaux et études	1 322 784 €
Subvention d'équipement	1 548 382 €
Opérations d'ordre sur cession d'immo	57 725 €
Total	3 409 852

Taux de réalisation CA/Budget 2012 : 71.33 %

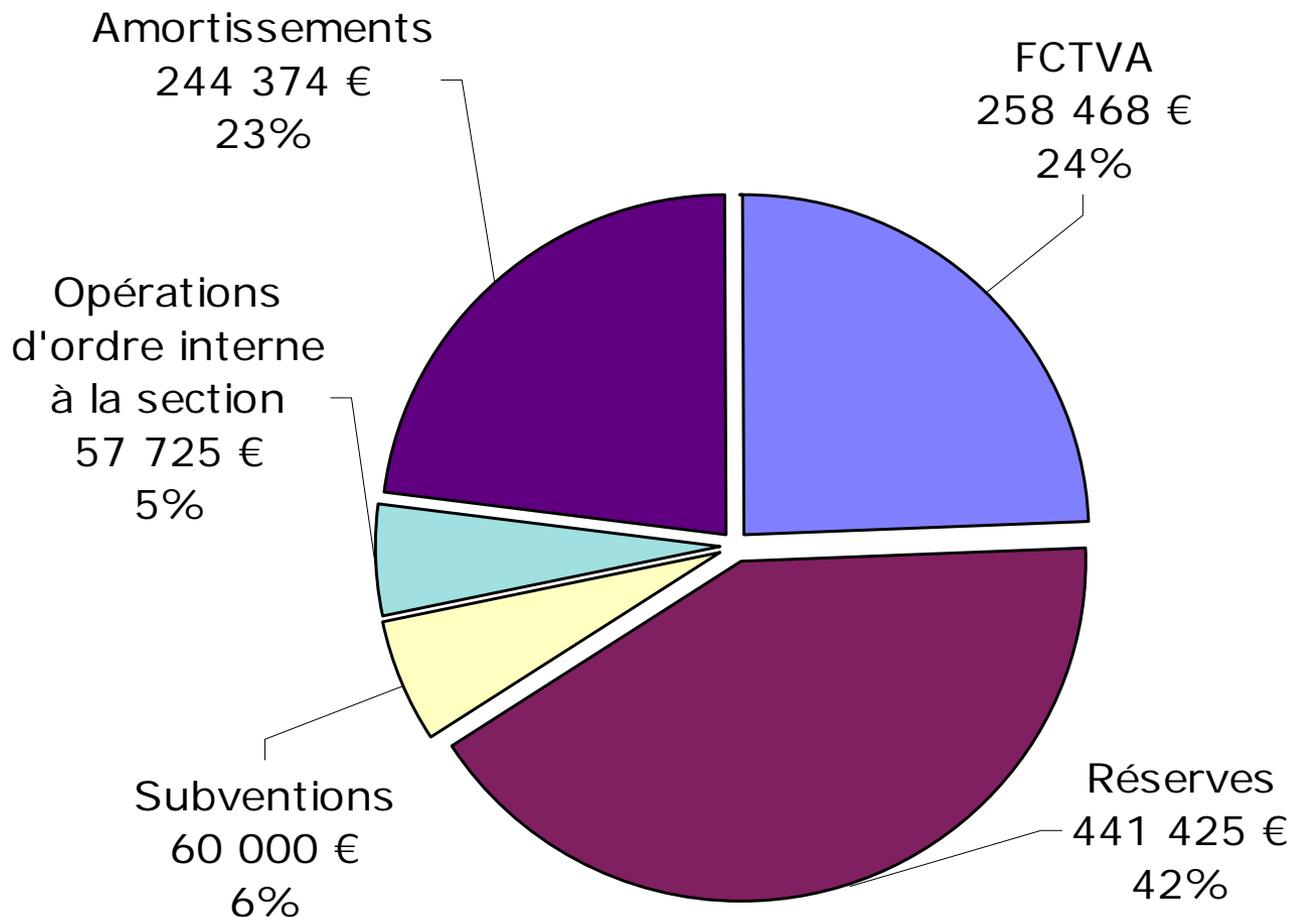


Investissement 2012 - Recettes

Structure des recettes 2012

Annemasse **Agglo**

Annemasse - Les Voirons Agglomération



RECETTES	C.A 2012
FCTVA	258 468 €
Réserves	441 425 €
Subventions	60 000 €
Opérations d'ordre interne à la section	57 725 €
Amortissements	244 374 €
	1 061 993

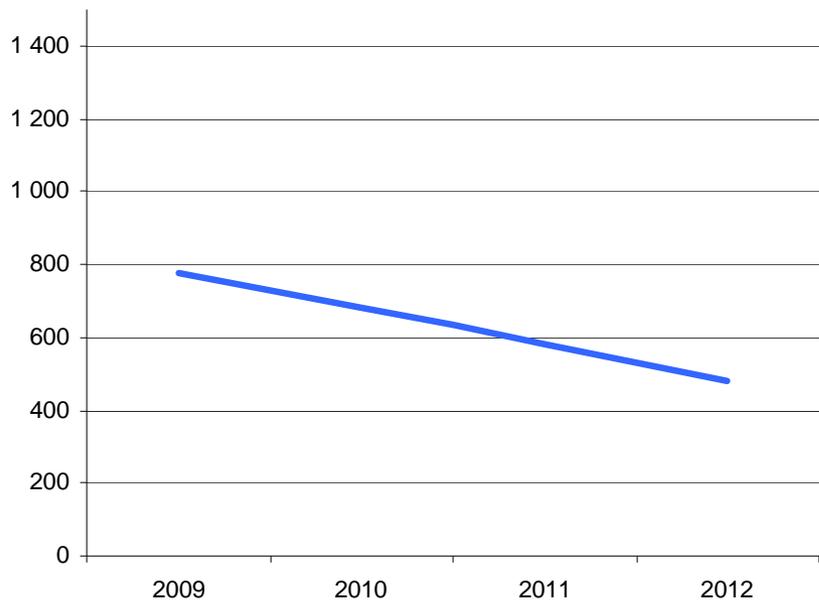


Investissement 2012 *Indicateurs dette*

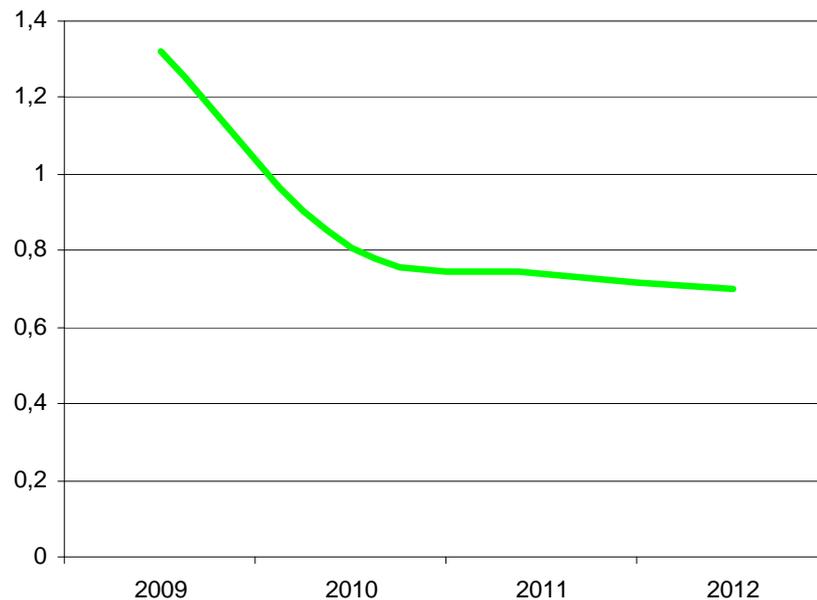
Annemasse **Agglo**
Annemasse - Les Voirons Agglomération

	2009	2010	2011	2012
Annuités de la dette	138 K€	128 K€	127 K€	127 K€
Annuités/ recettes réelles	1,63%	1,47%	1,47%	1,49%
Encours de la dette au 31/12	777	682	582	479
Encours / autofinancement brut	1,32	0,81	0,74	0,7

Evolution de l'encours de la dette



Evolution de l'encours / autofinancement brut



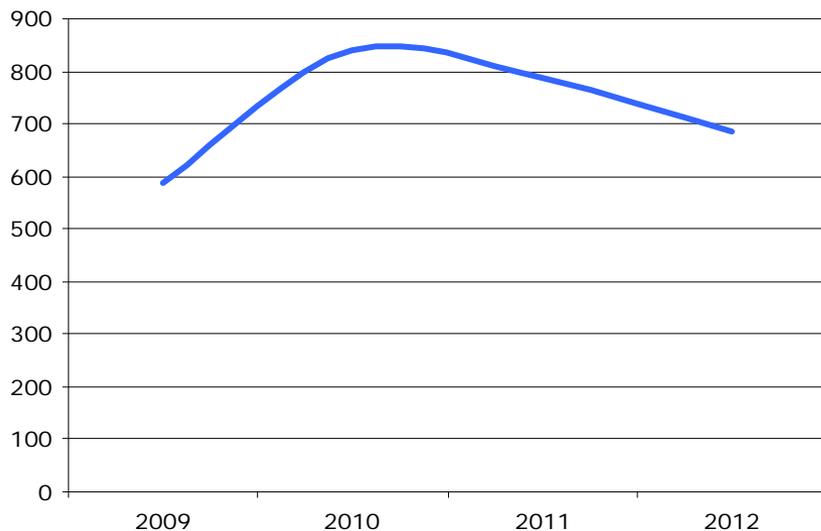


Investissement 2012 *Indicateurs autofinancement*

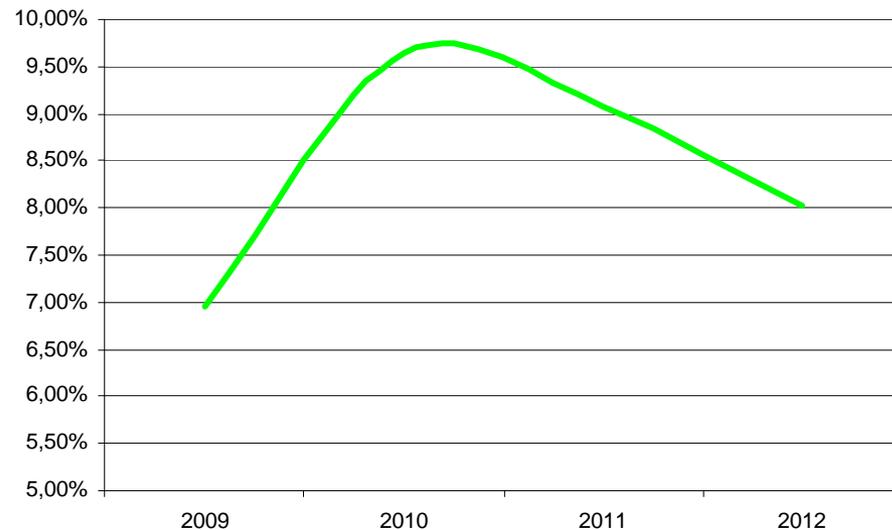
Annemasse **Agglo**
Annemasse - Les Voirons Agglomération

	2009	2010	2011	2012
Autofinancement brut	587	838	787	687
Autofinancement brut/recettes réelles de fonctionnement	6,96%	9,64%	9,07%	8,03%

Evolution de l'autofinancement brut



Evolution de l'autofinancement brut/recettes réelles de fonctionnement





Taux de taxe OM et tonnage transféré

Annemasse **Agglo**
Annemasse - Les Voirons Agglomération

	2009	2010	2011	2012
Taux de taxe OM secteur CARA	8,99%	8,87%	8,41%	7,96%
Taux de taxe OM secteur CCV	8,67%	8,43%		

	2009	2010	2011	2012
Tonnage d'ordures transférées	32 051	32 385	33 355	33 650
Coût TTC / tonne transférée au 31/12	141,90	137,15	137,15	133,11





Affectation des Résultats – Proposition

Annemasse **Agglo**
Annemasse - Les Voirons Agglomération

Section d'exploitation

résultat de clôture 2012 **3 781 551.29 €**

Affectation proposée :

-En réserve article 1068 **2 938 078.72 €**

**-En instance d'affectation au
BS 2013 article 002** **843 472.57 €**

>> COMPTE ADMINISTRATIF 2012 – Transports Urbains

Annemasse **Agglo**
nération



Transports urbains CA 2012

Résultat de l'exercice



Annemasse **Agglo**

LIBELLE	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Recettes 2012	8 197 577,02	2 201 235,70	10 398 812,72
Dépenses 2012	6 347 457,55	6 591 436,62	12 938 894,17
RESULTATS 2012	1 850 119,47	-4 390 200,92	-2 540 081,45
Situation initiale	540 975,57	1 211 175,87	1 752 151,44
SITUATION FINALE	2 391 095,04	-3 179 025,05	-787 930,01
Reports de dépenses		975 572,15	975 572,15
Reports de recettes		2 539 096,00	2 539 096,00
Solde		-1 615 501,20	775 593,84

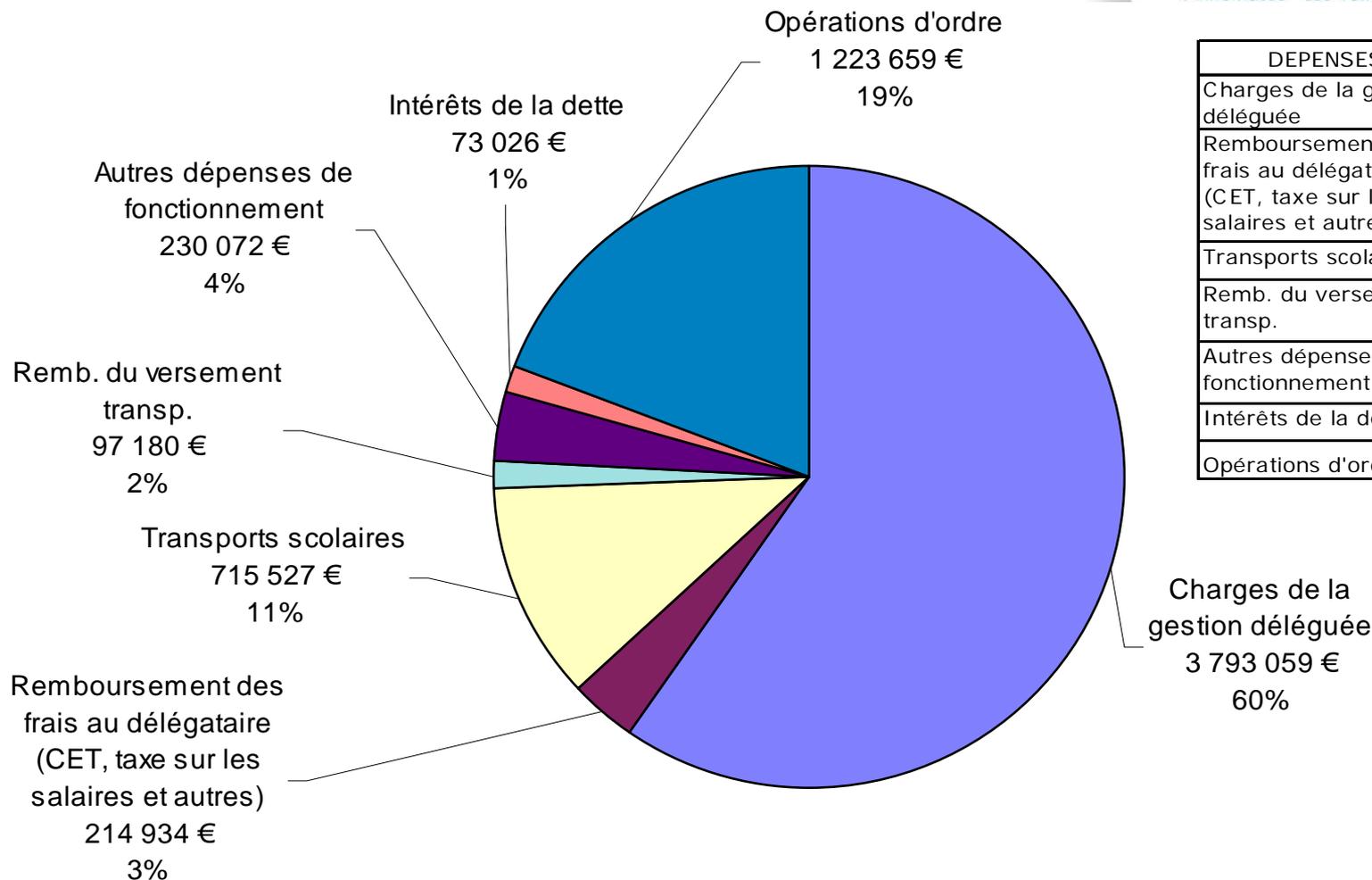


Fonctionnement 2012 - Dépenses

Structure des dépenses 2012

Annemasse **Agglo**

Annemasse - Les Voirons Agglomération

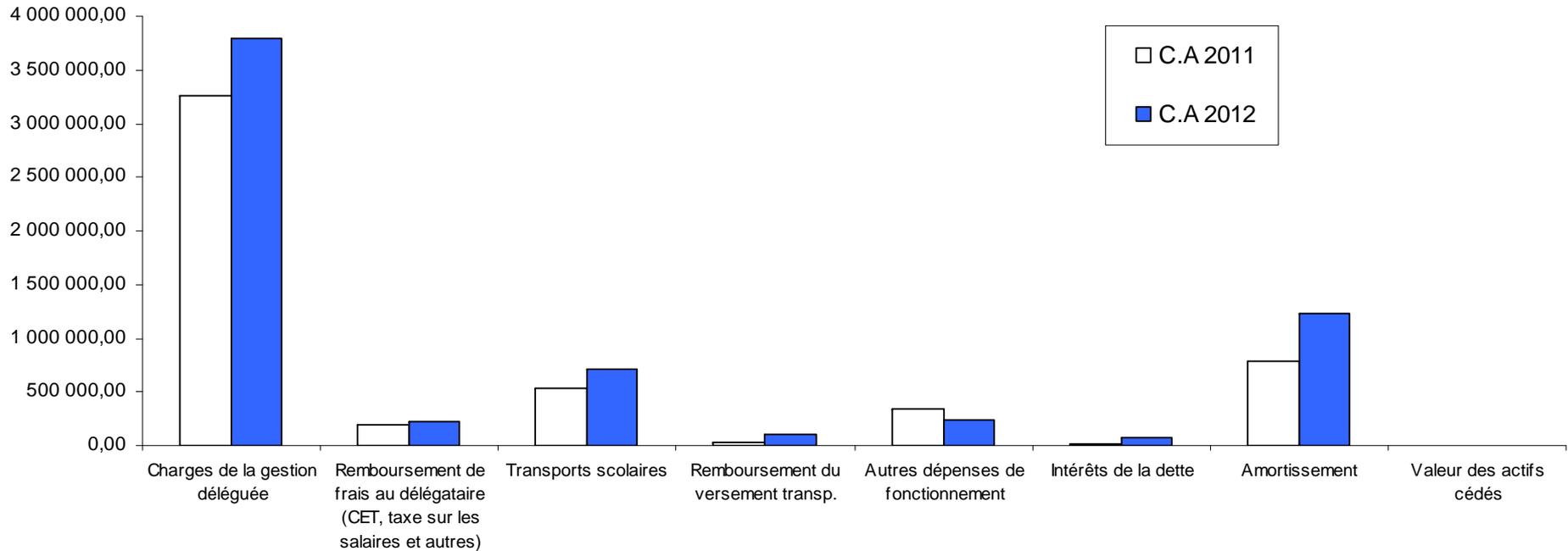




Fonctionnement 2012 - Dépenses

Annemasse **Agglo**
Annemasse - Les Voirons Agglomération

Evolutions des principaux postes de dépenses entre 2011 et 2012

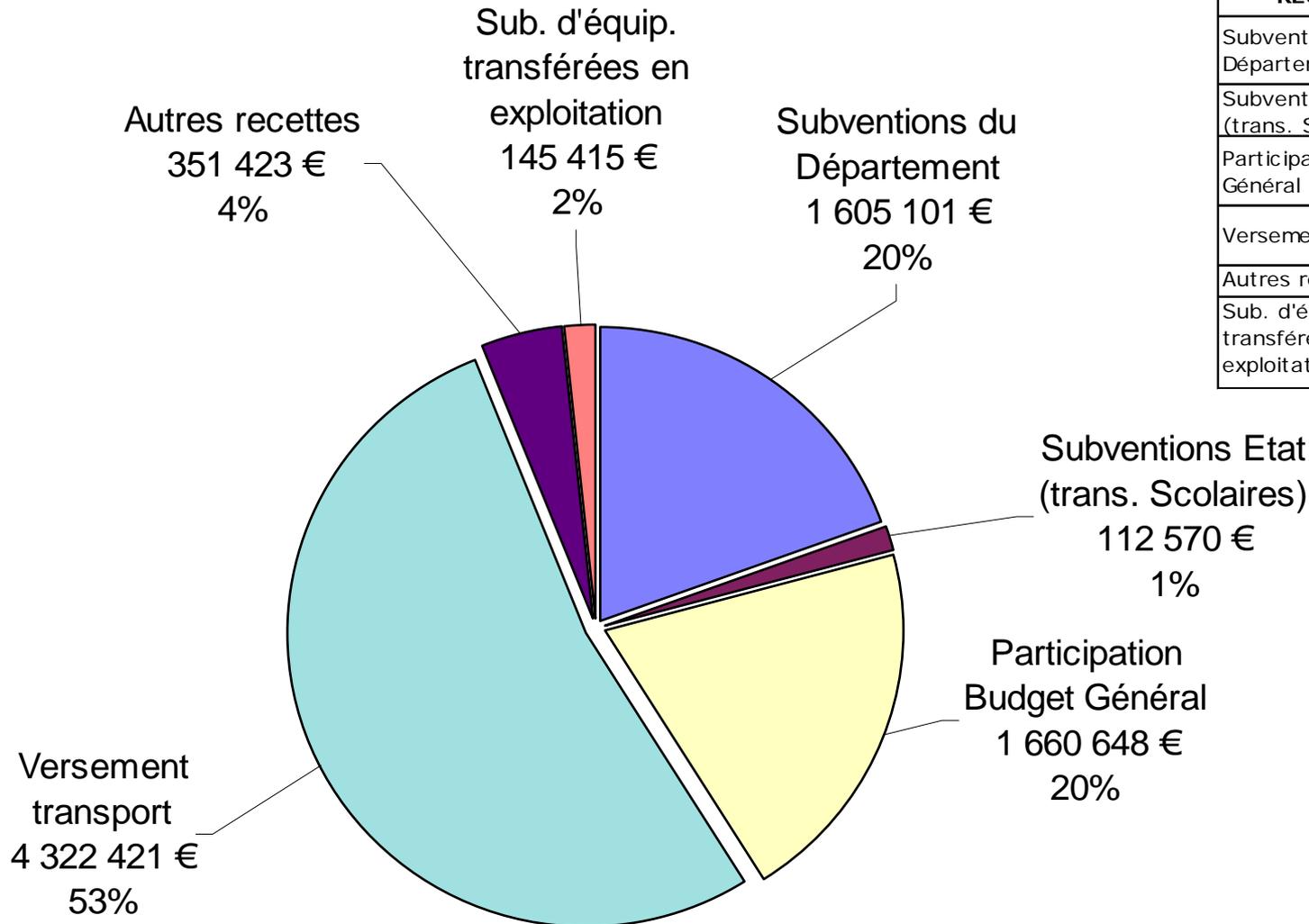




Fonctionnement 2012 - Recettes

Structure des recettes 2012

Annemasse **Agglo**



RECETTES	C.A 2012
Subventions du Département	1 605 101 €
Subventions Etat (trans. Scolaires)	112 570 €
Participation Budget Général	1 660 648 €
Versement transport	4 322 421 €
Autres recettes	351 423 €
Sub. d'équip. transférées en exploitation	145 415 €
Total	8 197 577 €

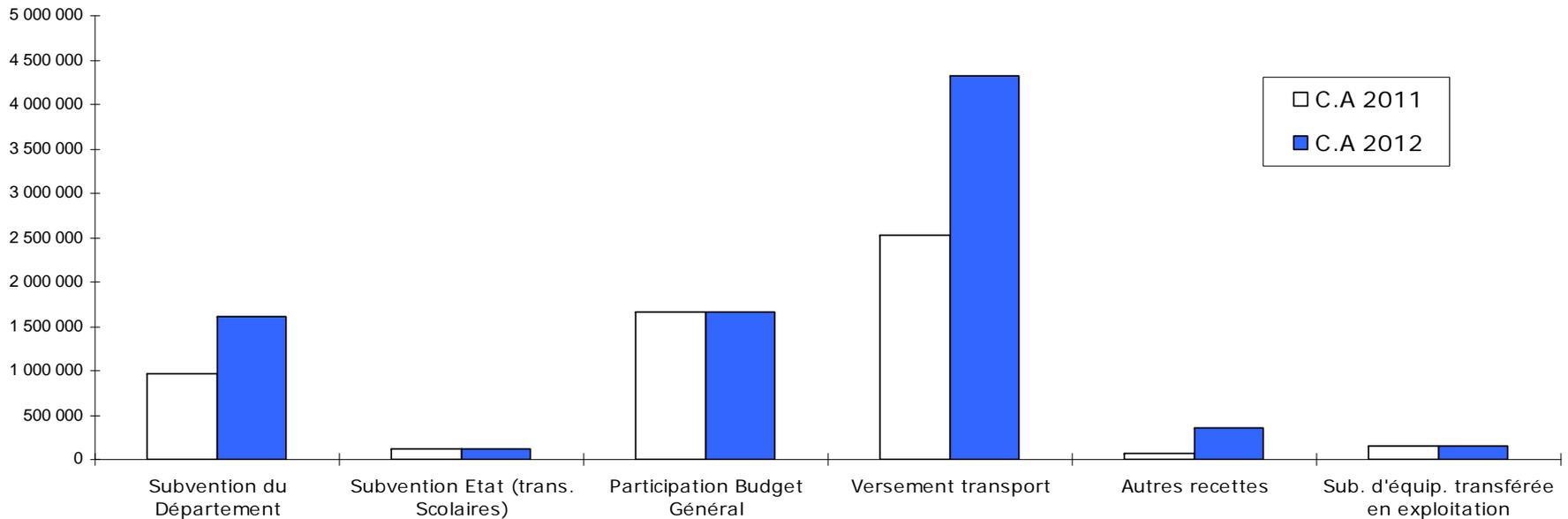
Taux de réalisation CA/Budget 2012 : 116.60 %



Fonctionnement 2012 - Recettes

Annemasse **Agglo**
Annemasse - Les Voirons Agglomération

Evolutions des principaux postes de recettes entre 2011 et 2012

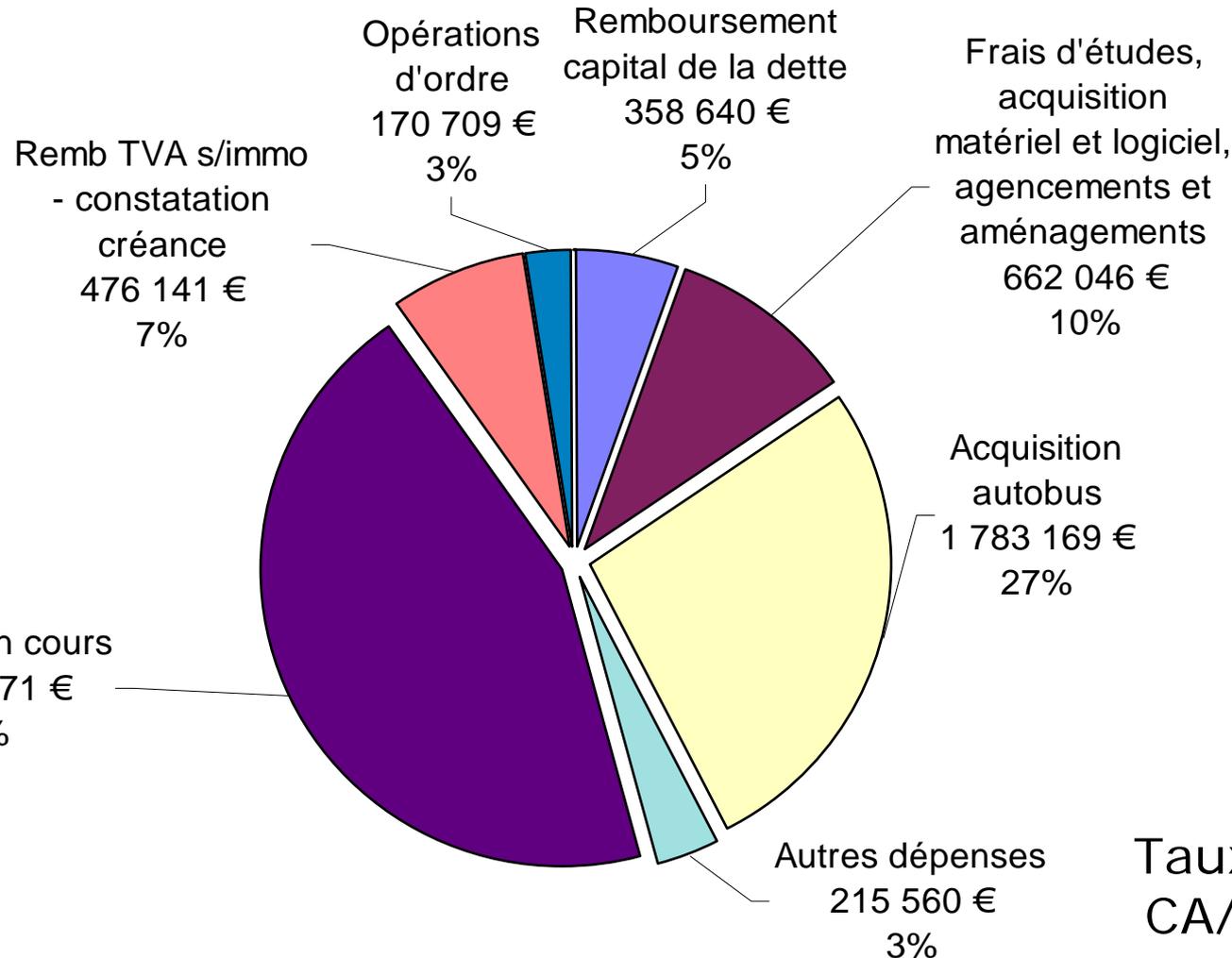




Investissement 2012 - Dépenses

Structure des dépenses 2012

Annemasse **Agglo**
Annemasse - Les Voirons Agglomération



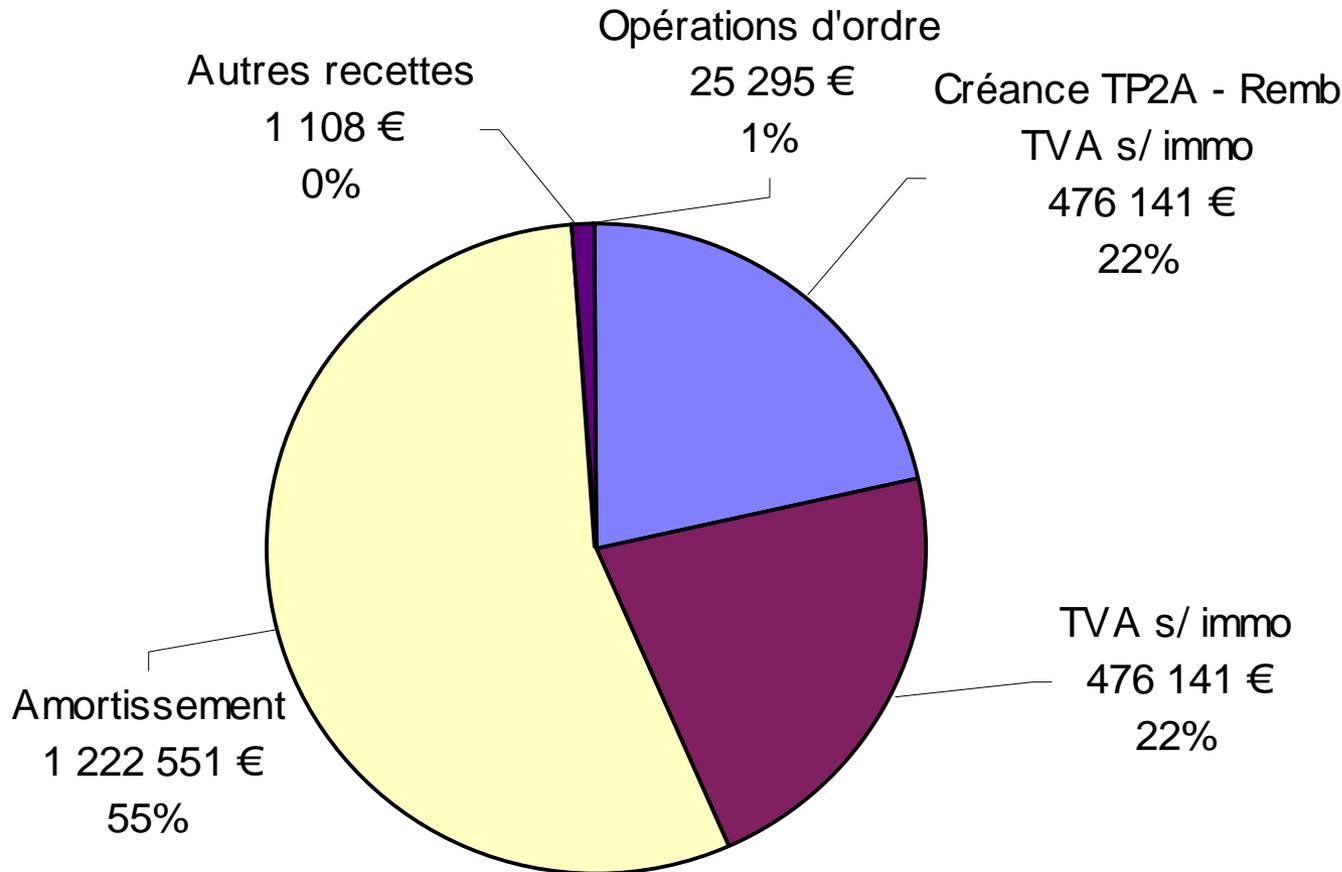
DEPENSES	C.A 2012
Remboursement capital de la dette	358 640 €
Frais d'études, acquisition	662 046 €
Acquisition autobus	1 783 169 €
Autres dépenses	215 560 €
Travaux en cours	2 925 171 €
Remb TVA s/immo constatation	476 141 €
Opérations d'ordre	170 709 €
	6 591 437 €

Taux de réalisation
CA/Budget 2012 :
42.73 %



Investissement 2012 - Recettes Structure des recettes 2012

Annemasse **Agglo**
Annemasse - Les Voirons Agglomération



RECETTES	C.A 2012
Créance TP2A - Remb TVA s/ immo	476 141 €
TVA s/ immo	476 141 €
Amortissement	1 222 551 €
Autres recettes	1 108 €
Opérations d'ordre	25 295 €
Total	2 201 236 €

Taux de réalisation CA/Budget 2012 : 22.09 %

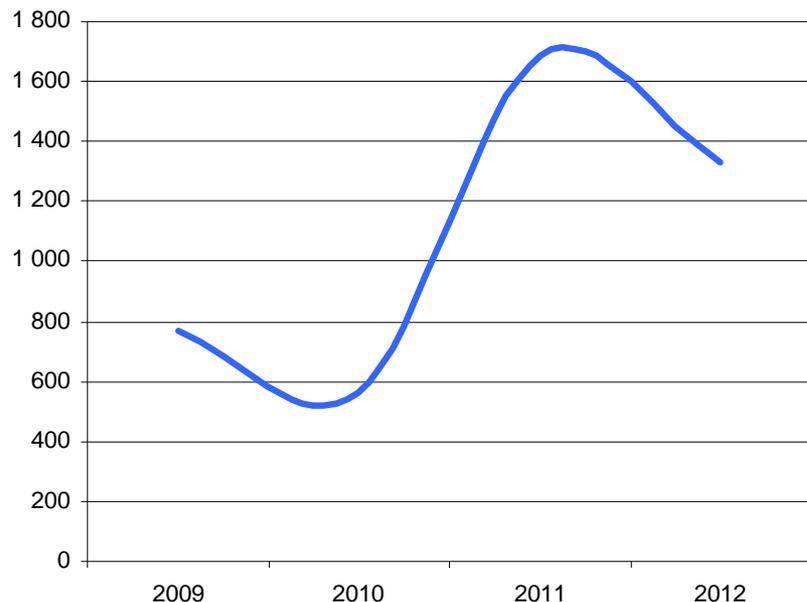


Investissement 2012 *Indicateurs dette*

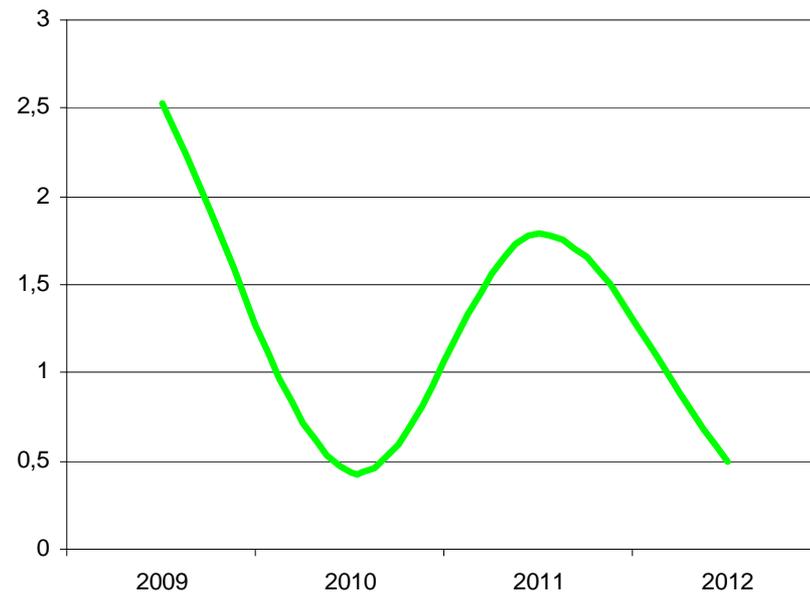
Annemasse **Agglo**
Annemasse - Les Voirons Agglomération

	2009	2010	2011	2012
Annuités de la dette	264 K€	235 K€	226 K€	432 K€
Annuités/ recettes réelles	5,82%	4,77%	4,25%	5,51%
Encours de la dette au 31/12	769	561	1 687	1 328
Encours / autofinancement brut	2,53	0,43	1,79	0,49

Evolution de l'encours de la dette



Evolution de l'encours / autofinancement brut



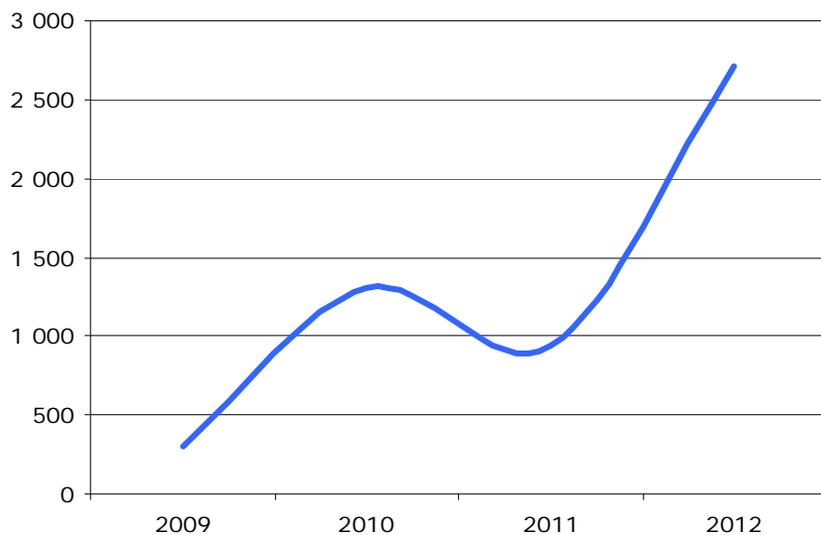


Investissement 2012 *Indicateurs autofinancement*

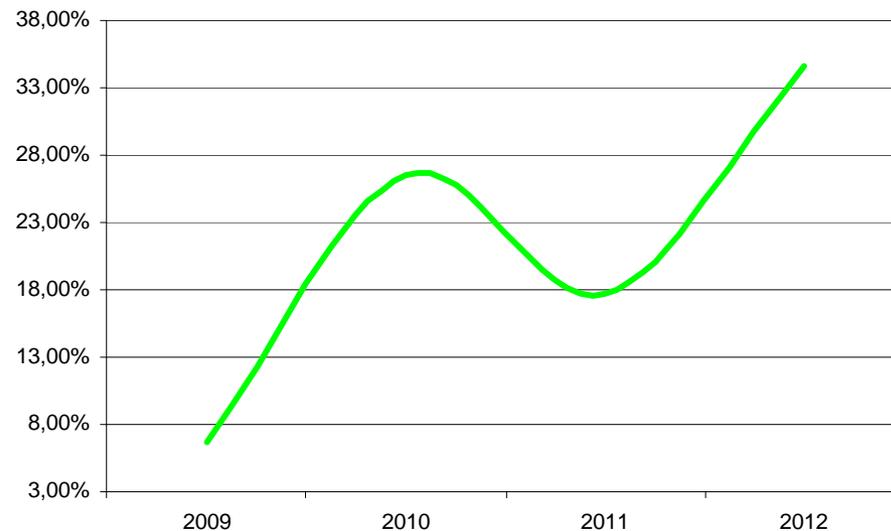
Annemasse **Agglo**
Annemasse - Les Voirons Agglomération

	2009	2010	2011	2012
Autofinancement brut	304	1 306	942	2 713
Autofinancement brut/recettes réelles de fonctionnement	6,71%	26,51%	17,72%	34,62%

Evolution de l'autofinancement brut



Evolution de l'autofinancement brut/recettes réelles de fonctionnement





Indicateurs transport

Annemasse **Agglo**
Annemasse - Les Voirons Agglomération

	2009	2010	2011	2012
Taux de versement transport	0,60%	0,60%	0,60%	1,10%
Recettes - titres de transport en K€	1 779	1 859	2 137	2 439
Prix du billet plein tarif en €	1,20	1,20	1,30	1,30





Affectation des Résultats – Proposition

Section d'exploitation

résultat de clôture 2012

2 391 095.04 €

affectation proposée :

-En réserves réglementées article 1064 9 718.01 €

-En autres réserves article 1068 1 605 783.19 €

-En instance d'affectation au BS 2013
article 002 775 593.84 €

Résultat de l'exercice

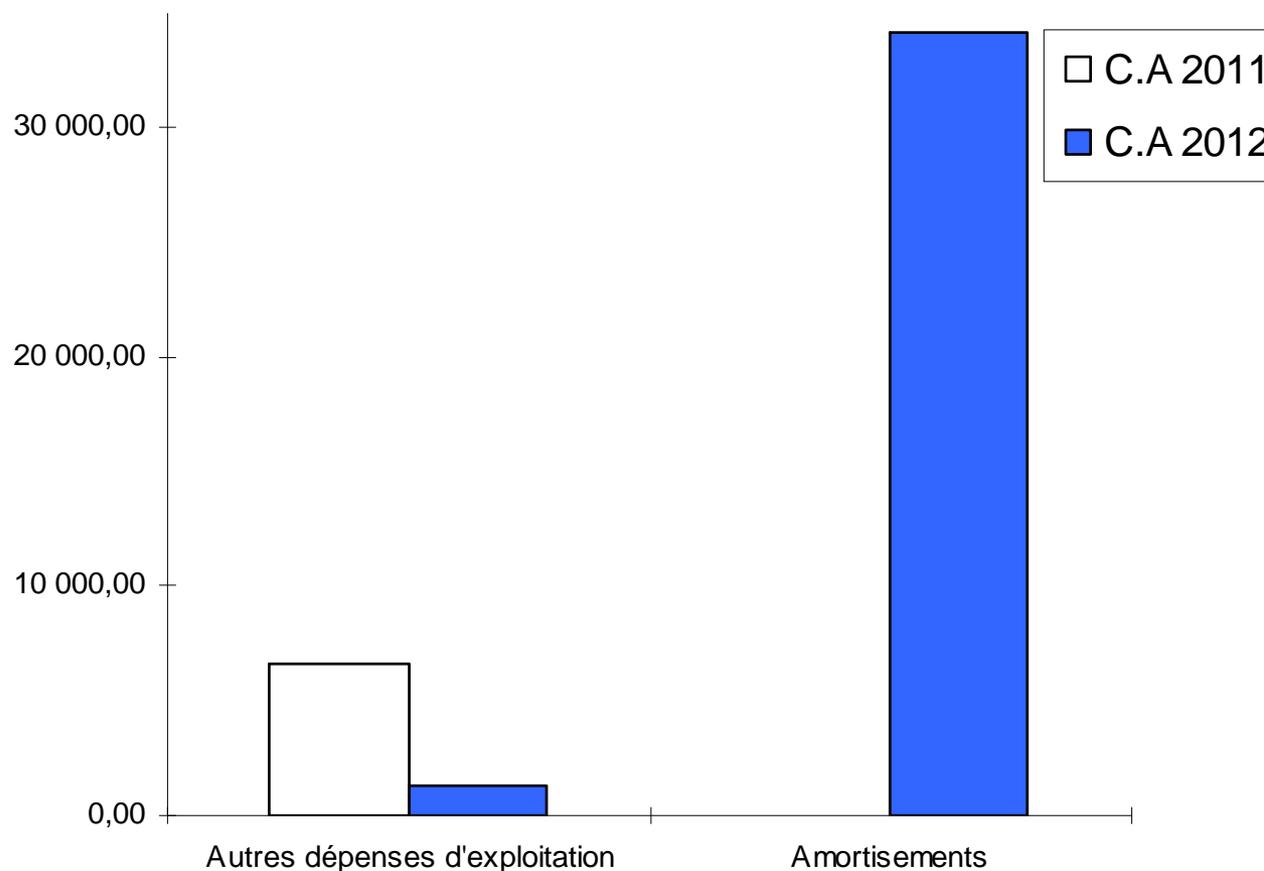
LIBELLE	EXPLOITATION	INVESTISSEMENT	TOTAL
Dépenses H.T. 2012	35 465,22	0,00	35 465,22
Recettes H.T. 2012	306 715,80	54 714,49	361 430,29
RESULTAT 2012	271 250,58	54 714,49	325 965,07
Situation initiale	16 431,12	332 532,43	348 963,55
SITUATION FINALE	287 681,70	387 246,92	674 928,62
Reports de dépenses			0,00
Reports de recettes			0,00
Solde		387 246,92	674 928,62



Fonctionnement 2012 - Dépenses

Annemasse **Agglo**
Annemasse - Les Voirons Agglomération

Evolutions des principaux postes de dépenses entre 2011 et 2012

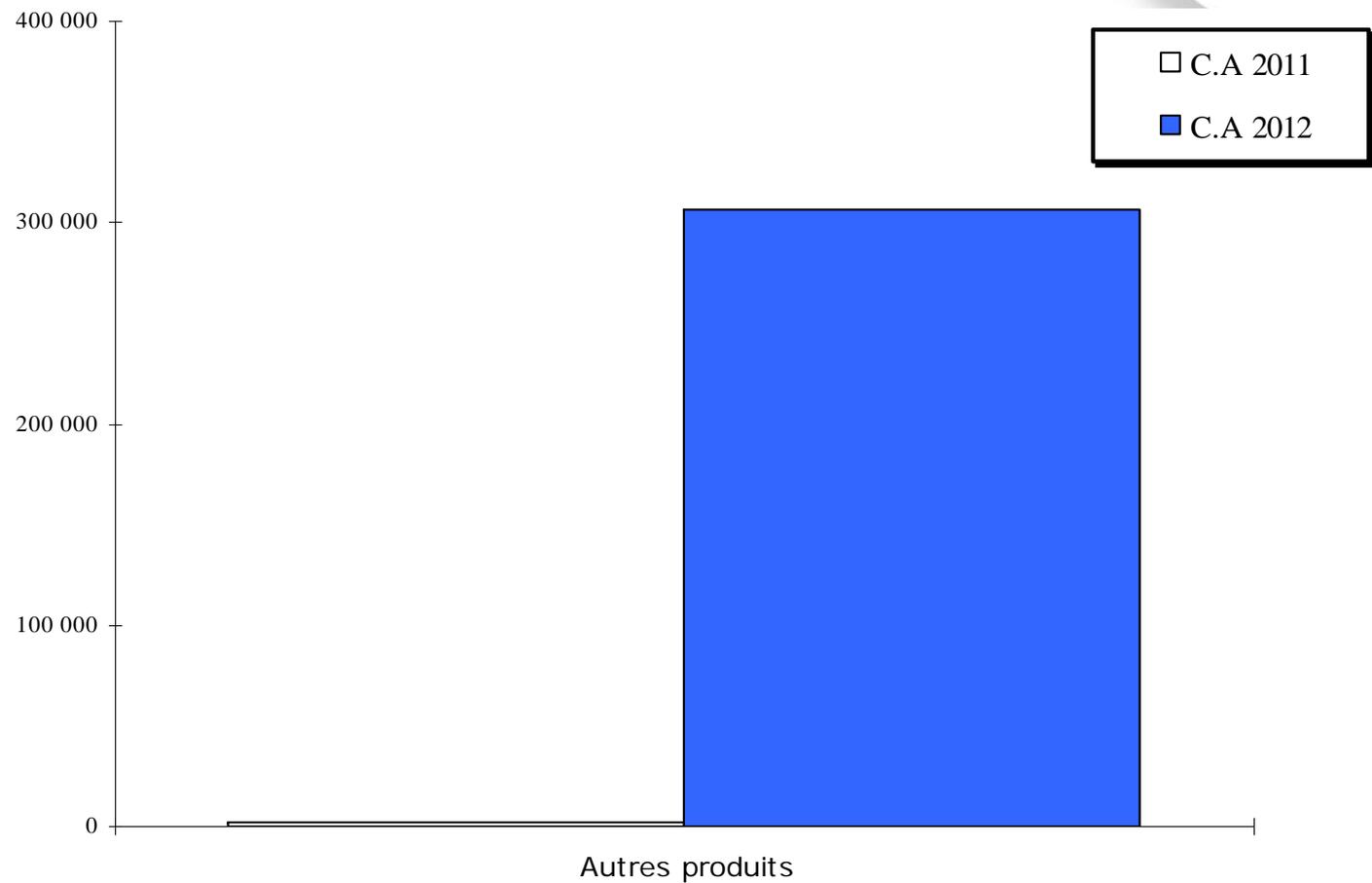


Taux de réalisation CA/Budget 2012 : 84.70 %



Fonctionnement 2012 - Recettes

Evolution des recettes 2012



Affectation des Résultats – Proposition

Annemasse Agglo
Annemasse - Les Voirons Agglomération

**Clôture du Budget Interventions Economiques :
Les résultats sont affectés au Budget Général**

>> COMPTE ADMINISTRATIF 2012 – Zones d'aménagement économique

Résultat de l'exercice

Annemasse **Agglo**
Annemasse - Les Voirons Agglomération

LIBELLE	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Recettes 2012	0,00	0,00	0,00
Dépenses 2012	4 121,02	0,00	4 121,02
RESULTATS 2012	-4 121,02	0,00	-4 121,02
Situation initiale	1 341 857,66	1 263 421,89	2 605 279,55
SITUATION FINALE	1 337 736,64	1 263 421,89	2 601 158,53
Reports de dépenses		103 411,00	103 411,00
Reports de recettes		0,00	0,00
Solde		1 160 010,89	2 497 747,53

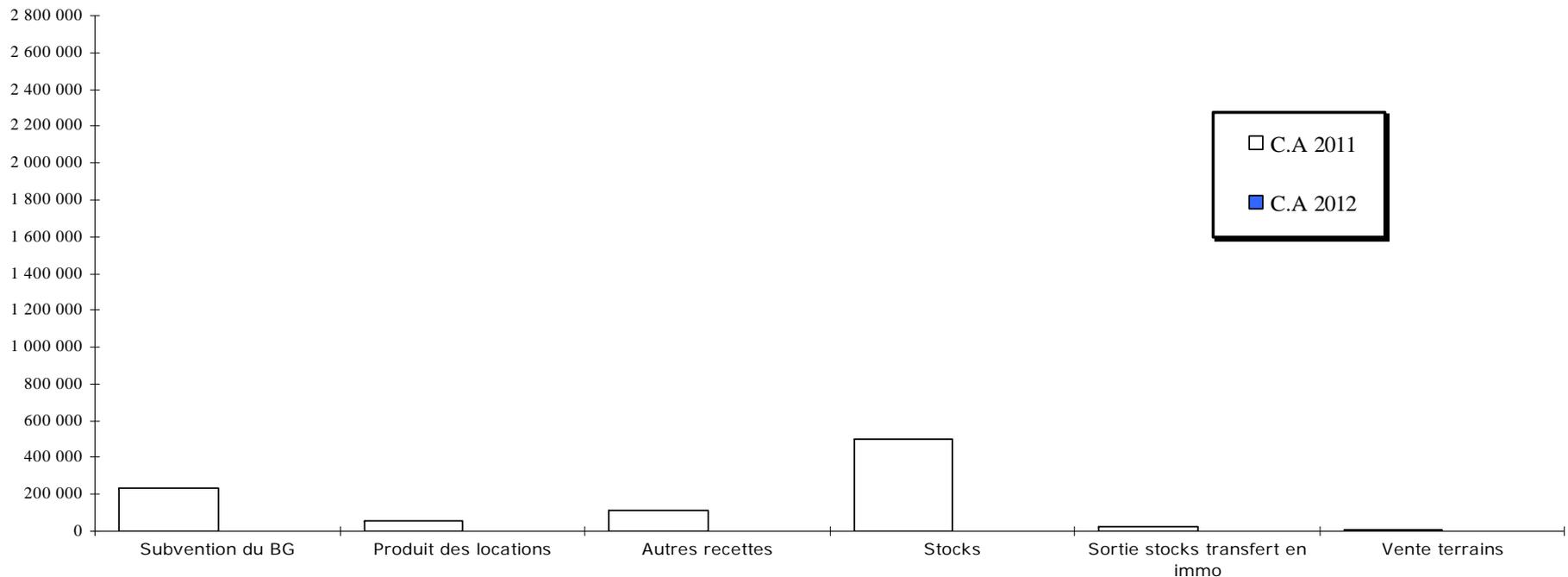
Fonctionnement 2012 - Dépenses

Evolutions des principaux postes de dépenses entre 2011 et 2012



Fonctionnement 2012 - Recettes

Evolutions des principaux postes de recettes entre 2011 et 2012



Investissement 2012



Annemasse **Agglo**
Annemasse - Les Voirons Agglomération

Aucune réalisation en 2012

Affectation des Résultats – Proposition

**Section fonctionnement
résultat de clôture 2012**

1 337 736.64 €

Affectation proposée :

**-En instance d'affectation au
BS 2013 article 002**

1 337 736.64 €

>> COMPTE ADMINISTRATIF 2012 – Immobilier d'entreprises

Résultat de l'exercice

Annemasse **Agglo**
Annemasse - Les Voirons Agglomération

LIBELLE	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Recettes 2012	353 487,92	331 196,39	684 684,31
Dépenses 2012	173 784,42	88 763,69	262 548,11
TOTAL	179 703,50	242 432,70	422 136,20
Situation initiale	363 610,31	-133 278,29	230 332,02
Total	543 313,81	109 154,41	652 468,22
Reports de dépenses	-	34 592,00	34 592,00
Reports de recettes	-	31 753,00	31 753,00
TOTAL		106 315,41	649 629,22

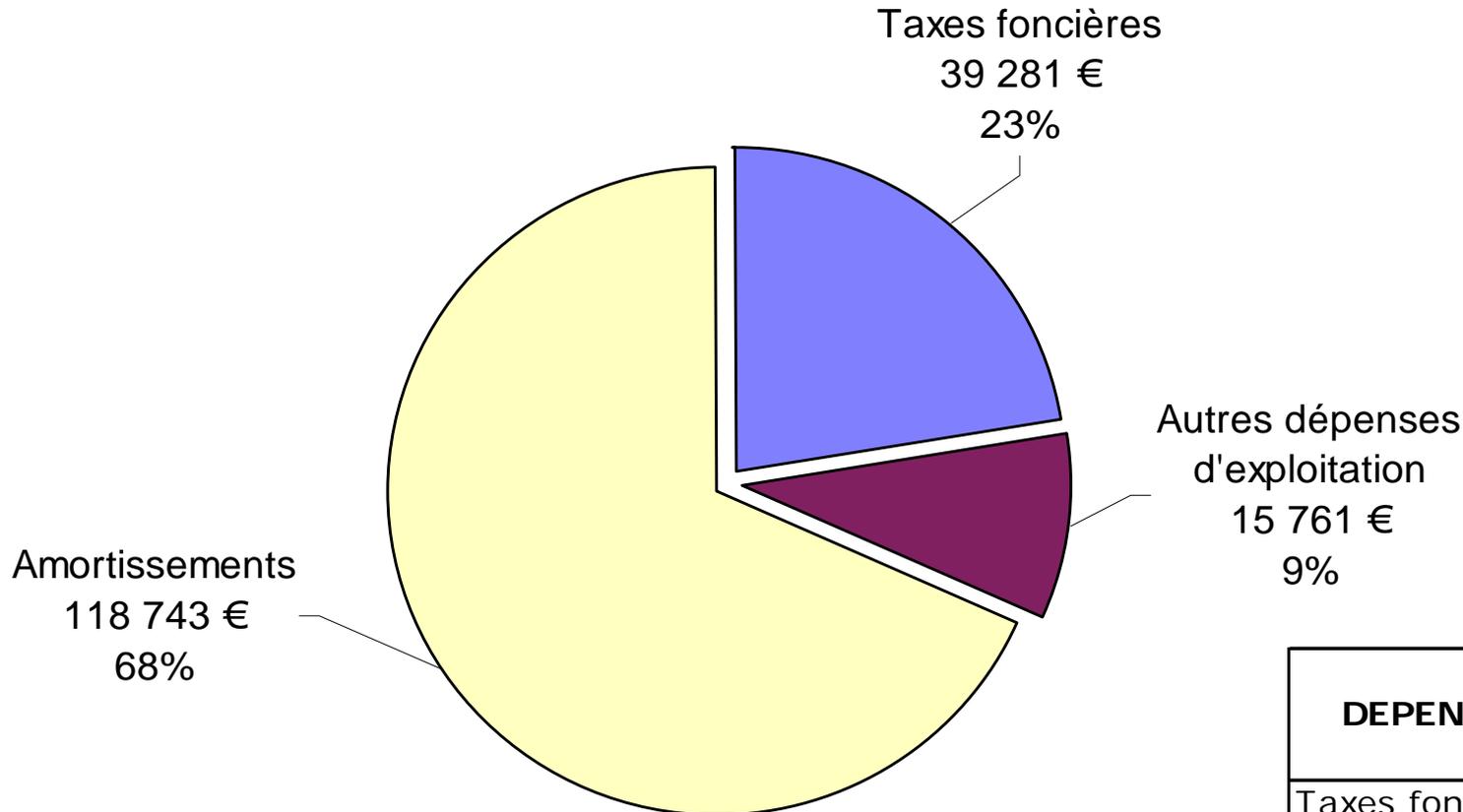
>> COMPTE ADMINISTRATIF 2012

Immobilier d'entreprises

Fonctionnement 2012 - Dépenses

Structure des dépenses 2012

Annemasse **Agglo**
Annemasse - Les Voirons Agglomération



DEPENSES	C.A 2012
Taxes foncières	39 281 €
Autres dépenses	15 761 €
Amortissements	118 743 €
	173 784 €

Taux de réalisation CA/Budget 2012 : 35.03 %

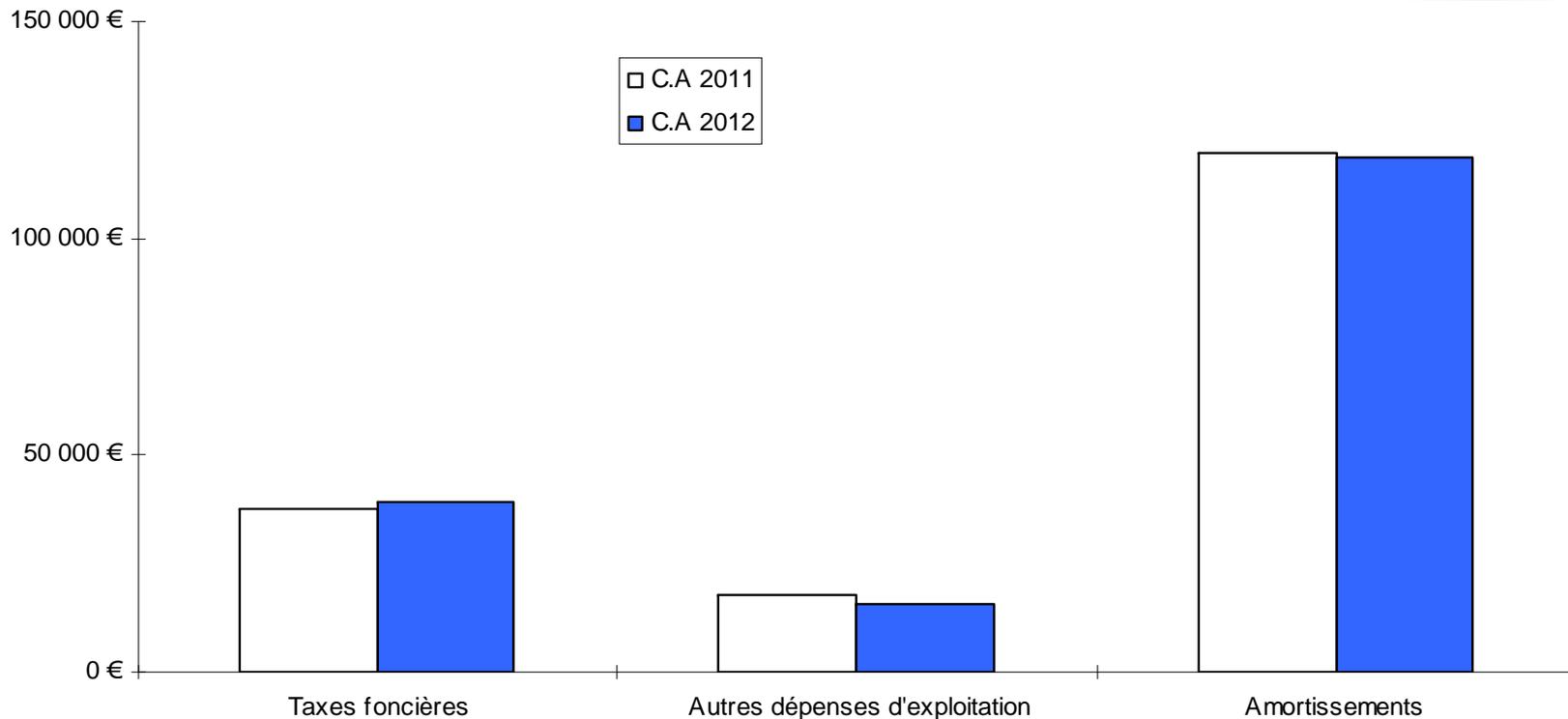
>> COMPTE ADMINISTRATIF 2012

Immobilier d'entreprises

Fonctionnement 2012 - Dépenses

Evolutions des principaux postes de dépenses entre 2011 et 2012

Annemasse Agglo
Communauté de Communes Agglomération



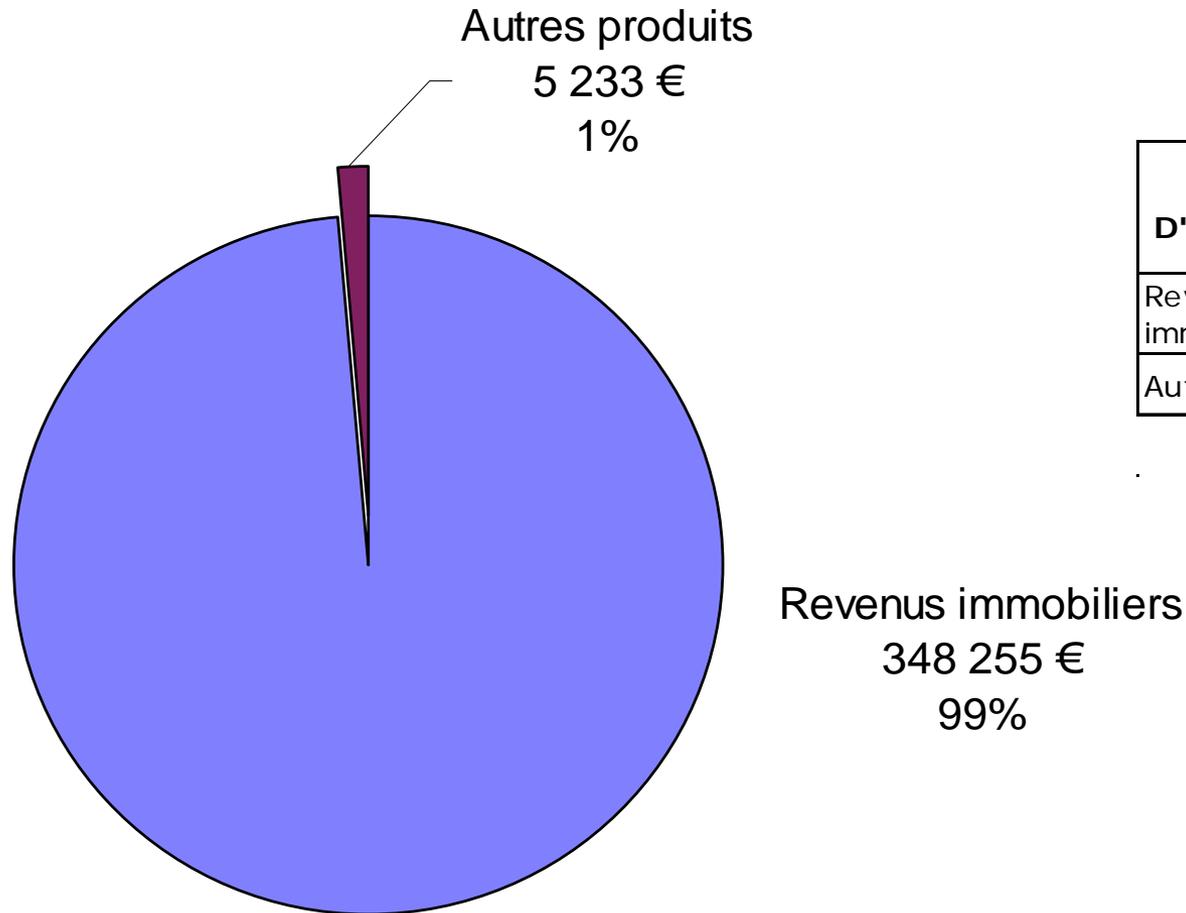
>> COMPTE ADMINISTRATIF 2012

Immobilier d'entreprises

Fonctionnement 2012 - Recettes

Structure des recettes 2012

Annemasse **Agglo**
Annemasse - Les Voirons Agglomération



RECETTES D'EXPLOITATION	C.A 2012
Revenus immobiliers	348 255 €
Autres produits	5 233 €
	353 488 €

Taux de réalisation CA/Budget 2012 : 105.94 %

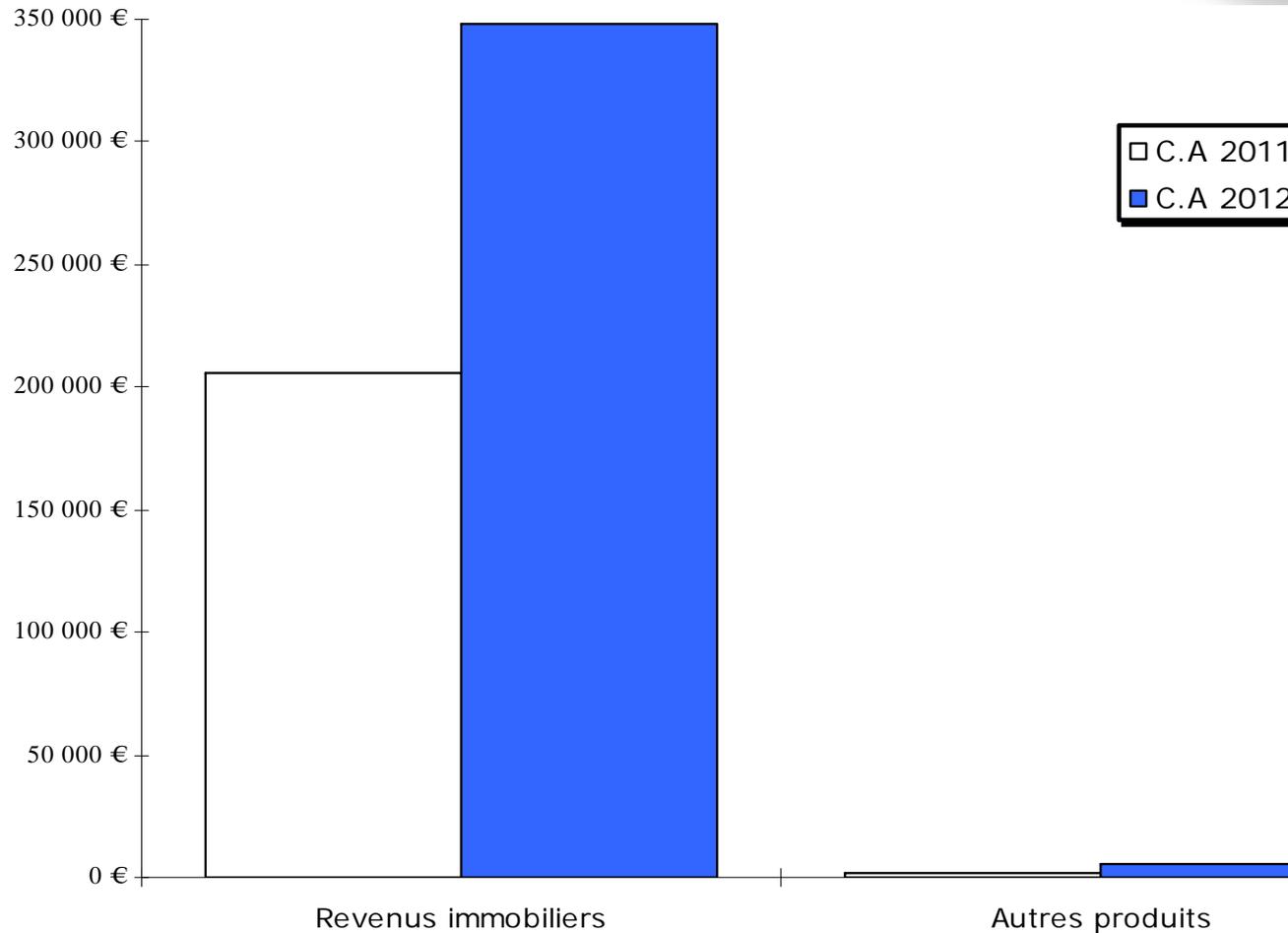
>> COMPTE ADMINISTRATIF 2012

Immobilier d'entreprises

Fonctionnement 2012 - Recettes

*Evolutions des principaux postes de recettes
entre 2011 et 2012*

Annemasse **Agglo**
Savoie - Haute-Savoie
Sirois Agglomération



>> COMPTE ADMINISTRATIF 2012

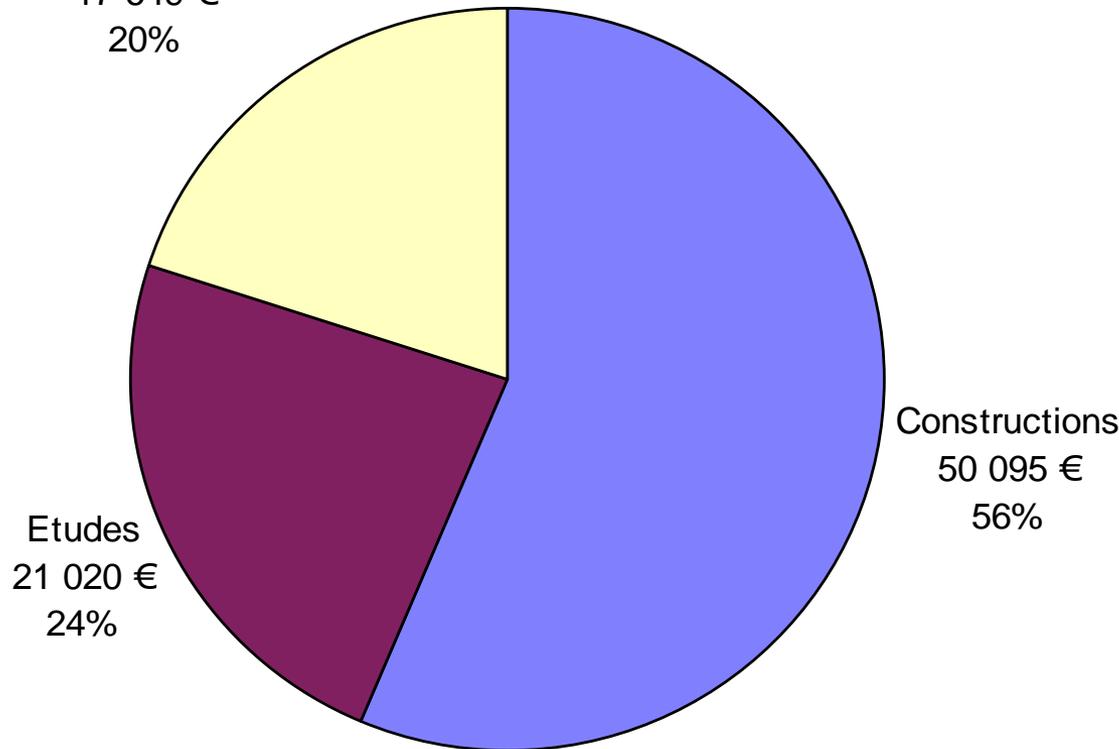
Immobilier d'entreprises

Investissement 2012 - Dépenses

Structure des dépenses 2012

Annemasse **Agglo**
Annemasse - Les Voirons Agglomération

Agencements et
aménagement
17 649 €
20%



DEPENSES	C.A 2012
Constructions	50 095 €
Etudes	21 020 €
Agencements et aménagements	17 649 €
Total	88 764 €

Taux de réalisation CA/Budget 2012 : 19.71 %

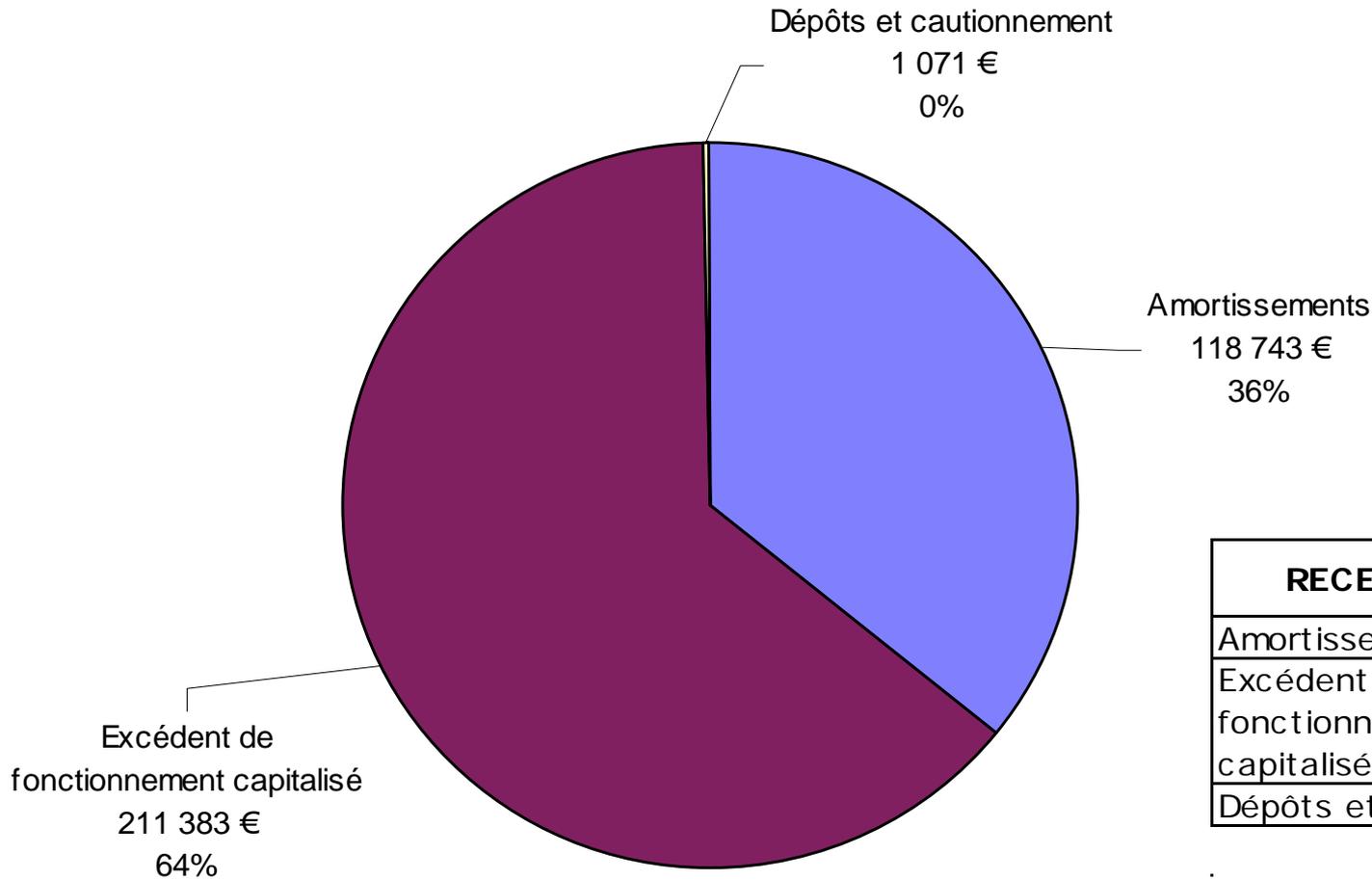
>> COMPTE ADMINISTRATIF 2012

Immobilier d'entreprises

Investissement 2012 - Recettes

Structure des recettes 2012

Annemasse **Agglo**
Annemasse - Les Voirons Agglomération



RECETTES	C.A 2012
Amortissements	118 743 €
Excédent de fonctionnement capitalisé	211 383 €
Dépôts et	1 071 €
Total	331 196 €

Taux de réalisation CA/Budget 2012 : 86.58%

Affectation des Résultats – Proposition

Section d'exploitation

résultat de clôture 2012 **543 313.81 €**

Affectation proposée :

En instance d'affectation au

BS 2013 article 002 **543 313.81 €**